Digitized by Google

AD 177/22

PRÉCIS
STATISTIQUE
SUR LE CANTON DE
NEUILLY-EN-THELLE,
ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

(*Extrait de l'*ANNUAIRE *de* 1842.)



BIBLIOTHÈQUE S. J
Les Fontaines
60 - CHANTILLY

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉCIS STATISTIQUE

SUR LE CANTON DE

NEUILLY-EN-THELLE,

ARRONDISSEMENT DE SENLIS (OISE).

---

§. 1. *Topographie physique.*

Le canton de *Neuilly-en-Thelle* est situé sur la limite méridionale moyenne du département de l'Oise, et à l'extrémité occidentale de l'arrondissement de Senlis, dont il fait partie. Son territoire s'étend entre la dix-huitième minute 43", et la huitième minute 57" du quarante-neuvième degré de latitude Nord.

Il est compris entre la neuvième minute 40" de longitude occidentale, et la deuxième minute 18" de longitude orientale, le méridien de Paris traversant le pays en passant à sept cent soixante mètres environ à l'Est du *Petit-Crouy*, à trois cents mètres à l'Est de la chapelle du *Tillet*, et par le clocher de *Balagny-sur-Thérain*.

Envisagé dans son ensemble, le territoire ne peut être comparé à aucune figure régulière. Sa dimension du Nord au Sud est double de celle qui la couperait à angle droit. Les côtés du périmètre exposés à l'Est, à l'Ouest, au Sud, présentent de vastes rentrans et des prolongemens formés par des territoires communaux presqu'entiers. Ainsi, vers l'Est, la commune de Blaincourt, canton de Creil, et une partie de celle de Précy dessinent une large échancrure presque curviligne, dont la corde a quatre mille cinq cents mètres de longueur, depuis l'Oise au Sud jusqu'à l'angle du bois de Saint-Vaast au Nord. Le territoire de *Boran* s'avance en promontoire aigu vers le Sud-Est, entre le canton de Creil et le département de Seine-et-Oise. Un prolongement triangulaire en dedans du périmètre extérieur méridional, remonte de plus de quatre mille mètres vers *Morangle*, entre *Boran* et *Le Mesnil-Saint-*

Denis, étant formé par les communes de Bruyères et de Berne (Seine-et-Oise), qui, d'après les relations naturelles, auraient dû appartenir au département de l'Oise et au canton de *Neuilly*.

La commune de Ronquerolles (Seine-et-Oise) s'avance aux dépens de l'angle Sud-Ouest du territoire, entre *Chambly* et les coteaux de *Belléglise*, d'où résulte un autre saillant anguleux du terroir de *Belléglise*, entre Ronquerolles et Bornel canton de Méru.

On remarque au Nord-Ouest une saillie du territoire de La Chapelle-Saint-Pierre, canton de Noailles, constituée par l'adjonction récente à cette commune de la section de *Bois-Morel*, détachée d'*Ully-Saint-Georges*.

La plus grande dimension du canton, du Nord au Sud, est de dix-sept mille six cent soixante mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux parallèles, dont l'une couperait la rivière de Thérain au point de contact des territoires de *Balagny*, Mouy et Bury, arrondissement de Clermont, et dont l'autre traverserait l'Oise à l'angle méridional extrême du territoire de *Boran*, touchant à ceux d'Asnières et de Bruyères (Seine-et-Oise).

Sa plus grande étendue, de l'Ouest à l'Est, paraît être de quatorze mille quatre cent quatre-vingts mètres, étant mesurée sur la perpendiculaire à deux lignes, dont l'une toucherait au sommet de l'angle extrême occidental du territoire de *Belléglise*, au point de contact des communes de Bornel, canton de Méru, et d'Hédouville (Seine-et-Oise), et dont l'autre passerait à l'angle saillant de la section du Pont, commune de *Boran*, sur le sentier qui conduit au bois des Bouleaux par la forêt du Lys, canton de Creil.

La moindre dimension, d'Est à Ouest, doit être mesurée entre l'angle saillant du prolongement de Blaincourt à l'Est d'*Ercuis*, et un angle rentrant du territoire de *Dieudonne*, touchant à l'ancienne route de Beauvais; elle forme une ligne de six mille cinq cent cinquante mètres.

La superficie territoriale comprend, d'après le résultat des opérations cadastrales, quatorze mille dix-sept hectares 57 cent. 45.

Le canton est limité, à l'Ouest, par celui de Méru, arrondissement de Beauvais; au Nord-Ouest, par le canton de Noailles du même arrondissement; au Nord, par le canton de Mouy, arrondissement de Clermont, dont la rivière du Thérain le sépare; à l'Est par le canton de Creil, et au Sud, par le département de Seine-et-Oise.

Météorologie. Les variations du thermomètre ne dépassent pas ordinairement le dixième degré au-dessous de zéro, et le vingt-cinquième au-dessus. La température est généralement plus froide

Digitized by Google

vers la vallée du Thérain que dans la région centrale, dont toutes les pentes sont dirigées vers le Sud.

Les grands froids commencent vers le quinze décembre et ne subsistent guère au-delà de janvier; ils cessent même assez souvent beaucoup plus tôt.

Les fortes chaleurs, toujours intermittentes, ont lieu à partir du vingt juin jusqu'en septembre.

La neige est presquetoujours passagère, excepté sur le versant de la falaise qui sépare le pays de Thelle de la vallée du Thérain; on la voit séjourner sur les pentes exposées au Nord, tandis qu'elle disparaît avec rapidité dans les autres lieux du canton.

La glace subit les mêmes influences topographiques que la neige; en général elle est rare.

On cite comme un cas extraordinaire l'hiver de 1784, dont la température froide se soutint depuis le huit décembre jusqu'au vingt-huit mars; la neige, très-abondante, demeura sur la terre trois mois consécutifs. Un incendie ayant éclaté le six janvier au *Mesnil-Saint-Denis*, cinquante maisons brûlèrent sans qu'il fût possible d'arrêter le feu, faute d'eau. La Lesche gela en entier depuis *Chambly* jusqu'à Persan les sept et huit janvier, ce qu'on regarde encore à présent comme un fait inouï.

Les gelées sont habituelles jusqu'à une époque assez avancée du printems; elles nuisent aux arbres fruitiers, aux prairies artificielles; leur influence fâcheuse a contribué à l'abandon des vignobles, qui ont disparu presqu'en entier de la contrée; d'une autre part on regarde leur effet comme favorable aux labours arriérés.

La grêle ne paraît que comme un accident passager et rare. On en cite quelques exemples désastreux d'une date déjà ancienne. Le pays fut presque ruiné en 1697 à la suite de plusieurs orages.

Le vingt-sept juillet 1782, les environs de *Chambly* éprouvèrent un ouragan qui détruisit sur pied les récoltes de céréales, à tel point qu'on faucha les champs pour en donner l'herbe aux bestiaux. Cinquante-deux paroisses furent frappées à la fois et tombèrent dans une profonde misère.

Le treize juillet 1788, à huit heures et demie du matin, éclata un orage accompagné de grêle de dimension prodigieuse, car on recueillit des grêlons agglomérés du volume d'un melon, et quantité de grains isolés du volume d'un œuf d'oie; en huit minutes, les toits furent enfoncés, toutes les vitres brisées, les arbres

Digitized by Google

cassés, les récoltes de plus de quarante paroisses détruites de fond en comble. Plusieurs personnes et nombre d'animaux domestiques et sauvages furent tués dans les champs. Les territoires de *Chambly, Le Mesnil-Saint-Denis, Balagny, Foulangue, Ully-Saint-Georges*, perdirent tous leurs produits en vin, blé, avoine, fruits et légumes. M. *de La Rochefoucauld*, évêque de Beauvais, provoqua et obtint des souscriptions abondantes pour soulager tant de malheurs; mais l'hiver qui commença dès le vingt novembre suivant avec des gelées qui durèrent jusqu'au premier février, occasionna de nouveaux désastres, le froid ayant fait périr les arbres fruitiers et les grains ensemencés en automne.

Depuis cette époque, le seul accident notable arriva le vingt-six juin 1817, dans le vallon de *Dieudonne*, où il causa une perte de quatre à cinq mille francs.

La vallée de Lesche est exposée à des inondations quelquefois considérables, lorsque les froids, long-tems soutenus, se terminent par un dégel rapide.

En 1757, dans la nuit du vingt-un au vingt-deux janvier, il survint une crue si subite, que le matin il y avait deux mètres d'eau sur la place du marché à *Chambly*. Plusieurs maisons s'écroulèrent et le pont de la place Notre-Dame fut presque détruit.

Le vingt-huit mars 1784, après la gelée de trois mois et demi dont il a été parlé plus haut, l'Oise déborda et couvrit le pays jusqu'aux premières maisons de Persan; la grande route fut emportée et les communications interrompues pendant quinze jours; la Lesche ayant reflué, remplit toutes les rues de *Chambly*, où la misère devint extrême; un des moulins fut entraîné par l'eau. Le roi fit distribuer du riz et d'autres secours aux victimes de ce désastre.

Les vents dominans sont : l'Ouest en automne, l'Est au printems, le Nord et l'Ouest en hiver, l'Est et le Sud pendant l'été. Les rhumbs sont très variables dans toutes les saisons, ce qui dépend peut-être, en partie, du relief tourmenté du pays. L'Ouest et ses composés vers le Sud amènent ou maintiennent une température humide. L'Est détermine la sécheresse, et le Sud seul une chaleur intense, mais passagère. Le Nord établit la prédominance de la température froide, même en été.

Eaux. Toutes les eaux courantes du canton appartiennent au bassin de l'Oise. Cette rivière court sur la limite orientale depuis le canton de Creil, dans une étendue d'environ dix-huit cents mè-

Digitized by Google

tres, après laquelle elle pénètre au-dessous de *Morancy* sur le territoire de *Boran*. Elle y décrit une ligne de deux mille cinq cents mètres, et en sort vers l'embouchure de la *Thève* pour former de nouveau la limite pendant une étendue de six cents mètres, et entrer dans le département de Seine-et-Oise. Son trajet complet est d'environ cinq mille mètres.

Sa direction est d'abord au sud-sud-est pendant six cents mètres à son arrivée dans le canton; elle descend ensuite au sud avec quelques faibles ondulations jusqu'à la limite où commence vers l'ouest une courbe qui se développe en Seine-et-Oise.

Sa largeur moyenne est de quatre-vingt-quinze mètres à la limite du canton de Creil; — de quatre-vingts mètres au lieudit le petit pont devant *Morancy-la-ville*; — de cent vingt-cinq mètres au pont de *Boran*; — de cent soixante-dix à la pointe supérieure de l'île de Lamotte; — de cent mètres au-dessus de l'embouchure de la *Thève*; — et de cent mètres à-peu-près à la limite inférieure.

Sa profondeur, très-inégale à cause de la mobilité des attérissemens, variait avant l'établissement du barrage de *Boran* entre soixante centimètres et deux mètres quatre-vingt-dix centimètres. L'eau monta jusqu'à huit mètres en 1784. Elle déborde encore quelquefois pendant l'hiver, notamment sur la rive gauche.

Elle coule sur le calcaire crayeux couvert de sable et d'argile; son lit est rempli d'un gravier sablonneux assez fin contenant de *très-petits galets, des débris de calcaire grossier*, des coquilles fossiles et fluviatiles, etc.

L'île des Nonettes, placée devant *Boran* et près de la rive droite, a deux cent trente mètres de longueur, sur une largeur moyenne de quarante-cinq mètres.

Un autre îlot, dit de Lamotte, voisin du précédent, a seulement soixante-dix mètres sur dix. Ces dimensions varient sans cesse par l'action des courans, et l'îlot est souvent submergé depuis la construction du barrage.

Un troisième îlot encore plus petit, devant *Morancy*, est appelé île des Prés-Saint-Pierre.

Le seul affluent de l'Oise, sur la rive gauche, est la *Thève* qui sépare au sud-sud-ouest la section du territoire de *Boran* située à l'est de l'Oise, du territoire d'Asnières (Seine-et-Oise). Le trajet de cette petite rivière n'est que de onze cents mètres à vol d'oiseau, mais il dépasse dix-sept cents mètres en tenant compte des sinuosités incessantes du cours. Elle a six mètres de largeur au-dessus du moulin, le lit ayant été changé en aval, de manière à présenter une embouchure factice de vingt mètres.

Digitized by Google

Un fossé d'écoulement venant des marais du Lys sur la limite de Lamorlaye, se jette dans le *Thève* au point de jonction des territoires de *Boran*, de Lamorlaye et d'Asnières.

Les affluens directs de la rive droite, au nombre de deux, n'atteignent pas l'Oise dans l'étendue du canton.

Le principal est le *Thérain* qui coule sur la limite orientale en séparant les territoires de *Balagny* et de *Cires* de ceux de Bury canton de Mouy, et de Mello canton de Creil. Son trajet direct peut être évalué à cinq mille huit cents mètres, et le cours réel à sept mille trois cent vingt. Il y a une anastomose au-dessous du moulin de *Balagny*. Le cours se partage au-dessus de *Cires* en deux branches qui forment des îlots dans la traverse du village, et deux anastomoses au pré de l'abbaye, pour se rejoindre au-dessous de Mello. La largeur moyenne est de dix mètres.

Le *Thérain* a pour affluent le ruisseau nommé la *Cire*, *Chire*, *Chère* (*Cheva* en 1180); il a sa source dans *Ully-Saint-Georges* à la fontaine Saint-Martin qui est fort abondante, puisqu'elle peut faire tourner un moulin à la distance de trois cents pas; il coule entre *Laluet* et *Coupin*, passe à *Foulangue* et se réunit à la rivière au lieudit Villetein, après un cours moyen de six mille cinq cents mètres.

Dans un tems reculé, ce cours d'eau avait une autre source à *Coussinicourt*.

Le ruisseau du *Translay*, qui prend naissance au fond de Manival sur le territoire de *Balagny*, se jette dans la *Cire* près de la route de Clermont à Beaumont.

Le deuxième affluent est la *Lesche* qui, courant au sud-est et venant du canton de Méru, passe à *Belléglise*, à *Plantoignon*, devant le *Mesnil-Saint-Martin*, dans *Chambly*, à *Mainnecourt*, et entre dans le département de Seine-et-Oise, après un trajet rectiligne de cinq mille cinq cent cinquante mètres, et un cours réel de six mille mètres au plus. Cette rivière présente quelques anastomoses artificielles pratiquées pour l'égouttement du marais et le service des usines.

Elle reçoit sur sa rive gauche, immédiatement au-dessus de *Belléglise*, le ruisseau de *Gobette* ou *Copette*, qui a une source intermittente entre *Montchavert* et *Dieudonne*, passe au bas de ce dernier village, traverse *Puiseux*, et coule sur les limites de Bornel et de *Belléglise* jusqu'à trois cents mètres de son embouchure.

Digitized by Google

Sa source est irrégulière dans sa périodicité, dans son abondance et la durée de son écoulement. Elle ne se montre guère que par intervalles de six à dix ans, et paraît alors de six semaines à six mois, donnant quelquefois un gros ruisseau, et plus rarement un faible filet.

Le *Coisnon*, petit ruisseau, naissant dans les marais du *Mesnil-Saint-Martin*, dont le cours a été canalisé pour l'assèchement des prairies, traverse *Chambly*, et se perd dans la *Lesche* au quai de Bassault.

Il y a des sources ou fontaines sur les pentes rattachées aux cours d'eau qui viennent d'être signalés.

On connaît à *Boran*, près de l'Oise, la fontaine *Saint-Vaast* qui est presque toujours couverte par la rivière depuis l'établissement du barrage, et la fontaine *Saint-Jean*, éloignée seulement de trois mètres du bord de l'eau.

La vallée du Thérain et ses branches recèlent les fontaines de *Pérelle*, des *Vierges*, de la *Collaine*, de la *Tiéraine*, de la *Cuvrue* et du bois de Brinchamp, territoire de *Balagny;*

celles des *Pauvres*, *Niquet*, *Rémond*, *Tarabuquet*, de *Sarrizy*, commune de *Cires-les-Mello ;*

et dans le vallon de Cire, la fontaine *Saint-Martin* d'où coule la rivière, celle d'*Autin* près de *Coupin*, et plusieurs petites sources sans nom dans le marais, ainsi qu'autour de *Foulangue.*

Pour la vallée de Lesche, on peut signaler une source à *Belléglise*, une à *Saint-Just*, d'autres à *Montagny-Prouvaire* et *Landrimont*, ces deux dernières naissant dans le sable, une à *Amblaincourt*, deux dans le parc de *Petitmus*, et des pleurs ou suintemens sur les pentes des coteaux.

Configuration du sol. La plus grande partie du canton constitue un plateau élevé, à pentes inclinées au midi vers la vallée de l'Oise, et formant l'une des extrémités de la région naturelle connue autrefois sous le nom de pays de Thelle. La falaise du pays de Bray qui limite au nord-est cette contrée, suit dans le canton de *Neuilly* sa direction du nord-ouest au sud-est, pour décroître et disparaître sur les bords de l'Oise à *Boran*. L'inclinaison naturelle du sol, perpendiculaire à cette falaise, s'étend au sud-ouest jusqu'à la petite vallée de Lesche qui descendant du nord-ouest vient se fondre vers *Chambly* dans l'ancienne vallée de l'Oise.

Un vallon ou ravin profond à l'origine, évasé à son embouchure, aboutit à la vallée de Lesche au-dessus de *Belléglise*, appor-

Digitized by Google

tant à la rivière les eaux du ruisseau de Gobette qu'il reçoit vers *Puiseux*. Ce vallon présente plusieurs embranchemens sinueux, à contours arrondis, à pentes rapides et même abruptes, notamment le vallon de *Montchavert* qui remonte au nord vers le canton de Noailles, un deuxième ramifié vers *Moulincourt*, le vallon de *Dieudonne* ayant une branche vers *La Fosse aux Magnans*, et une autre au nord-est au-dessous du *Bois de Cauche*, celui de la *Vallée-Margot*, prenant aux approches du *Bellay*, descendant vers l'ouest à *Puiseux*, où il se réunit aux précédens pour former un large pli de terrain ouvert sur la limite du canton. Les saillans arrondis qui séparent ces ravins portent les noms de côte rouge, côtes Didron, du Moulin, de la Rigoule, Mont-Aigu, Redemont, côtes Marc-Antoine, du gros Murget, des Charpentiers, de Charlet, de Montréal.

Trois autres plis moins considérables, mais suivant la même direction, divisent l'espace compris entre *Puiseux* et *Chambly*. Quelques autres encore occupent les pentes de l'ancienne vallée de l'Oise, descendant l'un de *Fresnoy-en-Thelle*, un autre de *Lamberval*, un troisième, plus long et tortueux, des approches de *Crouy* où il porte le nom de Val-blanc.

Le plateau proprement dit, ou la superficie horizontale déterminant le partage des eaux, commence au sud-est de *Crouy*, passe au nord de ce village, de là vers *Neuilly-en-Thelle* jusqu'aux vallons de *Dieudonne*.

Les talus de la grande falaise présentent une continuité de caps, de rentrans, de saillies curvilignes irrégulières, et leur pied forme comme une terrasse intermédiaire entre la crête et la vallée inférieure.

Les hauteurs au-dessus du niveau de la mer, mesurées dans cette partie du canton, ont donné les cotes suivantes :

Sur la crête de la falaise : point sur le chemin de *Moulincourt* à *Ully-Saint-Georges*, 180 mètres ; — *Cavillon*, 177 mètres ; — bois au sud-est de *Cavillon*, 172 mètres ; — route départementale au nord d'*Ercuis*, 153 mètres ; — *Ercuis* cimetière, 146 mètres ; — *Crouy-en-Thelle*, 120 mètres ; — *Morancy-la-Tour*, 82 mètres ; — bord de l'Oise vis-à-vis *le petit Morancy*, 23 mètres. — Ainsi la décroissance de la falaise est de cent cinquante-sept mètres, depuis son extrémité nord dans le canton jusqu'à sa disparition absolue, dans une étendue rectiligne de treize mille six cents mètres.

On a trouvé sur le plateau, 157 mètres aux *Cailles* ; — 167 mètres à *Richemont* ; — 177 mètres à *Moulincourt* ; — 161 mètres à *La Fosse aux Magnans* ; — 153 mètres au *Bois de Cauche* ; — 126 mètres à l'église de *Neuilly-en-Thelle* ; — 137 mètres au moulin de

Digitized by Google

Neuilly ; — 131 mètres sur le coteau au sud de *Dieudonne*, au camp de César; — 103 mètres à *Lamberval ;* — 105 mètres à l'église de *Fresnoy ;* — 96 mètres à l'église de *Morangle.*

Et sur les pentes ou dans les vallons, à *Montchavert* dans le village, 89 mètres; — à *Dieudonne* en bas, 78 mètres, ce qui établit une différence de cinquante-trois mètres avec le camp de César; — à l'église de *Puiseux*, 63 mètres; — au bois St.-Ladre, 94 mètres; — église de *Belléglise*, 59 mètres; — moulin du *Mesnil-S.-Martin*, 39 mètres; — église de *Chambly*, 35 mètres; — église du *Mesnil-St.-Denis*, 45 mètres; — bois de Mont-Perreux, 87 mètres; — moulins à vent de *Boran*, 44 mètres; — église de *Boran*, 36 mètres; — bord de l'Oise vis-à-vis la Thève, 22 mètres.

Le pays s'étend au sud-ouest sur les coteaux qui longent le bord droit de la Lesche; la limite du département passe sur le plateau, dont la hauteur mesurée au point culminant du Bois-brûlé, au-dessus de *Gandicourt*, est de 163 mètres. *Montagny-Prouvaire*, sur la limite orientale, est coté à 117 mètres; — *Landrimont*, sur la vieille route de Gisors, à 61 mètres; — le château d'*Evosseaux*, à 71 mètres.

La région comprise entre la falaise et la rivière du Thérain forme un plateau inférieur horizontal, divisé dans sa continuité par la vallée de la Cire. Les hauteurs constatées dans la plaine sont : 105 mètres sur le chemin de Beauvais à *Cires*, à l'ouest de *Pérele ;* — 102 mètres au point d'intersection des chemins de *Foulangue* à Mouy, et de *Balagny* à *Pérele ;* — 118 mètres au sud de *Foulangue ;* — 95 mètres à l'ouest de *Cires* sur l'ancien chemin de Beauvais; — 121 mètres à l'ouest du *Tillet ;* — 140 mètres dans le bois de Saint-Vaast au-dessus de *La Villeneuve.* Cette cote est inférieure de quarante mètres environ à la crête de la falaise.

Pour les lieux situés dans les vallées on a trouvé, à *Coussinicourt*, 68 mètres; — à l'église d'*Ully-Saint-Georges*, 63 mètres; — au moulin supérieur de *Foulangue*, 55 mètres; — à *Balagny*, 38 mètres; — à *Cires*, 33 mètres.

La différence entre le point le plus élevé (vers *Moulincourt*), 180 mètres, et le plus bas, à l'écluse de *Boran*, n'est pas moindre de cent cinquante-huit mètres.

Les coteaux de la région sud-ouest sont inférieurs de dix-sept mètres seulement au niveau supérieur du plateau de Thelle. Il y a cent vingt-huit mètres de différence entre le Bois-brûlé et *Chambly ;* — quatre-vingt-onze entre *Neuilly* et *Chambly ;* — quatre-vingt-

Digitized by Google

dix entre *Neuilly* et *Boran* ; — quatre-vingt-treize entre *Neuilly* et *Cires-les-Mello*.

Ces grandes variations de niveau dans un territoire peu étendu, font du canton de *Neuilly* une contrée de grands paysages. Sauf la limite nord où la vue est bornée parce que le territoire s'élève vers le canton de Noailles, on jouit d'un vaste horizon sur les autres points. L'œil distingue, à l'ouest, tout le canton de Méru, les hauteurs de Neuville-bosc, de Bréançon, de Grisy; au sud, le département de Seine-et-Oise jusqu'à Luzarches, Champlatreux, l'Isle-Adam; à l'est il franchit les cantons de Creil et de Mouy, pour s'arrêter au-dessus de Liancourt, au Mont-Pagnotte, à Saint-Christophe en Halatte; il remonte la vallée de Thève jusqu'à Montmélian, et embrasse dans un vaste parcours les forêts du Lys, de Coye, de Halatte, de Pontarmé, et celle de Chantilly au-dessus de laquelle pointent, à une grande distance, le clocher de la cathédrale de Senlis et la tour de Montépilloy.

Géognosie. La craie et quelques terrains supérieurs au calcaire crayeux constituent le sol du canton de *Neuilly*.

La craie est l'élément essentiel et presque exclusif du pays de Thelle, cette région naturelle n'étant autre en effet que le terrain crayeux de Picardie incliné vers le sud-ouest par le soulèvement du pays de Bray. C'est sur tous les points la craie supérieure, blanche, friable, à lits horizontaux de silex pyromaques tuberculeux. Elle est visible sur les talus des vallons qui sillonnent les pentes du plateau central, notamment autour de *Dieudonne*, de *Montchavert*, à *Puiseux* même, à la vallée Margot, autour de *Chambly*, au *Mesnil-Saint-Denis*, au-dessous de *Crouy*, à *Morancy*; on la retrouve dans toute la continuité de la grande falaise qui appartient entièrement, dans ce pays, à la craie supérieure; les silex des couches les plus basses sont volumineux; les fossiles y sont plus communs que dans les parties élevées.

On voit encore le calcaire crayeux dans *Neuilly-en-Thelle*, au *Bellay*, au *Bois de Cauche*.

On le retrouve à *Belléglise* sur les deux rives de la Lesche, et il se montre à droite jusqu'aux approches du vieux chemin de Gisors où il forme une terrasse.

Enfin cette roche existe à une très-faible profondeur sous le sable, dans la section de *Boran*, placée à gauche de l'Oise.

Elle est recouverte sur le plateau de Thelle d'un limon argileux, quelquefois mêlé de sable, épais de deux à trois mètres, qui ne contient pas de silex, ceux-ci étant disposés à sa base sur le

Digitized by Google

calcaire ; mais on y trouve des lits de galets siliceux dont les dimensions varient entre le volume d'une amande et ceux d'un boulet. Le village de *Fresnoy* est bâti sur un semblable dépôt qu'on retrouve entre *Neuilly* et *Ercuis*. On rencontre aussi des galets épars dans les champs; toutefois ils y sont rares.

Les silex brisés à fragmens anguleux abondent sur les pentes; il en existe une prodigieuse quantité dans les vallons qui descendent du canton de Noailles vers *Montchavert* et *Dieudonne*, ainsi que sur les talus de la grande falaise. On trouve quelquefois ces cailloux engagés dans une argile brune, sèche, tenace, ce que les cultivateurs connaissent sous le nom de *cauchin*.

La craie porte en quelques lieux des lambeaux de terrains tertiaires consistant en sable jaunâtre, à bandes brunes ou fauves, mêlé de grès. On en voit un exemple au Mont-Perreux, tertre situé entre *Morangle* et *Le Mesnil-Saint-Denis*, où l'on peut remarquer des sablonnières rubannées contenant des blocs de grès à formes curvilignes, à écorce rougeâtre, entremêlés de galets libres ou agglomérés en poudingue, épars à la surface du dépôt sablonneux; les grès sont assez abondans pour être l'objet d'une exploitation habituelle.

Il existe un dépôt pareil, quoique moins considérable, au bois Bernisson près de *Fresnoy-en-Thelle*.

Une sablonnière pratiquée dans le bois de Saint-Just sur la route de Paris, au sud de *Puiseux*, laisse voir une masse de sable ayant plusieurs mètres d'épaisseur; il est blanc-jaunâtre, traversé par des bandes rouges, fauves et brunes. Les galets de toute grosseur y abondent.

Ces dépôts sont l'origine des galets signalés plus haut dans le limon diluvien.

On trouve, épars aussi, dans cette couche meuble et sur toute l'étendue du plateau, des blocs de grès isolés, de moyenne grosseur, d'une coloration blanche à l'intérieur, brune ou grise à la surface. Ces roches paraissent notamment au-dessus de *Chambly*, et dans l'espace compris entre la vallée de Lesche, *Neuilly-en-Thelle* et *Le Mesnil-Saint-Denis*.

Les coteaux de la rive droite de la Lesche s'élèvent en terrasse au-dessus de la craie. Leur coupe générale montre de bas en haut :

du sable jaunâtre mêlé de rognons calcaires en petite quantité ;

sable glauconieux vert clair, lié par transition au précédent, avec calcaire sablonneux en fragmens, et fossiles;

calcaire grossier tantôt friable, tantôt très-dur, feuilleté, donnant vers le haut une roche dure pétrie de moules de coquilles. Au-dessus de ces bancs on se trouve à l'origine du plateau qui est

Digitized by Google

formé d'une masse de sable à coloration ferrugineuse, contenant des blocs de grès quartzeux mammelonnés, rouges et gris, dans lesquels on aperçoit des empreintes végétales.

La superficie du plateau est couverte de meulière compacte, coquillière, généralement blanche ou jaune.

Les hameaux de *Montigny*, *Landrimont*, *Gandicourt*, sont assis sur le sable inférieur au calcaire grossier.

Les couches tertiaires constituent aussi le sol du pays situé à l'est du grand plateau. Le sable couvre la base de la falaise crayeuse : c'est un sable jaune ferrugineux appartenant au dépôt inférieur du calcaire grossier. On y a trouvé en creusant des puits autour d'*Ully-Saint-Georges*, les argiles des terres pyriteuses. Un peu plus bas, on a rencontré des lignites entre les deux écarts qui constituent le hameau de *La Villeneuve-sous-Tillet*. Des sondages considérables, effectués à deux reprises depuis cent années, dans l'espérance chimérique de découvrir de la houille, ont fait reconnaître l'ensemble des couches qui accompagnent les dépôts pyriteux du Soissonnais. Le lignite terreux est presqu'à fleur de terre au fond de la vallée; mais comme on a pratiqué, notamment en 1837, des puits sur le talus du coteau qui conduit au *Tillet*, on a traversé successivement :

d'abord la masse de sable glauconieux déjà signalée, après laquelle on a trouvé :

du sable jaunâtre argileux;

de l'argile bleue noirâtre pyriteuse;

des marnes argileuses jaunes feuilletées;

un banc épais de plusieurs décimètres composé de grandes huitres agglomérées;

des lits ou cordons de marne calcaire blanche, pétrie de coquilles fluviatiles; ces lits alternent avec du sable et des filets de lignite.

On est arrivé à trente-cinq mètres de profondeur sur une couche considérable de lignite terreux, mais les niveaux d'eau des argiles ont couvert les ouvrages qui ont été abandonnés.

En s'élevant vers le plateau du *Tillet*, le sable devient verdâtre; il contient des noyaux épars de calcaire à formes tuberculeuses; un peu plus haut cette roche est blanchâtre, plus haut encore elle passe au calcaire feuilleté et au calcaire dur coquillier qui constitue le sol superficiel.

Les escarpemens de la petite vallée de Cire montent de haut en bas, du calcaire dur à grain fin, reposant sur des bancs fissiles coquilliers ; c'est ce qu'on nomme *pierre de grain ;*

Digitized by Google

ensuite calcaire en bancs horizontaux, à gros grains, *pierre fine;* sable jaunâtre sur lequel est bâti le village de *Foulangue.*

On retrouve à l'est une disposition analogue en descendant vers *Cires-les-Mello.* On y remarque nettement que le calcaire dur, en bancs superposés, devient friable et passe à l'état de sable calcaire blanc, auquel succède du sable jaunâtre mêlé de rognons tuberculeux; celui-ci repose sur un lit d'argile dont la présence est signalée par des fontaines et des suintemens. Au-dessous sable jaunâtre qui forme le sol du village de *Cires.*

Les carrières de *Cires* montrent une masse calcaire, puissante de six à sept mètres, stratifiée en bancs d'épaisseur variable, coupée par des filières et autres accidens; la partie supérieure, compacte, donne la pierre dite de *vergelet;* l'inférieure, plus tendre, la pierre dite *douce* ou *fine;* au-dessous sable calcaire à rognons.

Le plateau du *Tillet* est couvert à l'est, sur la limite du canton, du sable supérieur au calcaire grossier, et de blocs de gris quartzeux se continuant sur le territoire de Blaincourt, canton de Creil; le sol présente des fragmens épars de meulière. Ces fragmens et ceux du grès se voyent aussi autour du *Tillet* et jusque sur la plaine de Mouy au nord de la Cire qui est à tous égards identique avec celle du *Tillet.* Les pentes de la vallée du Thérain, entre *Cires* et *Balagny*, montrent toutes à leur sommet, les bancs inférieurs du calcaire grossier, dont de gros blocs sont entraînés sur les talus par les eaux pluviales; au-dessous du sable jaune verdâtre, avec une couche d'argile ou de marne argileuse grossière, verte ou grise, et du sable occupant le fond de la vallée.

Les pentes de l'est, au-dessus de *Coussinicourt* et d'*Ully-Saint-Georges* présentent la série suivante :

calcaire grossier dur, sonore, coquillier;

calcaire grossier, dur, brisé en fragmens, pétri de fossiles, mêlé de sable calcaire blanc, d'où l'on retire les fossiles à l'état crétacé, dans un état parfait de conservation. Il y en a une quantité prodigieuse au lieu dit Juette sur le coteau qui domine *Coupin* et s'étend vers *Foulangue :* le sable coquillier a deux à trois mètres de puissance;

sable moins coquillier, un peu verdâtre, à nummulites;

sable mêlé de rognons calcaires;

sable glauconieux à points verts, et parcelles de mica;

marne argileuse donnant un niveau d'eau;

sable jaunâtre se continuant jusqu'au pied de la falaise. *Coupin, Ully, Jousin, Coussinicourt* sont sur ce sable.

Digitized by Google

Ainsi l'ensemble de la constitution géognostique a pour support le calcaire crayeux qui occupe la région centrale;

elle comprend ensuite au sud-ouest et à l'est des couches tertiaires plus basses de niveau, quoique supérieures par leur âge géologique; elles se présentent divisées en deux masses superposées, l'une sablonneuse renfermant vers la vallée de Thérain des lignites, l'autre calcaire et stratifiée en roche dure.

Au-dessus règne un deuxième dépôt sablonneux mêlé de grès et couronné par la meulière en fragmens.

L'ancien terrain de transport de l'Oise, caché par les sables sur les bords actuels de la rivière, paraît encore au pied des pentes adoucies qui descendent des hauteurs de *Crouy*, *Morangle*, *Fresnoy*, etc.; il consiste en un dépôt considérable de silex pyromaques brisés, accompagnés de quelques galets et de sable jaunâtre grossier; cette couche est visible autour de *Chambly* et du *Mesnil-Saint-Denis*, entre la ligne où la craie cesse d'être apparente, et celle où le sol superficiel devient marécageux. C'est un témoin irrécusable de la largeur primitive de la rivière qui s'étendait à l'origine depuis cette limite jusqu'aux collines de Beaumont-sur-Oise, et avait alors trois mille mètres environ d'étendue transversale.

Le dépôt se continue vers l'est en tournant *Chambly* et remontant sur le bord droit de la Lesche, recouvrant comme une ceinture précisément les points où les sables tertiaires inférieurs s'appuient sur la craie. On l'aperçoit dans les gravières ouvertes près de l'ancienne route de Gisors jusqu'aux approches de *Landrimont*. Son épaisseur, sous l'argile diluvienne, varie de un à quatre mètres. Il est fort mêlé d'un sable jaunâtre grossier.

On le retrouve aussi dans la vallée du Thérain formant des tertres très-déprimés entre les coteaux et le plafond marécageux. Le village de *Balagny* est bâti dessus, toutefois avec du sable interposé. En se rapprochant de *Cires* et près du vallon de *Foulangue* où l'on tire ce gravier pour l'entretien des routes, on le voit composé de silex pyromaques brisés, émoussés, mêlés de vrais galets, d'échinites et de pyrites de la craie, de fragmens de grès quartzeux et de meulière; tous ces élémens gisent dans le sable jaune grossier, entremêlé d'argile compacte brune et de grès ferrugineux. Il y a des poudingues liés par l'oxide de fer, et que les ouvriers distinguent sous le nom de *cailloux ferrés*, de même qu'ils appellent la meulière *pierre séditieuse*. Cet amas très-inégal atteint jusqu'à huit mètres de puissance, et repose sur le sable.

La vallée du Thérain proprement dite est plus ou moins tourbeuse dans toute son étendue.

Digitized by Google

Règne végétal. La forêt de Thelle qui couvrait autrefois une grande partie du pays en a disparu depuis des siècles, sans qu'on ait conservé souvenir de l'époque où elle a été défrichée; elle n'est plus représentée que par les bouquets ou buissons épars dans l'étendue du plateau central, notamment vers *Puiseux*, *Dieudonne*, *Cavillon*, *Morangle*. Le hêtre, le charme, le bouleau, y sont les essences dominantes, comme dans tous les bois plantés sur la craie. Le chêne domine au contraire dans les parties boisées assises sur les sables tertiaires, soit au-dessus de *Belléglise*, soit vers *Le Tillet*. Il existe encore quelques châtaigniers épars, restes de l'ancien peuplement du sol forestier.

La végétation naturelle comprise exclusivement dans la région parisienne est peu abondante en espèces, le pays étant dépourvu d'eau dans une grande partie de son étendue, et l'argile plus ou moins tenace se présentant presque sur tous les points à la superficie. La flore se compose des plantes qui accompagnent partout les céréales, de quelques espèces de graminées, labiées, composées, propres aux friches crayeuses, et d'un petit nombre de celles qui peuplent les bois du département. On n'a pas trouvé jusqu'à présent de plante bien remarquable par sa rareté ou son extranéité.

Parmi celles qui peuvent être distinguées dans ce pays, on doit indiquer :

Centaurea myacantha sur le chemin de *Chambly* au *Mesnil-St.-Denis* ;

Linaria striata, sur les pentes crayeuses de l'ouest, dans le vallon de *Montchavert*, à *Dieudonne*, *Puiseux*, dans la *vallée Margot*. On ne la rencontre pas ailleurs.

Verbascum pulverulentum à *Belléglise*, *Mesnil-Saint-Martin*, *Dieudonne* ;

Teucrium montanum, *Gentiana cruciata*, *Campanula glomerata*, vallon de *Montchavert* ;

Teucrium chamædrys, au-dessous et près de *La Fosse Saint-Clair* ;

Ornithogalum minimum autour de *Neuilly-en-Thelle* ;

Malva alcea à *Belléglise* ;

Malva moschata, *Thelephora sambuci* dans *Dieudonne* même ;

Stachys germanica, autour de *Morancy* ;

Calendula arvensis, à *Puiseux-le-hauberger*, au-dessus du *Mesnil-Saint-Denis* ;

Rhizocarpon geographicum, sur les grès à *Fresnoy* et à *Morangle* ;

Potentilla splendens, dans les bosquets autour d'*Ully-Saint-Georges* ;

Digitized by Google

Galeopsis ladanum alba, friches calcaires entre *Ully* et *Foulangue;*

Actea spicata, bois de Saint-Vaast;

Ulex major, bois de *Cavillon;*

Ranunculus lingua, marais entre *Balagny* et *Cires;*

Anthyllis vulneraria, *Euphorbia gerardiana*, bois au-dessus de *Landrimont;*

Gentiana germanica, *Helleborus fœtidus*, pentes de la falaise crayeuse notamment vis-à-vis *Coussinicourt*, et à *Morancy*.

Règne animal. La faune du canton est aussi peu riche que la flore.

Le *renard* et le *blaireau* sont les principaux mammifères qu'on y rencontre à l'état naturel : encore y sont-ils peu abondans.

Le *loup* est rare, même comme bête de passage; il ne multiplie ni ne séjourne dans le pays qu'il traverse seulement pour aller des bois des environs de Pont et de Senlis, vers ceux de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

On voit aussi, comme par hasard, quelques chevreuils échappés des mêmes forêts.

Les petits carnassiers ennemis des animaux domestiques se rencontrent ici comme ailleurs.

Le gibier de poil et de plume se maintient.

L'*orvet* est le plus commun des ophidiens.

La *couleuvre à collier* n'est pas rare dans la vallée du Thérain.

On assure que le parc de *Boran* recèle des *vipères*.

Les poissons principaux de l'Oise sont le *brochet*, la *carpe*, le *barbillon*, l'*anguille*, la *vandoise*.

Les deux premiers se trouvent aussi dans le Thérain et dans la Lesche avec la *truite* et le *goujon*.

Les mêmes rivières nourrissent des *écrevisses*.

§. 2. *Population.*

Le tableau ci-dessous fait connaître l'état de la population de chaque commune à huit époques depuis 1720, et son rapport à la contenance du territoire.

Digitized by Google

COMMUNES.	ANNÉES								Contenances (fractions négligées.)	Contenance moyenne par individu.
	1720.	1759.	1790.	1806.	1821.	1826.	1831.	1836.	hect.	
Balagny............	396	452	506	550	538	577	620	659	699	1,03
Belléglise..........	199	259	277	346	351	360	382	349	782	2,24
Boran.............	522	608	832	829	824	850	764	756	1148	1,51
Chambly...........	1030	1148	1371	1284	1333	1356	1413	1307	1289	0,98
Cires-les-Mello......	852	975	1124	1217	1177	1239	1330	1287	1672	1,20
Crouy-en-Thelle.....	344	378	374	393	390	390	415	416	587	1,41
Dieudonne.........	278	357	440	525	554	487	493	525	1104	2,10
Ercuis.......	496	672	705	688	626	598	596	604	438	0,72
Foulangue	145	182	193	204	181	184	191	192	513	2,67
Fresnoy-en-Thelle ..	336	363	369	374	352	364	363	363	608	1,67
Le Mesnil-St.-Denis.	368	496	536	498	501	497	501	515	598	1,16
Morangle...........	208	204	285	319	307	297	296	311	592	1,90
Neuilly-en-Thelle...	522	928	1001	980	1019	1090	1197	1225	1592	1,20
Puiseux-le-Hauberger.	192	252	279	404	356	444	411	422	536	1,27
Ully-Saint-Georges..	760	810	1018	1095	1159	1163	1210	1080	1871	1,73
TOTAUX.....	6648	8164	9310	9706	9668	9896	10182	10011	14009	
	ajoutant pour fractions négligées								8	
	terme moyen pour le canton								14017	1,40

Il résulte de ce tableau :

que dans l'*intervalle* de cent *seize* années, compris entre 1720 et 1836, la population s'est accrue de 3,363 individus, ou de plus de moitié du contingent de 1720;

que l'augmentation entre 1720 et 1759, est de 1,516, ou un peu moins du quart du chiffre de 1720;

qu'il existe, entre 1759 et 1790, une autre augmentation forte de 1,146 individus, égale à la huitième partie du contingent de 1759;

qu'entre 1790 et 1806, on ne constate qu'un accroissement de 396, égal à la vingt-troisième partie du chiffre de 1790.

La population a diminué de trente-huit individus dans la période comprise entre 1806 et 1821, et s'est accrue de 234 entre 1821 et 1826. L'augmentation réelle, pendant la période bi-décennale de 1806 à 1826 est de 190, ou seulement d'un cinquante-unième.

On trouve, de 1826 à 1831, un accroissement de 286 individus, suivi d'une diminution de 171 dans la période de 1831 à 1836, ce qui réduit à 110 l'accroissement décennal.

Ces intermittences du mouvement de la population, depuis 1806, ont pour causes principales les oscillations du travail industriel,

Digitized by Google

quelques épidémies, des changemens dans les limites territoriales.

L'accroissement général, entre 1720 et 1790, est de 2,662, ou de plus d'un tiers. Il est seulement de 701, ou d'un treizième environ, entre 1790 et 1836.

L'augmentation moyenne annuelle est de 37 9/10 entre 1720 et 1759;

de 36 9/10 entre 1759 et 1790;

de 15 1/2 entre 1790 et 1836;

et de 28 9/10 entre 1720 et 1836, ce qui équivaut à la deux cent vingt-neuvième partie de la population de 1720.

La population s'est accrue de sept-cinquièmes à *Neuilly-en-Thelle.* Elle a plus que doublé à *Puiseux-le-Hauberger*, et presque doublé à *Dieudonne.* Elle s'est augmentée de trois-quarts à *Belléglise*; — de plus de moitié à *Balagny, Ully-Saint-Georges*; — de moitié à *Boran*, *Cires-les-Mello*, *Morangle*; — de près de moitié au *Mesnil-Saint-Denis*; — d'un tiers à *Chambly* et *Foulangue*; — d'un cinquième environ à *Crouy-en-Thelle, Ercuis, Fresnoy.*

La population s'est réduite, depuis 1790, de près d'un huitième à *Boran*, — d'un septième à *Ercuis*; — d'une soixantaine d'individus à *Chambly*, ce qu'on attribue aux effets de l'épidémie cholérique de 1832. Elle est demeurée presque stationnaire à *Foulangue, Fresnoy-en-Thelle*, *Le Mesnil-Saint-Denis.*

Dans le même intervalle elle a augmenté d'un quart à *Belléglise,* d'un cinquième à *Dieudonne* et *Neuilly-en-Thelle*; et de plus de moitié à *Puiseux-le-Hauberger.*

La population d'*Ully-Saint-Georges* se serait accrue d'un cinquième, si l'on n'eût détaché de cette commune la section de *Bois-Morel* qui tout récemment a été réunie au canton de Noailles.

La population moyenne actuelle par commune est de six cent soixante-sept individus.

Les communes les moins peuplées, eu égard à leur étendue superficielle, sont celles de *Foulangue, Belléglise*, *Dieudonne.* Celles d'*Ercuis*, *Chambly*, *Balagny-sur-Thérain*, présentent les agglomérations les plus considérables, eu égard à leur contenance territoriale.

Le tableau ci-après fait connaître la division de la population par sexe et état civil des individus, d'après le dépouillement du recensement administratif exécuté en 1831.

Digitized by Google

COMMUNES.	Garçons.	Filles.	Hommes mariés.	Femmes mariées.	Veufs.	Veuves.	Militaires aux armées.	Total.
Balagny-sur-Thérain.	144	144	147	147	6	27	5	620
Belléglise	123	81	79	74	6	16	3	382
Boran	179	157	191	185	12	37	3	764
Chambly.	324	305	330	317	28	101	8	1413
Cires-les-Mello.	307	339	297	294	24	64	5	1330
Crouy-en-Thelle	98	102	92	91	9	22	1	415
Dieudonne.	123	98	111	111	13	33	4	493
Ercuis	147	136	122	119	16	52	4	596
Foulangue.	39	49	42	43	6	10	2	191
Fresnoy-en-Thelle.	81	66	95	96	9	15	1	363
Le Mesnil-Saint-Denis . .	127	110	111	108	14	29	2	501
Morangle.	81	78	60	60	3	14	″	296
Neuilly-en-Thelle.	294	263	274	276	27	59	4	1197
Puiseux-le-Hauberger . . .	104	107	83	82	13	22	″	411
Ully-Saint-Georges.	296	231	303	303	21	51	5	1210
Totaux	2467	2266	2337	2306	207	552	47	10182

Voici le résumé de cet état rapproché des résultats obtenus par les recensemens de 1806 et de 1821.

	1806	1821	1831
Garçons.	2500	2319	2467
Filles	2527	2543	2266
Hommes.	1933	2159	2337
Femmes.	1925	2132	2306
Veufs.	197	178	207
Veuves.	420	456	552
Différence en plus dans le nombre des veuves	223	278	345
Proportion à la population totale	43e	34e	29e
—— à la population masculine. . .	21e	17e	14e
Population militaire	167	81	47
Sa proportion à la population masculine.	28e	58e	107e
—— à la population totale . . .	58e	119e	216e
Total des hommes	4797	4737	5058
Total des femmes.	4872	4931	5124
Différence en plus dans le nombre des femmes	75	194	66
Proportion à la population totale	129e	49e	154e
—— à la population masculine. . .	63e	24e	76e

Digitized by Google

	1806	1821	1831
	—	—	—
Population libre.	5194	4743	4780
——— mariée.	3858	4291	4643
——— veuve	617	634	759
Sa proportion à la population totale . . .	15ᵉ	15ᵉ	13ᵉ
——— à la population mariée. . . .	6ᵉ ⅕	6ᵉ 7/10	6ᵉ.

Le tableau suivant présente la division de la population par âges selon le recensement de 1831 :

COMMUNES.	au-dessous de 5 ans.	5 à 10.	10 à 12.	12 à 15.	15 à 20.	20 à 30.	30 à 40.	40 à 50.	50 à 60.	60 à 70.	70 à 80.	80 à 90.	TOTAL.
Balagny-sur-Thérain..	70	53	18	29	71	102	79	62	65	46	18	7	620
Belléglise.	33	44	15	24	44	60	53	41	26	28	9	5	382
Boran.	42	60	32	36	75	122	124	106	78	60	22	7	764
Chambly	128	86	47	81	119	229	213	161	125	126	86	12	1413
Cires-les-Mello	144	130	49	77	108	213	182	160	119	95	41	12	1330
Crouy-en-Thelle	34	45	13	30	39	62	59	57	37	22	14	3	415
Dieudonne.	37	37	18	34	47	92	58	48	65	36	18	3	493
Ercuis	38	49	28	47	61	80	72	81	55	50	24	11	596
Foulangue.	16	22	5	5	25	28	26	29	15	10	10	〃	191
Fresnoy-en-Thelle. . .	27	34	11	26	33	46	44	54	34	41	11	2	363
Le Mesnil-St.-Denis. .	50	52	9	27	44	88	77	51	44	38	18	3	501
Morangle.	29	34	13	18	34	43	42	36	26	12	7	2	296
Neuilly-en-Thelle. . . .	119	121	42	80	94	188	186	132	116	67	40	12	1197
Puiseux-le-Hauberger.	42	60	16	22	36	63	68	31	22	26	21	4	411
Ully-Saint-Georges. .	122	109	38	80	99	173	206	119	106	101	50	7	1210
TOTAUX	931	936	354	616	929	1589	1489	1168	933	758	389	90	10182

Le nombre des enfans au-dessous de cinq ans comprend près du dixième de la population. La période au-dessous de quinze ans (2837) embrasse un peu plus du quart; celle de quinze à trente ans (2518) égale presque le quart; celle de trente à cinquante ans (2657) est un peu plus forte.

Le nombre des sexagénaires (1237) équivaut au 8.ᵉ ⅕ ; celui des septuagénaires, à la vingt-unième partie; les octogénaires, à la cent treizième.

On trouve dans le tableau ci-après l'état du mouvement de la population pendant la période décennale comprise entre les années 1822 et 1833.

Digitized by Google

COMMUNES.	NAISSANCES.	PROPORTION annuelle à la population.	MARIAGES.	PROPORTION annuelle à la population.	DÉCÈS.	PROPORTION annuelle à la population.
Balagny-sur-Thérain......	165	36e	69	89e	132	46e
Belléglise..............	90	42	35	109	92	41
Boran..................	161	47	70	109	196	38
Chambly	357	39	120	117	477	29
Cires-les-Mello.........	366	36	125	106	314	42
Crouy-en-Thelle.........	114	36	40	103	102	40
Dieudonne	113	43	56	88	138	35
Ercuis	133	44	57	104	160	37
Foulangue..............	42	45	13	146	30	63
Fresnoy-en-Thelle.......	76	47	40	90	83	43
Le Mesnil-Saint-Denis...	128	39	41	122	127	39
Morangle...............	89	33	20	148	81	36
Neuilly-en-Thelle	336	35	94	127	263	45
Puiseux-le-Hauberger	136	30	45	91	110	37
Ully-Saint-Georges......	342	35	105	115	304	39
	2648	38e	930	109e	2609	39e

Le rapport des naissances à la population est supérieur de un seulement à celui des décès.

Le nombre des décès est supérieur à celui des naissances dans les communes de *Belléglise*, *Boran*, *Chambly* surtout, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Fresnoy*.

La proportion des mariages aux naissances est comme 1 : 2 4/5; celle des mariages aux décès est semblable. Le rapport des décès aux naissances est comme 1 : 1 1/100.

Le nombre total des naissances n'excède celui des décès que de neuf.

La population du canton de *Neuilly-en-Thelle* forme la septième partie 4/5 de celle de l'arrondissement de Senlis, et un peu plus de la quarantième partie de la population totale du département.

Constitution physique. La population n'est distinguée par aucun caractère commun appréciable de celle des cantons limitrophes; elle a plus d'affinité avec le type des environs de Paris qu'avec la race vigoureuse propre à l'ancienne Picardie. La stature y est moyenne plutôt qu'élevée; les figures ovales, les cheveux noirs ou bruns surtout dans la région qui touche à la vallée du Thérain où domine la constitution lymphatique; le système nerveux a plus d'influence que le système musculaire.

Le relevé des opérations du recrutement militaire pendant les dix années comprises entre 1830 et 1840, a fait constater les ré-

Digitized by Google

sultats ci-après exposés, concernant la taille des jeunes gens et les causes des réformes.

Individus ayant moins de	1 mètre 589 millim.	(4 pieds 11 pouces)	14
	— 625	(5 pieds)	22
	— 652	(5 pieds 1 pouce).	63
	— 679	(5 pieds 2 pouces).	37
	— 706	(— 3 pouces). .	47
	— 733	(— 4 pouces). .	29
	— 761	(— 5 pouces). .	19
	— 788	(— 6 pouces). .	8
	— 815	(— 7 pouces). .	3
	— 842	(— 8 pouces). .	1
			243

La taille moyenne est d'un mètre six cent soixante-onze millimètres ou cinq pieds un pouce huit lignes.

Nombre total des individus ayant concouru au tirage : 972. — Nombre moyen par an : 97. — Nombre d'individus examinés en conseil de révision : 575. — Nombre moyen par an : 57 (remplacés, 89). — Nombre d'individus réformés : 238. — Nombre moyen par an : 24. — Rapport des réformés aux individus examinés, 1 : 2 ⅖. — au nombre total des classes, 1 : 4.

Causes des réformes.	*Nombre des cas.*
Perte de doigts	1
Perte de dents.	29
Perte de membres ou autres organes	9
Goître	2
Claudication.	1
Autres difformités	35
Myopie	1
Autres maladies des yeux.	1
Affections scrophuleuses.	17
Maladies de poitrine	5
Hernies.	19
Epilepsie	7
Maladies diverses	35
Faiblesse de constitution	56
Défaut de taille.	20

Les cas d'édentation appartiennent presque tous au plateau de Thelle, et doivent être attribués à l'usage d'un cidre trop chargé d'acidité. Les cas de scrophule semblent particuliers aux populations de *Cires-les-Mello*, *Foulangue* et *Ully-St.-Georges*, placées

Digitized by Google

dans des conditions d'humidité permanente. Les réformes dues au défaut de taille et à la faiblesse de constitution, motifs de même nature, comprennent près du tiers des cas. Les goîtres et la teigne si communs sur d'autres points du département, sont très-rares ici.

Le nombre connu des sourds-muets est de cinq, dont trois du sexe masculin. Celui des aveugles-nés n'est que d'un individu.

La milliaire, ou suette des Picards, est presque la seule affection qui paraisse de tems à autre sous forme épidémique dans l'étendue du canton; elle peut être considérée comme endémique dans les villages de la vallée du Thérain, et surtout à *Cires-les-Mello*, bourg placé sous l'influence d'une humidité constante. Le même motif facilite le développement de cette fièvre éruptive dans les communes du plateau central qui, bien qu'appartenant à un pays élevé et découvert, éprouvent les inconvéniens des lieux bâtis dans les vallées, à cause de la nature argileuse et imperméable du sol sur lequel reposent généralement les habitations.

Les recueils de médecine conservent la mention d'une épidémie meurtrière de suette qui, dans l'année 1748, ravagea la commune de *Chambly* ainsi que Beaumont-sur-Oise. Il mourut plus de quatre-vingts chefs de famille avec nombre d'enfans et de domestiques.

Ce fléau se reproduisit en 1754; il dura un mois pendant lequel près de deux cents personnes périrent.

La même affection régna plusieurs mois de l'année 1788, dans le village d'*Ercuis*.

En 1791, au mois de janvier, épidémie subite de milliaire à *Puiseux-le-Hauberger;* elle frappa une soixantaine d'individus formant le quart de la population, et en fit périr seize.

Le mois suivant, la fièvre putride accompagnée de scarlatine affligea la même commune avec celles de *Cires-les-Mello* et du *Mesnil-Saint-Denis*.

A peine ces affections avaient-elles cessé que la milliaire se montra de nouveau tant à *Puiseux* qu'au *Mesnil* et à *Cires;* elle dura jusqu'au mois de juin, atteignant l'un après l'autre presque tous les individus des populations attaquées.

On voit cette maladie régner pendant huit mois, depuis février jusqu'à septembre 1796, dans la commune de *Boran;* deux cents personnes en furent atteintes, et il en périt environ un quart.

Elle reparut dans l'automne de 1797, au même lieu où elle se maintint pendant deux mois.

La population de *Morangle* en fut frappée dans l'année 1806, depuis le mois de mars jusqu'au mois d'août; sur quatre-vingts individus affectés, quinze périrent.

Digitized by Google

Une épidémie variolique enleva quarante individus à *Chambly*, pendant les mois de janvier et février 1817.

La milliaire se développa avec une plus grande énergie dans l'été de 1821, car elle envahit, outre les quinze communes du canton de *Neuilly-en-Thelle*, quarante autres villages des cantons de Noailles, Mouy, Creil et du département de Seine-et-Oise. Elle se montra d'abord, vers la fin du mois de mai, dans les hameaux du Bois-Morel (aujourd'hui du canton de Noailles) et de *Cavillon*, où elle frappa, dans douze jours, vingt-six personnes dont la moitié périrent en soixante-douze heures. La gravité de la maladie s'amortit tout-à-coup, quoiqu'elle se propageât à *Dieudonne* et à *Crouy*. Le marché tenu le quatre juin suivant à *Neuilly-en-Thelle*, détermina le développement de l'épidémie dans ce bourg, où l'on compta quarante malades en une seule semaine.

Elle sévit dans la première quinzaine de juillet à *Ercuis* dont elle enleva presque subitement six individus, pour perdre aussitôt son intensité. Une quatrième invasion eut lieu le vingt-cinq juillet, à la suite de la foire de Mello qui réunit une grande affluence, et le mal se répandit alors dans toute la contrée.

Le tableau ci-après fait connaître, pour chaque commune, la date de l'invasion, le nombre des malades et des morts, et la date de la cessation.

COMMUNES.	DATE de L'INVASION.	Nombre DES MALADES		Nombre DES DÉCÈS.		DATE de la CESSATION.	DURÉE de L'ÉPIDÉMIE.
		hommes.	femmes.	hommes.	femmes.		
Balagny	18 juillet.	29	17	"	"	11 août.....	22 jours.
Belléglise...........	27 juillet.	24	27	"	"	10 septembre.	45.
Boran	10 juillet.	21	44	"	"	11 septembre.	62.
Chambly...........	2 juillet.	76	60	"	"	20 août......	49.
Cires-les-Mello....	22 juillet.	110	70	20	8	1 septembre.	41.
Crouy-en-Thelle	10 juin...	53	44	1	1	1 septembre.	83.
Dieudonne..........	17 juillet.	26	11	4	4	8 septembre.	52.
Ercuis	10 juillet.	100	116	5	3	5 octobre...	97.
Fresnoy-en-Thelle...	26 juin...	24	38	2	"	30 août.....	65.
Foulangue..........	24 juillet.	3	13	1	"	27 août.....	34.
Le Mesnil-St-Denis ..	1 juillet.	45	79	2	2	4 septembre.	66.
Morangle...........	15 avril..	30	26	"	"	18 septembre.	156.
Neuilly-en-Thelle....	5 juin...	109	127	1	2	27 septembre.	114.
Puiseux	1 mai...	39	54	6	10	8 septembre.	131.
Ully-Saint-Georges..	15 juillet.	14	4	1	1	1 août......	16.
		603	730	43	31		
		1333		74			

La période d'invasion générale dura environ trente-un jours, du vingt-six juin au vingt-sept juillet, et la période de décroissement cinquante-cinq jours, depuis le vingt août jusqu'au quinze octobre.

L'épidémie frappa la moitié de la population à *Ercuis*, un tiers à *Crouy*, *Mesnil-Saint-Denis*, *Puiseux*, un quart à *Neuilly-en-Thelle*, un cinquième à *Fresnoy-en-Thelle*, *Morangle*. La mortalité générale fut à l'ensemble des cas dans le rapport de 1 : 18; mais cette proportion varie selon les localités, car on la trouve de près du sixième à *Puiseux*, d'un dixième à *Cires*, etc.

Le canton de *Neuilly* fut un des premiers atteints par la grande épidémie qui ravagea la France au printems de 1832. Le choléra sévit le dix-huit avril à *Chambly*, d'où il se propagea en moins de dix jours dans tous les lieux voisins. Le tableau suivant fait connaître la date des invasions et des disparitions dans chaque localité, le nombre et le sexe des malades et des victimes.

COMMUNES.	DATE de L'INVASION.	MALADES		DÉCÈS.		DATE de la CESSATION.	DURÉE de L'ÉPIDÉMIE.
		hommes.	femmes.	hommes.	femmes.		
Balagny	1 mai	6	7	2	4	9 juillet	"
Belleglise	10 mai	1	"	1	"	"	"
Boran	22 avril	15	17	8	11	15 septembre.	147 jours
Chambly	18 avril	138	117	25	22	7 juin	51.
Cires	30 avril	6	9	4	8	22 juin	54.
Crouy-en-Thelle	27 avril	13	11	7	2	12 mai	16.
Dieudonne	27 avril	26	23	6	5	3 juin	38.
Ercuis	27 avril	12	12	3	1	8 mai	12.
Foulangue	10 mai	1	"	"	"	"	"
Fresnoy-en-Thelle	24 avril	10	17	"	1	25 mai	32.
Le Mesnil-St.-Denis	24 avril	41	46	3	1	17 mai	24.
Morangle	27 avril	15	12	"	"	29 mai	33.
Neuilly-en-Thelle	27 avril	8	6	3	4	10 mai	14.
Puiseux	24 avril	26	23	1	"	12 mai	19.
Ully	3 juin	8	3	8	3	"	"
		326	303	71	62		
		629		133			

L'épidémie conserva son intensité dans *Chambly* du dix-huit avril au quatre mai; on y compta jusqu'à soixante-trois nouveaux cas dans une seule journée, celle du vingt-trois avril. A *Dieudonne*, il y eut au jour de début douze malades, dont sept moururent au

Digitized by Google

bout de cinq jours; le mal parut arrêté, mais après un intervalle de trois jours, trente-quatre individus furent frappés en même tems. Au *Mesnil-Saint-Denis*, il y eut cinquante-six malades en deux jours : ces cas si nombreux répandaient une terreur profonde dans les campagnes.

Un cinquième de la population fut atteint à *Chambly* et au *Mesnil-Saint-Denis*, un dixième à *Dieudonne*, *Morangle*, *Puiseux*, un quinzième à *Fresnoy*.

En retranchant les communes de *Belléglise* et de *Foulangue* qui éprouvèrent chacune un seul cas isolé, on trouve que l'épidémie atteignit la quinzième partie de la population des lieux attaqués. Les sexes et les âges fournirent une part à peu près égale dans le contingent. Le rapport général de la mortalité aux cas fut comme 1 : 4 $^7/_{10}$; mais la proportion varie selon les localités. *Boran* perdit dix-neuf malades sur trente-deux; — *Cires*, douze sur quinze; — *Ully-Saint-Georges*, la totalité des individus atteints, dans un seul jour. A *Chambly*, un cinquième mourut; à *Crouy*, trois huitièmes; à *Dieudonne*, un quart; à *Neuilly-en-Thelle*, la moitié; à *Ercuis*, un sixième.

Vaccine. Les premières vaccinations furent pratiquées en 1806 à *Chambly*, par MM. *Daniel*, médecin de Beauvais, *Candillé*, *Dutroy* et *Isambert*, chirurgiens de la localité; M. *Naury*, officier de santé à Mello, apportait dans le même tems la connaissance de la nouvelle découverte à *Cires* et à *Balagny-sur-Thérain*. A partir de ce moment, l'usage de ce préservatif s'introduisit peu à peu dans la pratique de la médecine et dans les habitudes de la population. Il n'a pas éprouvé dans ce pays la résistance qu'un esprit trop soumis à l'influence des anciennes coutumes, oppose sur d'autres points à toute innovation. Les moyens administratifs usités depuis vingt années pour donner à l'emploi de la vaccine une régularité périodique, ont produit ici moins de résultats, parce que cette opération était déjà rentrée dans les procédés habituels de la clientelle rurale. Le tableau ci-après fait connaître le chiffre des vaccinations effectuées par les soins de l'autorité, mais il n'a pu comprendre tous les cas isolés dus aux travaux journaliers de chaque praticien. On est fondé à croire que maintenant le nombre annuel des individus opérés correspond assez exactement au chiffre de la population, et il est certain que la petite vérole, devenue rare comme cas isolé, ne se montre plus sous apparence épidémique.

Digitized by Google

COMMUNES.	ANNÉES									
	1817	1818	1819	1822	1826	1829	1830	1833	1835	1837
Balagny-sur-Thérain	″	69	13	″	″	″	″	″	″	″
Belléglise	″	20	″	″	10	2	6	3	20	18
Boran	11	122	6	28	9	23	″	28	″	28
Chambly	24	43	28	2	42	21	14	20	48	59
Cires-les-Mello	19	″	94	12	84	8	″	″	″	″
Crouy-en-Thelle	″	77	″	28	42	″	″	″	″	7
Dieudonne	18	28	8	4	24	6	″	″	″	″
Ercuis	12	56	15	28	26	10	″	″	″	″
Foulangue	″	″	24	″	19	″	″	″	″	″
Fresnoy-en-Thelle	7	28	″	″	8	″	10	″	″	15
Le Mesnil-Saint-Denis	″	36	3	″	12	″	21	27	22	35
Morangle	6	19	″	3	8	″	18	27	″	18
Neuilly-en-Thelle	″	126	2	″	21	28	″	″	″	″
Puiseux-le-Hauberger	″	41	″	2	16	″	14	18	2	″
Ully-Saint-Georges	″	″	96	21	29	″	″	″	″	″
	97	665	289	128	350	98	83	123	92	180

Habitations. Le tableau qui suit fait connaître le nombre des maisons de chaque commune en 1790, 1806 et 1831, et le rapport de ces chiffres avec le contingent de la population.

COMMUNES.	NOMBRE DES MAISONS EN					
	1790.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1806.	Nombre moyen d'habitans par maison.	1831.	Nombre moyen d'habitans par maison.
Balagny-sur-Thérain	148	3 2/5	167	3 1/5	149	4 1/10
Belléglise	60	4 3/5	87	3 9/10	90	4 1/2
Boran	195	4 1/5	177	4 3/5	260	2 9/10
Chambly	281	4 4/5	293	4 3/10	354	3 9/10
Cires-les-Mello	270	4 1/10	281	4 3/10	362	3 3/5
Crouy-en-Thelle	94	3 9/10	112	3 1/2	114	3 3/5
Dieudonne	102	4 3/10	129	4	151	3 1/2
Ercuis	132	5 3/10	166	4 1/10	167	3 1/2
Foulangue	48	4	57	3 1/2	51	3 7/10
Fresnoy-en-Thelle	94	3 9/10	106	3 1/2	124	2 9/10
Le Mesnil-Saint-Denis	125	4 1/5	135	3 3/5	145	3 2/5
Morangle	62	4 1/2	77	4 1/10	74	4
Neuilly-en-Thelle	233	4 1/5	246	3 9/10	301	3 9/10
Puiseux-le-Hauberger	70	3 9/10	98	4 1/10	115	3 1/2
Ully-Saint-Georges	209	4 4/5	230	4 7/10	324	3 7/10
	2123	4 3/10	2361	4 1/10	2781	4 3/5

Le nombre des maisons s'est accru de 238 pendant l'intervalle compris entre 1790 et 1806, ce qui équivaut au huitième du contingent de 1790, et correspond à une augmentation d'un vingt-troisième seulement dans le mouvement de la population.

Digitized by Google

L'augmentation entre 1806 et 1831 est de 420, ou moins du cinquième, tandis que la proportion d'accroissement de la population est à peine d'un trente-deuxième.

L'augmentation totale entre 1790 et 1831 est de 658, ou de plus du tiers.

Le nombre des maisons s'est accru dans toutes les communes. L'augmentation est de près d'un cinquième à *Crouy-en-Thelle*; — d'un peu moins du tiers à *Chambly*, *Ercuis*, *Neuilly*; — du tiers à *Boran*, *Cires-les-Mello*, *Fresnoy-en-Thelle*; — de moitié à *Bellèglise*, *Dieudonne*, *Ully-Saint-Georges*; — des trois-cinquièmes à *Puiseux-le-Hauberger*.

L'accroissement moyen annuel a été de 14 $^{3}/_{10}$.

Le nombre moyen actuel des maisons par commune est de cent quatre-vingt-trois, déduction faite de trente-trois maisons composant le hameau de Bois-Morel, qui est réuni au canton de Noailles.

Les villages de *Cires*, *le Tillet*, *Ully-Saint-Georges*, *Neuilly*, *Crouy*, *Morangle*, *Fresnoy*, sont formés de plusieurs rues se croisant autour de l'église ou d'une place centrale, disposition regardée comme l'indice de lieux très-anciennement habités. On distingue encore dans le plan de *Chambly* l'arrangement d'une forteresse entourée de faubourgs assis en dehors des anciens murs. *Foulangue*, *Cavillon*, *Dieudonne*, *Puiseux*, sont constitués par une seule rue, signalant pour les trois premiers le passage d'une ancienne voirie importante. *Ercuis* et *Le Mesnil* sont formés de deux rues croisant à angle droit. La commune de *Bellèglise* se compose de sections distinctes et de maisons entremêlées de plantations, telles que sont disposés, en général, les lieux placés dans des contrées nouvellement défrichées.

Les matériaux de construction présentent quelque diversité selon les lieux. On fait usage dans la région orientale de moellons de calcaire grossier à sec ou noyés dans le mortier. Le plateau crayeux montre des murailles selon le mode suivi de tout tems en Picardie; ce sont des encadrures de bois remplies du mélange d'argile et de paille connu sous le nom de torchis, reposant sur un soubassement ou solin de cailloux-silex équarris. Le calcaire grossier taillé est employé plus fréquemment vers la vallée de Lesche, à cause de la proximité des carrières.

La plupart des nouveaux édifices sont en pierre d'appareil ou en parpaings.

Les constructions monumentales, églises, châteaux, etc., sont aussi en pierre d'appareil. Les maisons de briques sont rares dans ce pays.

Les pierres à bâtir sont tirées des carrières de *Balagny*, *Cires-les-Mello*, *Foulangue*; de celles de Maysel, Mello, Saint-Leu-d'Esserent, canton de Creil; Grainval, canton de Méru; Ronquerolles (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

On fait peu usage du grès dans les constructions; celui qu'on emploie pour bornage ou comme pierre dure, est pris dans le canton même, au Mont-Perreux, au-dessus du *Tillet*, sur les coteaux de *Landrimont*; à Ronquerolles (Seine-et-Oise), et dans les friches de Blaincourt, canton de Creil.

Le plâtre est tiré de la région du département de Seine-et-Oise, voisine du canton, à Nerville, Presle-le-Long, Saint-Martin-du-Tertre; on l'achète aussi dans les magasins de Lacave et de Beaumont. On en fait peu usage.

Le tableau suivant donne l'état de chaque espèce de toiture, constaté en 1806 et 1831.

COMMUNES.	1806. MAISONS COUVERTES EN					1831. MAISONS COUVERTES EN				
	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	TOTAL.	Ardoises.	Tuiles.	Tuiles et chaume.	Chaume.	TOTAL.
Balagny-sur-Thérain....	1	1	6	159	167	1	16	19	113	149
Belléglise..............	"	11	"	76	87	2	13	4	71	90
Boran................	"	25	3	149	177	1	22	30	207	260
Chambly..............	"	173	"	120	293	11	192	27	124	354
Cires-les-Mello	1	"	35	245	281	1	29	22	310	362
Crouy-en-Thelle.......	"	2	5	105	112	1	1	8	104	114
Dieudonne............	1	"	2	126	129	2	9	7	133	151
Ercuis................	"	9	13	144	166	"	4	21	142	167
Foulangue............	"	2	"	55	57	"	7	4	40	51
Fresnoy-en-Thelle	"	"	2	104	106	"	3	13	103	124
Le Mesnil-Saint-Denis..	1	"	7	127	135	"	12	6	127	145
Morangle.............	"	3	2	72	77	"	2	7	65	74
Neuilly-en-Thelle......	"	35	3	208	246	3	72	12	214	301
Puiseux-le-Hauberger...	"	9	8	81	98	"	11	8	96	115
Ully-Saint-Georges.....	"	11	19	200	230	"	6	39	279	324
TOTAUX.....	4	281	105	1971	2361	22	399	227	2133	2781

RÉSUMÉ COMPARATIF	EN 1806.	EN 1831.	DIFFÉRENCE.
Nombre total des maisons.	2361	2781	420 ou le 5e environ.
Toits en ardoises.....	4	22	18 en plus.
— en tuiles.......	281	399	118 en plus.
— en tuiles et chaume.	105	227	122 en plus.
— en chaume......	2361	2133	228 en moins.

Le nombre des maisons pourvues de toits incombustibles était en 1806 de 285, et en 1831 de 421, d'où résulte un accroissement de 136 ou de 1 : 2 9/10. Le rapport des couvertures solides au nombre des maisons était en 1806 de 1 : 8 1/3, et en 1831 de 1 : 6 3/5.

Le nombre des chaumières a diminué à *Balagny*, *Belléglise*,

Digitized by Google

Foulangue, *Morangle*. Mais il s'est accru sensiblement dans les villages de *Boran*, *Cires-les-Mello*, *Ully-Saint-Georges*, une partie des nouvelles constructions ayant été couverte en paille.

Le rapport du nombre des chaumières au nombre total des habitations a baissé seulement de 1 : 1 $^{13}/_{100}$ à 1 : 1 $^{18}/_{100}$.

Les tuiles employées proviennent des usines locales à *Chambly*, *Ully-Saint-Georges*, de Noailles et Cauvigny, canton de Noailles, de Breuil-vert canton de Clermont; on en prend aussi, à cause de la bonté des produits, à Fleurines canton de Pont, et dans les environs de Beauvais, à Saint-Just-les-Marais, Saint-Germain-la-Poterie, dont les fabriques ont un dépôt à Beaumont-sur-Oise.

Les briques viennent de *Chambly*, *Ully*, Bonvillers, Noailles, Hondainville canton de Mouy, Beaumont-sur-Oise.

Il y a eu dix-neuf incendies dans la période décennale comprise entre 1830 et 1840; ils ont détruit quarante-sept habitations et causé une perte évaluée en totalité à deux cent trois mille francs. Huit de ces événemens ont été attribués à la malveillance.

Mœurs, instruction, etc. On retrouve ici, dans toute leur influence, les habitudes d'ordre, d'obéissance aux lois, de travail et d'économie qui caractérisent la population du département de l'Oise. Il n'y a pas de bras inoccupés, le pays fournissant à peine assez d'ouvriers aux travaux agricoles et industriels. La mendicité y est inconnue. Le nombre des indigens y est au plus d'une soixantaine formant à-peu-près la cent soixantième partie de la population. On les trouve surtout dans la ville de *Chambly* dont la population réunit les inconvéniens de la vie urbaine à ses avantages, à *Ercuis* et *Cires* où le travail industriel prédomine, et dans le hameau presque forestier de *La Villeneuve-sous-Tillet*. A l'exception de *Chambly* et de *Neuilly-en-Thelle*, tout le pays a des mœurs rurales, néanmoins avec plus de mouvement, plus de vivacité dans les idées qu'on n'en peut remarquer dans la partie picarde du département, l'influence de la capitale ou plutôt de sa banlieue rayonnant jusqu'ici.

L'habitude des pratiques religieuses s'est maintenue sur tous les points. La conservation, l'embellissement de l'église, signe apparent de l'existence communale, sont un devoir de premier ordre dans l'esprit de la population. Un certain nombre de hameaux possède des chapelles sans titre légal, entretenues par des souscriptions volontaires permanentes. Les réunions de communes pratiquées dans plusieurs cantons, ont été impossibles ici.

Les fêtes de village, les réunions publiques sont gaies, animées, bruyantes.

L'esprit public résiste peu aux améliorations que le progrès social développe de tems à autre. La méthode d'enseignement mutuel appliquée à l'instruction primaire avait réussi dans plusieurs communes.

Digitized by Google

Plusieurs cimetières ont été transférés hors des villages. La prescription de la loi relative aux inhumations par rang ou file est observée dans huit communes. L'usage pernicieux, quoique fondé sur des motifs respectables de réserver une place distincte pour chaque famille, subsiste encore dans les autres.

La nourriture est généralement substantielle, et mêlée de viande de boucherie, ce qu'on attribue à la distribution régulière des salaires industriels sur lesquels on n'exerce point d'économies. Les populations reculées dans les terres, loin des routes, vivent encore de porc salé, de légumes, de fromage, de fruits.

La boisson habituelle est le cidre, dont le pays produit une quantité suffisante, quoiqu'inégalement répartie entre les communes. On consomme aussi du vin en assez grande abondance à *Chambly*, *Cires*, *Neuilly*, *Balagny*. Une partie de la population du *Mesnil*, où il y a peu de cidre et pas de vin, supplée par l'eau à l'insuffisance de ces liquides.

La langue française, parlée avec une correction plus ou moins grande, est le seul idiome usité.

On trouve partout les jeux de galet et de boule; les billards sont devenus communs. Le jeu d'arc s'est conservé à *Cires*, *Ully-Saint-Georges*, *Boran*, etc.

Les noms propres de famille sont au nombre de six cent cinquante-sept. On peut signaler comme les plus répandus ceux de *Petit*, *Courtois*, *Noël*, *Varé*, *Lamouche*, *Mansart*, *Martin*, *Mercier*, *Boulanger*, *Salentin*, *Serrain*, *Vaast*. Quelques noms assez nombreux de terres ou de lieux, conservés comme noms de famille, signalent peut-être les descendans de races aristocratiques aujourd'hui éteintes, tels sont ceux de *Balagny*, *Boulogne*, *Bouteville*, *Boissière*, *Bachevilliers*, *Cavillon*, *Destrées*, *Haulville*, *Morancy*, *Méry*, *Taillebourg*. Quelques autres se font remarquer par leur étrangeté, provenant probablement de la corruption de l'orthographe ou de leur origine exotique, par exemple : *Cachepoutre*, *Cahître*, *Calembourg*, *Erouards*, *Hour*, *Hyot*, *Kirille*, *Nicrasse*, *Quoniam*, *Sand'homme*, *Selba*, *Wiclot*, *Varlippe*.

Chaque commune a une école primaire; il en existe une dans le hameau du *Tillet*, dépendant de *Cires*. Il y a deux écoles spéciales pour les jeunes filles à *Chambly*, et une autre à *Belléglise*. On compte donc dix-neuf écoles primaires dans l'étendue du canton.

Le tableau ci-après fait connaître le nombre des élèves de chaque commune en 1823, 1831 et 1839, celui des individus qui savaient lire et écrire en 1806 et 1831, et le rapport de ce dernier nombre à la population.

Digitized by Google

COMMUNES.	NOMBRE D'ÉCOLIERS EN			NOMBRE D'INDIVIDUS sachant lire et écrire en		PROPORTION relativement à la population.
	1823.	1831.	1839.	1806.	1831.	
Balagny-sur-Thérain...	42	31	74	12	156	3e
Belléglise..........	34	41	50	56	158	2 2/5
Boran...............	55	110	104	118	359	2 1/10
Chambly.............	146	149	197	370	768	1 4/5
Cires-les-Mello......	58	73	182	249	423	3 1/10
Crouy-en-Thelle......	32	43	55	77	134	3
Dieudonne......... ...	16	53	45	121	165	3
Ercuis...............	47	45	55	96	202	2 9/10
Foulangue...........	24	30	43	38	49	3 4/5
Fresnoy-en-Thelle....	50	45	52	31	124	2 9/10
Le Mesnil-Saint-Denis.	56	65	75	138	206	2 2/5
Morangle.............	31	35	42	40	127	2 3/10
Neuilly-en-Thelle.....	143	155	148	171	552	2 1/10
Puiseux-le-Hauberger..	44	62	70	59	130	3 1/10
Ully-Saint-Georges....	55	100	192	189	301	4
	833	1037	1384	1765	3854	2 3/5

Le nombre des écoliers correspond au chiffre de la population âgée de cinq à treize ans.

Il se réduit du tiers ou de moitié selon les lieux, dès que le retour de la belle saison favorise les travaux des champs.

Les vacances durent trois mois pour les écoles de *Foulangue*, *Le Tillet*, *Morangle*; — deux mois pour celles de *Chambly*, *Crouy*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Le Mesnil*, *Neuilly*; — six semaines à *Boran* et *Ully-Saint-Georges*; — un mois à *Belléglise*, *Fresnoy*, *Puiseux-le-Hauberger*. Les écoles de *Balagny* et de *Cires* sont ouvertes toute l'année.

L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul, quelques notions d'arpentage et de plain-chant, quelquefois des principes de grammaire ou d'orthographe.

Il est donné selon les méthodes individuelle et simultanée.

Les écoles, considérées en général, sont défectueuses sous le rapport de l'espace, de l'éclairage, de l'aérage; quelques-unes mêmes sont encore à l'état de chaumière, à *Ercuis*, *Mesnil-Saint-Denis*, *Morangle*, *Puiseux*. Des améliorations ont eu lieu sur d'autres points. Les communes de *Balagny*, *Belléglise*, *Dieudonne*, *Fresnoy*, ont des établissemens nouveaux qui satisfont aux conditions d'hygiène et de propreté.

Le prix mensuel des écolages varie entre quarante centimes et un franc, selon les lieux et l'âge des élèves. Le produit, réuni à la subvention communale, n'assure pas un traitement suffisant aux

Digitized by Google

instituteurs, qui sont obligés de chercher dans l'exercice d'autres professions un supplément indispensable.

Le nombre des individus sachant lire et écrire s'est accru de 2089, ou d'environ cinq-quarts depuis 1806. Il était alors avec la population dans le rapport de 1 : 5 ½.

Crimes et délits. Le tableau ci-dessous présente l'état numérique des crimes et délits qui ont été constatés dans l'étendue du canton, pendant la période décennale comprise entre les années 1830 et 1840.

NATURE DES FAITS.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	Totaux.
Vol avec escalade et effraction...	3	"	"	"	1	1	"	4	4	3	16
Vol avec escalade............	"	"	"	1	"	1	"	"	1	"	3
Vol avec fausses clefs.........	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Vol d'effets..................	3	2	1	6	2	2	1	5	4	8	34
Vol d'argent..................	2	1	1	3	4	1	1	1	3	2	19
Vol de récoltes...............	"	"	"	"	"	"	1	1	1	"	3
Assassinat....................	"	1	"	"	"	"	1	"	"	2	4
Escroquerie...................	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1	2
Incendie et tentatives d'incendie.	3	"	1	"	"	5	3	"	2	"	14
Vol d'animaux domestiques ...	"	"	"	"	1	"	"	2	"	"	3
Sévices.......................	"	1	"	"	1	"	1	"	"	1	4
Destruction de récoltes.......	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	2
Destruction d'arbres fruitiers..	"	"	"	2	"	"	"	"	"	"	2
Infanticide...................	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1
Attentat à la pudeur..........	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Meurtre.......................	"	"	"	"	1	"	1	"	1	"	3
Vagabondage...................	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
Faux..........................	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	1
Emploi de fausse monnaie.....	"	"	"	"	1	"	"	"	"	"	1
	11	5	4	12	11	10	9	15	18	20	115

Le terme moyen est de 11 ½ par an, et de 7 ⅗ par commune.

Les faits sont ainsi répartis entre les communes : *Boran*, 18. — *Cires-les-Mello*, 17. — *Belléglise*, *Chambly*, 15 chacune. — *Neuilly-en-Thelle*, 10. — *Le Mesnil-Saint-Denis*, 9. — *Ully-Saint-Georges*, 8. — *Dieudonne*, 6. — *Balagny-sur-Thérain*, *Ercuis*, *Puiseux-le-Hauberger*, chacune 4. — *Morangle*, 3. — *Foulangue*, 2.

Aucun fait n'a été constaté depuis dix ans à *Crouy* et à *Fresnoy-en-Thelle*.

Le nombre total des délits est égal à la quatre-vingt-septième partie de la population.

Le tableau suivant présente l'état numérique des condamnations prononcées par la cour d'assises et les tribunaux correctionnels

Digitized by Google

contre des individus habitant le canton, pendant la période décennale de 1830 à 1839.

NATURE DES FAITS.	PEINES PRONONCÉES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	1838.	1839.	TOTAUX
	Par la cour d'assises.											
Assassinat	Mort	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Infanticide	Travaux forcés à tems	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Vol avec effraction et escalade	Travaux forcés à tems	"	"	"	"	1	"	"	"	1	1	3
Faux en écriture privée	Réclusion	"	1	"	1	"	"	"	"	"	"	2
Vol d'effets	Prison et surveillance	1	"	"	1	"	"	"	"	"	"	2
Vol domestique	Réclusion	"	"	"	"	"	"	1	1	"	"	2
Meurtre	Réclusion	"	"	"	"	"	"	1	"	"	"	1
Attentat à la pudeur	Prison	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	1
		1	1	"	2	1	"	5	1	1	1	13
	Par le tribunal correctionnel.											
Incendie par imprudence	Amende	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Homicide par imprudence	Prison, amende	"	"	"	"	"	1	"	"	"	"	1
Bris de clôture	Amende	"	"	"	"	"	"	6	"	"	"	6
Escroquerie	Prison	"	1	1	"	"	"	"	"	"	"	2
Vol d'effets mobiliers	Prison	"	"	5	3	3	2	1	6	3	2	25
Abus de confiance	Prison	"	"	"	"	"	2	"	1	3	"	6
Vol d'instrumens aratoires	Prison	"	"	1	1	"	"	"	"	"	"	2
Sévices	Prison, amende	3	"	"	"	2	2	2	1	1	5	16
Vol d'argent	Prison, amende, surveillance	"	3	2	"	"	"	"	"	"	"	5
Vol de récoltes	Prison	1	"	"	2	"	"	"	1	4	"	8
Diffamation	Prison	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Vagabondage	Prison et surveillance	"	"	"	"	1	"	"	5	2	"	8
Dégradation de route	Amende	"	"	1	"	"	"	"	"	"	"	1
Insulte à l'autorité	Prison et amende	"	"	"	1	2	"	1	"	14	1	19
Trouble à l'exercice du culte	Amende	13	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13
Destruction d'arbres	Amende	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Destruction de titres	Prison, amende	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Usure	Amende	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Usurpation de chemin public	Amende	"	1	"	"	"	"	"	"	"	"	1
Exhumation non autorisée	Amende	"	"	"	1	"	"	"	"	"	"	1
Outrage public à la pudeur	Prison	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1
		19	8	10	8	8	7	10	15	27	8	120
	Total général	20	9	10	10	9	7	15	16	28	9	133

Les jugemens prononcés par la cour d'assises ont porté sur onze hommes et deux femmes.

Digitized by Google

Les jugemens correctionnels ont atteint cent cinq hommes, vingt-deux femmes, six jeunes filles.

Le terme moyen des condamnations est de 8 4/5 par commune.

Le nombre total est à la population dans le rapport de 1 : 75 1/5.

Il y a eu dans la période de 1830 à 1839, sept morts accidentelles, cinq par submersion, une par écrasement sous une voiture, une autre par suite de chûte.

Quatre suicides ont été constatés pendant la même période, savoir : un par submersion dans un puits, un par pendaison, un autre par strangulation, le dernier par asphyxie.

Trois ont eu pour cause l'aliénation mentale, et le quatrième la crainte d'une condamnation en matière criminelle.

Le dernier a été commis par une femme sous la main de la justice; les autres par des hommes.

Professions et métiers. Voici l'état numérique des principales professions exercées dans le pays.

Arpenteurs	2
Aubergistes et cabaretiers	18
Bâtonniers	3
Bergers	40
Blanchisseuses	7
Blâtiers	3
Bonnetiers	4
Bouchers	6
Boulangers	7
Bourreliers	10
Bûcherons	6
Cantonnier	1
Carriers	28
Chapeliers	2
Charcutiers	4
Charpentiers	21
Charretiers	119
Charrons	25
Chaudronniers	3
Coquetier	1
Cordiers	4
Cordonniers	33
Corroyeur	1
Couturières	30
A reporter	378
Report	378
Couvreurs en chaume	26
Cultivateurs	460
Curés et desservans	10
Débitans de tabac	2
Domestiques	66
Emouleur	1
Employés de la poste et du télégraphe	9
Epiciers	21
Fabricans en soie	80
Fonctionnaires de l'ordre judiciaire	2
Fondeur	1
Gardes champêtres	18
— particuliers	6
Horlogers	3
Huissiers	3
Instituteurs	19
Jardiniers	16
Limonadiers	3
Maçons	66
Manouvriers	521
Maréchaux-ferrant	31
A reporter	1742

Digitized by Google

Report.	.1742	*Report*. .	.4662
Marchands en détail. . . .	19	Peintres en bâtimens . . .	4
Marchands de bois	2	Percepteurs et receveurs. .	6
— de chevaux. . .	5	Perruquiers.	4
— de fer.	1	Postillons	12
— de laine	2	Propriétaires et rentiers. .	41
— de porcs. . . .	1	Régisseurs.	4
— de vaches. . . .	4	Revendeurs	4
— de vin.	5	Sabotiers.	3
— de volailles. . .	1	Scieurs de long	9
— fruitiers	2	Sergers	16
Mécaniciens.	2	Serruriers	6
Médecins	7	Tabletiers	5
Mégissier	1	Taillandiers.	4
Menuisiers.	12	Tailleurs d'habits.	27
Meuniers et garçons meuniers	53	Tonneliers.	13
Notaires.	3	Tourbiers	10
Ouvrières en dentelle. . . .	220	Tourneurs en bois.	5
Ouvriers en coton.	170	Tuiliers.	20
Ouvriers en soie	.2274	Vachers.	4
— en laine.	130	Vanniers.	3
Passementiers.	3	Vétérinaire	1
Pâtissiers	3	Vignerons.	163
A reporter .	.4662	TOTAL . .	.5026

Le nombre des individus occupés à une branche quelconque de l'agriculture (695), ne comprend qu'un septième du nombre total, mais il est à remarquer qu'un très-grand nombre d'ouvriers aident, pendant la belle saison, aux travaux ruraux. Le nombre de ceux qui vivent de travail industriel s'élève à 3,000, ou environ les trois cinquièmes. Les individus vivant de traitement sont dans le rapport de 1 : 64, ceux à l'état de domesticité dans le rapport de 1 : 20, etc.

§. 3. *Administration.*

Le territoire du canton de *Neuilly-en-Thelle* était compris tout entier dans l'étendue du diocèse de Beauvais. Les paroisses étaient réparties, ainsi qu'il suit, entre les trois doyennés de l'archidiaconé de Clermont :

— Doyenné de Beaumont-sur-Oise : *Belléglise*, *Boran*, *Chambly*, *Crouy-en-Thelle*, *Ercuis*, *Fresnoy-en-Thelle*, *Le Mesnil-Saint-*

Digitized by Google

Denis, *Morancy*, *Morangle*, *Neuilly-en-Thelle*, *Puiseux-le-Hauberger* avec *Dieudonne* son annexe;

— Doyenné de Mouchy : *Balagny-sur-Thèrain*, *Foulangue*, *Ully-Saint-Georges;*

Doyenné de Clermont : *Cires-les-Mello.*

La commune d'*Ully-Saint-Georges* dépendait du baillage de Beauvais. Tout le reste ressortissait au baillage de Senlis, et aux châtellenies de Creil, Beaumont-sur-Oise et *Chambly*.

Quant à l'administration civile, le pays était partagé entre les généralités de Paris et de Soissons.

A cette dernière appartenait seulement la commune de *Cires-les-Mello*, dans l'élection de Clermont en Beauvaisis.

Balagny-sur-Thèrain, *Foulangue* et *Ully-Saint-Georges* dépendaient de l'élection de Beauvais, généralité de Paris;

et *Belléglise*, *Boran-Morancy*, *Chambly*, *Crouy-en-Thelle*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Fresnoy-en-Thelle*, *Le Mesnil-Saint-Denis*, *Morangle*, *Neuilly-en-Thelle*, *Puiseux-le-Hauberger*, de l'élection de Senlis.

L'organisation administrative opérée à la révolution de 1790, comprit toutes ces communes dans le district de Senlis, en les répartissant entre deux cantons, savoir :

Canton de *Chambly* : *Belléglise*, *Boran-Morancy*, *Chambly*, *Crouy-en-Thelle*, *Fresnoy-en-Thelle*, *Le Mesnil-Saint-Denis*, *Morangle*, *Neuilly-en-Thelle*, *Puiseux-le-Hauberger*.

Canton de Mello : *Balagny-sur-Thérain*, *Cires-les-Mello*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Foulangue*, *Ully-Saint-Georges*.

Cette situation fut maintenue jusqu'à la suppression des districts et à l'établissement des arrondissemens de sous-préfecture, qui entraîna une réduction considérable dans le nombre des justices de paix. Les cantons de *Chambly* et de Mello furent supprimés et remplacés par une nouvelle circonscription à laquelle on assigna pour chef-lieu *Neuilly-en-Thelle*, et pour ressort les communes de l'ancien canton de *Chambly*, avec celles de *Balagny*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Foulangue* et *Ully-Saint-Georges*, provenant du canton de Mello.

La commune de *Cires* sortant de la même circonscription, fut affectée au canton de Creil.

Le canton de *Neuilly-en-Thelle* eut alors quatorze communes.

Un arrêté du gouvernement, rendu le trois ventôse an dix, lui adjoignit la municipalité de *Cires-les-Mello* détachée de nouveau du canton de Creil, et celle du Lys provenant du canton de Chantilly.

Mais cette dernière réunion était contraire à la disposition des lieux, la rivière d'Oise formant une limite naturelle entre le Lys et le reste du canton. Il fut fait droit aux réclamations nombreuses

Digitized by Google

des habitans, et un arrêté du vingt-six ventôse an onze reporta la commune du Lys dans le canton de Creil auquel avait été réuni celui de Chantilly.

Depuis lors, le canton de *Neuilly-en-Thelle* est demeuré composé de quinze communes.

Balagny-sur-Thérain, *Balagni*, *Ballagni*, *Ballagny*, *Bolaigni* en 1172, *Baleigny* en 1366, *Ballengny*, *Balengny*, *Balagni en Beauvoisis*, *Ballaigni*, *Balagni-les-Vierges* (*Balegniacum* en 1172, *Balaniacum* en 1157, *Baleigniacum* en 1195, *Balineacum*, *Balaneium*, *Balatus Agnorum* selon Louvet, Antiq. dioc. Beauv., tom. 1, p. 97, *Balligniacum*), à la limite nord, entre *Ully-Saint-Georges* au sud-ouest, *Foulangue* au sud, *Cires-les-Mello* au sud-est, Bury du canton de Mouy à l'est, Mouy au nord.

Le territoire limité à l'est par la rivière du Thérain, s'étend entre deux vallons jusqu'à l'ancien chemin dit de Beauvais à *Cires-les-Mello* qui le sépare d'*Ully-Saint-Georges*; sa dimension de l'est à l'ouest est triple de sa largeur moyenne.

Le chef-lieu assis dans la vallée est formé d'une longue rue sur la route de Mouy à Beaumont, et de quelques communications secondaires. La rue des *Carrières* et celle du *Marais*, un peu éloignées de la masse des habitations, ne peuvent cependant être considérées comme des écarts.

Balagny est célèbre par le martyre des saintes Brigide et Maure, d'origine écossaise, qui, revenant de visiter la Palestine, périrent en Beauvoisis vers l'an 514 de la main des barbares, avec Hipsadius leur frère, Jean, Victor, Andegonde et Gerontius leurs compagnons ou serviteurs. On assigne le lieu précis de leur supplice près d'une source nommée la fontaine des Vierges, et leur sépulture dans l'ancien parc du château; il se faisait de nombreux miracles sur l'un ou l'autre point, où la piété des fidèles avait élevé des chapelles qui attiraient un grand concours de pélerins.

On sait que les reliques des deux saintes furent transportées à Nogent-les-Vierges, vers le milieu du septième siècle, par la reine Batilde, fondatrice de l'abbaye de Chelles. *Balagny* conserva seulement les restes d'Hipsadius et de ses compagnons, mais obtint plus tard quelques ossemens des vierges qui étaient déposés dans la chapelle du parc.

Cette chapelle, reconstruite au treizième siècle, était ornée de fresques représentant le voyage des saintes à Jérusalem, et de très-beaux vitraux où étaient reproduites les circonstances de leur martyre. Dégradée mais non détruite pendant la révolution, elle fut restaurée, en 1808, par Mme de *Vérigny* qui la destina à la

Digitized by Google

sépulture de sa famille; on plaça l'inscription suivante au-dessus de la porte d'entrée :

GENOVEFA ROSSIGNOL, VIDUA
F. A. P. L. BROCHET DE VERIGNY
reparavit anno 1808

Le domaine de *Balagny* ayant été vendu et partagé en 1839, la chapelle fut démolie, et les reliques transférées dans l'église paroissiale.

On les conduit processionnellement, le jour de l'Ascension, au calvaire qui a remplacé l'autre chapelle détruite aussi près de la fontaine des vierges. De jeunes filles portent les deux châsses qui sont suivies par un grand nombre d'habitans du pays et des lieux voisins. On y amène beaucoup d'enfans.

Le culte des saintes Maure et Brigide a toujours été en vénération dans le Beauvaisis. En 1637, pendant une peste ou épidémie meurtrière qui règnait à Beauvais, les habitans de la paroisse St.-André se vouèrent aux vierges et vinrent en procession avec leur curé à la chapelle de *Balagny*.

Un tradition locale veut que le village ait été situé primitivement dans la plaine auprès de la garenne de *Perèle*, aujourd'hui défrichée, et même qu'il ait porté d'abord le nom de *Haut-lagny*. L'examen des lieux ne confirme pas ces assertions, dont il n'existe aucun témoignage écrit.

Loysel assure (Mémoires du Beauvoisis, p. 18) que *Balagny* fut détruit par les Normands.

Jacques de Gomer, dit Coppin, seigneur de *Balagny*, en donna le dénombrement, en 1428, au baron de Mello.

Louis de Gomer de *Balagny*, son fils, était capitaine de Beauvais pendant le siège de 1472. La seigneurie vint après lui à Méry de Saint-Simon, seigneur de Précy-sur-Oise, mort en 1529, laissant ses domaines à sa fille Antoinette qui épousa, le neuf février 1536, Jean de Ganouville, seigneur de Rafetot.

Balagny appartint ensuite à Jean de Montluc, évêque de Valence; il fit rebâtir, vers 1560, le château qu'il laissa à Jean de Montluc, son fils naturel, légitimé l'an 1567. Celui-ci, devenu lieutenant-général de la ligue en Picardie, fut l'un des généraux de ce parti, défaits le dix-sept mai 1589, sous les murs de Senlis. Réconcilié avec Henri IV, le roi lui conféra, en 1594, la dignité de maréchal de France.

Alfonse-Henri de Montluc I son fils, et son petit-fils, des mêmes noms, portaient le titre de marquis de *Balagny*.

Le domaine vint plus tard dans la maison de Mailli; il a appartenu depuis 1722 à la famille *Brochet de Vérigny*, dont les héritiers l'ont aliéné en 1838.

Digitized by Google

La cure, dédiée à saint Léger, était conférée par l'évêque de Beauvais. C'est maintenant une succursale de laquelle dépend la commune de *Foulangue*.

L'église, cruciforme, doit avoir été construite dans le treizième siècle, à en juger par la partie la plus ancienne, qui est le transept nord; les voûtes et les colonnettes supportant les nervures datent de cette époque. On y a pratiqué postérieurement une grande rose à douze divisions tréflées et à moulures anguleuses. Le chœur, carré, est éclairé par des fenêtres ogivales, à têtes partielles tréflées, à tympan garni de roses dans le goût du quinzième siècle. La travée centrale paraît du même tems que le transept nord; le clocher, latéral, et la nef sont modernes; les ventaux de la porte ont été sculptés au seizième siècle.

Le transept méridional est une belle chapelle bâtie depuis quarante ans; les châsses des saintes y sont déposées.

Cette église fut consacrée le vingt-huit avril 1522, c'est-à-dire après la reconstruction du chœur, par M. de Pleurs, évêque de Riom, pendant la vacance du siège.

Il y avait dans la paroisse une chapelle Saint-Michel à laquelle nommait l'évêque diocésain.

Le château, édifié vers le milieu du seizième siècle, était médiocre dans son étendue, mais remarquable par l'élégance de ses ornemens; à moitié démoli, il aura bientôt disparu en entier.

Le hameau de *Perèle*, *Perel*, *Prel*, *Presle*, *Pray*, comprenant une douzaine de feux, est situé dans un vallon, à deux mille mètres du chef-lieu, vers l'ouest.

Le *Moulin* forme un écart sur la limite orientale du territoire.

La route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise traverse le village en suivant la vallée du Thérain.

La commune possède un presbytère donné par la famille de *Vérigny*, une école et vingt hectares de terres à l'état de pâtures.

Le cimetière, autrefois devant l'église, a été transféré depuis 1832 à l'ouest du village, sur le chemin dit de la colline. On y voit les pierres sépulcrales de la famille de *Vérigny*, rapportées de la chapelle des vierges, et notamment celle de M. *Anne-Félix Brochet de Vérigny*, ancien préfet de l'Oise, mort le vingt-trois octobre 1825, conseiller d'état et membre de la chambre des députés.

Il y a un bureau de bienfaisance, une compagnie de pompiers, un relai de poste aux chevaux.

On trouve dans l'étendue du territoire un moulin à eau, deux carrières, une fabrique de tissus mérinos.

La moitié de la population va travailler dans les manufactures de la ville de Mouy, voisine de *Balagny*.

Digitized by Google

Contenance : Terres labourables, 457 h. 39,55. — Jardins potagers, 12 h. 00,65. — Bois, 90 h. 80,15. — Vergers, 4 h. 81,60. — Vignes, 0 h. 01,85. — Pâtures, 0 h. 42,35. — Prés, 60 h. 69,15. — Oseraies, 1 h. 10,80. — Aunaies, 15 h. 75. — Friches, 3 h. 77,50. — Carrières, 0 h. 74. — Marais, 11 h. 38,25. — Places et chemins, 12 h. 84,55. — Eaux, 1 h. 99,85. — Propriétés bâties, 6 h. 13,20. — Total, 679 hect. 88,45.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 1 myr. 2 kil. — De Senlis, 2 myr. 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marchés, Mouy, Clermont, Beaumont-sur-Oise, (Seine-et-Oise). — Bureau de poste, Mouy. — Population, 659. — Nombre de maisons, 149. — Revenus communaux, 256 fr.

Belléglise, *Belle-Eglise*, *Bel-Eglise*, *Belèglise* (*Belaglisa* en 1164, *Bertetela* en 1190, *Bera-ecclesia* en 1190, *Bella Ecclesia* en 1214), à l'angle sud-ouest du canton, entre Bornel du canton de Méru au nord-ouest, *Fresnoy-en-Thelle*, *Chambly* au sud-est, Ronquerolles et Hédouville (Seine-et-Oise) au sud.

Le territoire présente, dans la direction du nord-est au sud-ouest, une étendue de plus de six mille mètres, tandis que sa dimension transversale est à peine le quart de celle-ci. Il est divisé dans sa partie moyenne par la Lesche, sur les bords de laquelle le village est assis. La section méridionale forme un coteau couvert de bois.

Le chef-lieu est composé de maisons espacées, ombragées par des plantations, disposées en rues tortueuses qui descendent vers le lit de la rivière. Il comprend une trentaine de feux.

Belléglise appartenait au treizième siècle à une famille qui portait le nom du pays et qui contracta des alliances avec la maison de Beaumont-sur-Oise.

Dans les derniers tems, la seigneurie était divisée entre les chevaliers de Malte et l'abbaye de Royaumont à laquelle saint Louis avait donné des bois et une ferme considérable.

La cure, sous l'invocation de saint Martin, était conférée par l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise qui partageait les dixmes avec le prieur de Bornel, le prieur du Lay et le curé. La commune est réunie maintenant à la cure de *Chambly*.

L'église, placée à gauche de la rivière, près la route de Méru, a une nef, un latéral et un clocher modernes; le chœur, carré, éclairé par trois fenêtres ogives étroites, a ses voûtes à nervures cylindriques retombant sur des colonnettes à chapiteaux garnis de feuilles recourbées. La chapelle de gauche montre des fenêtres ogivales tertiaires. La chapelle droite et la travée du clocher ap-

Digitized by Google

partiennent comme le chœur au tems des ogives primaires. De nombreuses réparations et additions ont altéré les caractères de l'architecture. Le mur latéral nord du chœur a une fenêtre de trois lancettes accolées simples, une autre lancette isolée, et une troisième ouverture formée de deux ogives tréflées. Les trois lancettes de la façade sont inscrites dans une large arcade. Le mur du sud montre une fenêtre à ogives géminées tréflées, une lancette simple, et deux autres entourées de dentelures.

On remarque à l'une de celles-ci des restes de vitraux du treizième siècle, où étaient représentées les armes de l'évêque Guillaume de Grez qui gouverna le diocèse de Beauvais entre 1248 et 1267.

On voit sur la rive droite et au sud du chef-lieu, mais y étant presque contigus, les bâtimens d'un prieuré sous le nom de Saint-Jacques, qui était conféré, comme la cure, par l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise.

Au sud-est et sur la rive gauche est le château de *Saint-Just* qui appartenait à l'ordre de Malte.

Plus loin, à la limite, dans la même direction, on trouve un écart nommé *Plantoignon*.

Montagny-Prouvaire, *Montagny-le-Prouvair* ou *le Provère*, hameau de vingt-cinq chaumières, est dans un vallon dépendant de la section méridionale, très-près du Ménillet (canton de Méru). Ce lieu ressortissait de la baronnie de Persan.

On trouve à l'est de *Montagny* et sur la pente du coteau, un autre hameau nommé *Landrimont*, comprenant une dizaine de feux.

Gandicourt, *Gundelcurt* (*Gundulfocurtis*, *Gundelecuria*), hameau de vingt feux en comptant la ferme de la *Commanderie* et ses dépendances, est à l'est du précédent. Ce lieu fut donné en 690 à l'abbaye de Saint-Denis.

La route royale de Paris à Calais traverse du sud au nord la section orientale du territoire. La route départementale de *Chambly* à Gisors passe au nord-est de *Belléglise*, en remontant la vallée de Lesche.

La commune possède une mairie, un presbytère, une école, donnés par M. *Deribes*.

Des terrains communaux en nature de bruyères et de marais, ont été partagés.

Le cimetière qui entoure l'église, est clos de murs et de haies vives.

Il y a deux moulins à eau dans l'étendue du territoire.

La population est agricole.

Digitized by Google

Contenance : Terres labourables, 593 h. 64,25. — Jardins potagers, 9 h. 28,75. — Bois, 132 h. 17,65. — Vigne, 0 h. 91,70. — Vergers, 9 h. 81,70. — Oseraies, 0 h. 80,60. — Friches, 2 h. 26,10. — Prés, 7 h. 55,80. — Places et chemins, 18 h. 57,50. — Carrières, 0 h. 04,85. — Argilières, 0 h. 03,25. — Eaux, 1 h. 77,20. — Propriétés bâties, 5 h. 65,55. — Total, 782 hect. 54,90.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 0 myr. 4 kil. — De Senlis, 3 myr. — De Beauvais, 3 myr. 7 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (S.-O.), Méru, *Chambly*, *Neuilly-en-Thelle*. — Bureau de poste, *Chambly*. — Population, 349. — Nombre de maisons, 90. — Revenus communaux, 256 fr.

Boran-Morancy, *Borenc*, *Borang*, *Borrenc*, *Bauran*, *Borancq*, *Borain*, *Boram*, *Baurin*, *Borran-les-Beaumont-sur-Oyze*, *Borrant*, *Borrencq* (*Baudrinum*, *Borrengum* en 1190, *Borren* en 1193, *Borrencum*, *Borrangum* en 1180, *Bellum Ramum* en 1255), à l'angle sud-est du canton, entre *Morangle*, *Crouy-en-Thelle* au nord-ouest; Précy-sur-Oise du canton de Creil au nord; Gouvieux, Lamorlaye du même canton, et Asnières (Seine-et-Oise) à l'est; Bruyères (Seine-et-Oise) au sud-ouest.

Grande commune dont le territoire triangulaire, inégal, découvert, se prolonge vers le département de Seine-et-Oise. La rivière d'Oise forme la limite orientale, sauf toutefois la section dite du Port qui se trouve placée sur la rive gauche de la rivière. Cette circonscription tout-à-fait exceptionnelle a pour origine la donation faite par la maison de Montmorency, aux paroisses de *Boran*, Le Lys, Lamorlaye et Asnières, des marais indivis situés entre l'Oise et la rivière de Thève qui sépare en effet la section du port du territoire d'Asnières (Seine-et-Oise).

Le village, à-peu-près central au bord de l'Oise, bien bâti, mais ayant conservé l'usage des couvertures de chaume, est formé de plusieurs rues divergentes, pavées.

Boran est un des bourgs anciennement connus du Beauvoisis. On voit, dans l'histoire de l'abbaye Saint-Denis, qu'au tems du roi Thierry, c'est-à-dire vers 670, il appartenait à un seigneur nommé Ermentée qui le vendit à l'abbé Godebaut. *Boran* est appelé dans le titre *Villa Baudrinum super fluvium Hissera in pago Camliacensi*, ce qui est un témoignage certain de l'étendue du *pagus Camliencensis* vers l'est jusqu'à l'Oise.

Ce lieu fut, dès le huitième siècle, une dépendance de la grande seigneurie de Précy-sur-Oise. Dans la suite, il y eut une famille de ce nom qui était considérée comme ancienne au douzième siècle;

Digitized by Google

il est mention, dans un titre de 1170, de Pierre de Borrenc, dont les descendans s'établirent en Normandie dès le tems des ducs. Thomas de Boran ou Bourran, l'un d'eux, accompagna Bertrand du Guesclin et se distingua dans l'expédition contre Pierre le cruel, roi de Castille.

La terre de *Boran* était possédée au quinzième siècle par une famille du nom de Caruel, et à la fin du seizième par la maison d'Estampes-Valençai, d'où elle vint à celle de La Chastre. L'un des fils de Jacques d'Estampes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur d'Hardencourt et de *Boran*, fut tenu le quinze décembre 1603, par Henri IV, sur les fonts de baptême.

Elle fut acquise le huit août 1719 par la comtesse de Parabère. Elle appartenait encore en 1789 à l'un de ses descendans, Louis Barnabé de Baudéan, comte de Parabère, vicomte et baron de Pardailhan, premier baron d'Armagnac, chanoine né de la cathédrale d'Auch.

Les habitans de *Boran* prirent une part active à l'*émeute du plat pays*, ou jacquerie du quatorzième siècle; ils obtinrent ensuite, du régent, des lettres de rémission ou pardon délivrées en janvier 1358.

Le château qui est antique, mais réparé dans le goût moderne, est au nord du village, entouré d'un parc étendu.

La cure, sous l'invocation de saint Vaast, était conférée par l'évêque de Beauvais. Elle dépendait au onzième siècle du prieuré de Saint-Germain-en-Laye. Il y avait un vicaire.

C'est maintenant une simple succursale.

Les dixmes de *Boran* furent données en 1222 au chapitre de Beauvais, par Philippe-Auguste, en échange de l'hommage dont le roi était passible envers l'église pour le comté de Beaumont.

La chapelle de Sainte-Trinité et Saint-Joseph, bâtie en 1548 dans l'intérieur du château, formait un bénéfice distinct, à la présentation du seigneur.

L'église a un portail ouvert en ogive aiguë ornée de tores et de cannelures, dont les pieds droits ou colonnettes ont été enlevés, à l'exception de quelques chapiteaux garnis de feuilles. Un fronton supérieur montre deux têtes d'ogive trilobées et une rose à quatre feuilles. On remarque latéralement, à la hauteur des impostes, deux rangs de feuilles entablées. Les moulures de ce portail étaient peintes rouge et bleu. Au-dessus est pratiquée une grande baie ogive entourant trois ogivettes et une rose, sans ornemens.

L'angle droit de la façade est déguisé par une grosse tourelle hexagone terminée en pyramide courte à crochets.

Du côté opposé est un clocher élancé, haut de cinquante mètres, à contreforts angulaires, montrant deux étages de niches de

Digitized by Google

la renaissance, puis deux longues ogives à moulures anguleuses, et une corniche de pampres. La balustrade est découpée à jour, excepté du côté de la façade où elle porte les figures des douze apôtres. Une pyramide octogone, un peu courte, garnie de crochets, termine la tour qu'on aperçoit à plusieurs lieues de distance. Il y a aux angles des gargouilles et des clochetons épineux.

Les fenêtres latérales appartiennent à l'architecture du quinzième siècle, de même que celles du chœur. Il y a une porte en arc-tudor au côté sud, et vers le chœur une tourelle cylindrique contenant un escalier.

On descend par cinq marches dans la nef qui est dallée, lambrissée, à arcades ogives simples, soutenues sur des colonnes courtes dont les chapiteaux ont des feuilles à volutes. Les latéraux sont lambrissés, à l'exception d'une travée de droite qui montre des voûtes à nervures anguleuses retombant sur des colonnettes.

Le chœur et les chapelles ont des voûtes semblables. Les quatre piliers centraux ont pour chapiteaux des bandeaux ornés dans le goût de la renaissance.

Il y a quelques vitraux portant la date de 1535.

On remarque dans cette église de nombreuses pierres tombales effacées. Cependant on peut lire l'inscription suivante sur celle posée à l'entrée du chœur.

Cy dessoubz gist le corps d'Anthoine Karuel chlēr S.r de
. .... Guilleaume
.... et Thusseuil gentilhe de la maison du roy et mē dhostel de
Monsieur le Cardinal de Bourbon filz de mē Guy de Karuel chlēr Sr
de Borrent chler et mē d'hostel ordrē d' Monsr̄ le duc danjou frère
du Roy lequel fust blessé dūn coup de harquebuze au bras à la
bataille de Moncōtour doñée par mond. seig^{r}. le 3 *octobre* 1569
et mourut à Vendosme le 19.e *de novembre aud' an son cœur*
et entrailles enterrées à la maison de dieu dud. Vendosme
devant le mē. autel. — Priez dieu pour son ame.

La façade et la nef appartiennent au tems des ogives primaires. Tout le reste date de la dernière époque du style ogival.

La cloche principale est de 1561.

Vincent de Beauvais, dominicain, écrivain remarquable du treizième siècle, naquit à *Boran*, bien qu'on l'ait prétendu originaire de Bourgogne; il prit son surnom de sa résidence très-longue au couvent des jacobins de Beauvais dont il fut sous-prieur. Saint-Louis ayant bâti l'abbaye de Royaumont dans le voisinage de *Boran*, et y faisant de nombreux séjours, y appela Vincent qu'il institua son lecteur et prédicateur particulier.

On doit à ce religieux le livre célèbre intitulé *Speculum majus*

Digitized by Google

qui est une sorte d'encyclopédie ou compilation des connaissances générales de son tems. Il est divisé en trois parties désignées sous les titres de *Miroir naturel*, *Miroir doctrinal* et *Miroir historial*, auxquelles on ajouta depuis un *Miroir moral* faussement attribué à l'auteur des autres. Il a été fait sept éditions de cet immense travail depuis 1473 jusqu'à 1624, non compris les traductions. On connaît encore de cet écrivain le livre de la Grâce, celui des louanges de la Vierge, le livre de Saint-Jean l'Evangéliste, un traité de l'éducation des enfans de France, une lettre à saint Louis sur la mort de son fis aîné, et plusieurs manuscrits conservés surtout en Belgique et en Angleterre. Vincent de Beauvais mourut en 1264.

A cinq cents mètres environ au sud-ouest du chef-lieu est un écart nommé le *Couvent*, reste du prieuré de filles connu sous les noms de *Saint-Martin-les-Boran*, *Saint-Martin-les-Nonettes*, *Saint-Martin-d'Ecole-les-Boran* (*Sanctus Martinus juxta Borrentum*) ; il appartenait à l'ordre de Saint-Benoit, et était conféré par l'abbesse de Fontevrault, mais dans l'origine il dépendait immédiatement de l'abbaye du Paraclet.

On croit que ce monastère fut fondé par les comtes de Beaumont-sur-Oise. Ces seigneurs figurent du moins parmi les bienfaiteurs. Dès 1113, on voit Hugues et Yves de Beaumont lui aumosner une partie de leur champart.

Peu après Mathieu I, comte de Beaumont, donne aux religieuses la dixme sur ses vignes, lins, chanvres, fruits, oisons, poulets, agneaux, ânes, chevaux, avec un muid de blé et toute la dixme qui lui appartenait dans *Boran*.

Elles reçurent bientôt de nouveaux présens des seigneurs de *Boran*, du Lys, de *Morancy* et autres lieux; mais ils étaient peu abondans sans doute, car on trouve à la fin du treizième siècle une permission de l'évêque de Beauvais « lequel considérant la grande » pauvreté dudit prieuré, consentit que les filles qui se vouldroient » rendre religieuses apportassent dix pistolles et donnassent leurs » biens, comme aussi permission de recepvoir les aumosnes des » gens de bien, ce qui occasionna Mathieu, comte de Beaumont, » et Eléonore sa femme, à donner audit prieuré un muid de bled à » prendre dans leur grange de Borrang, après toutefois les reli- » gieux de Saint-Léonard de Beaumont. »

Guillaume de Beaumont leur fit présent en 1203 de la moitié de la terre de Nointel afin que « les pauvres religieuses pussent » boire du vin le caresme pour mieux supporter la fatigue. »

En 1228, saint Louis acquit leur ferme et grange de Cuimont,

Digitized by Google

située sur la rive gauche de l'Oise et de la Thève, pour y fonder l'abbaye qui prit depuis le nom de Royaumont; il leur donna en échange ce qu'il possédait de terres labourables à Berne, et sept livres six sols parisis de revenu sur le péage de Beaumont. L'abbesse était pour lors de la maison de Beaumont.

En 1234 le roi leur donna encore une grange à Berne. Peu après on remplaça les religieuses par des moines, mais ceux-ci y restèrent peu de tems.

Malgré d'autres libéralités, le couvent était si pauvre à la fin du treizième siècle, que les religieuses étaient presque contraintes de mendier. Philippe le bel ayant appris avec une compassion intérieure une telle indigence, leur octroya, par une charte datée de Neufchâtel-en-Bray au mois de novembre 1298, la dixme du pain et du vin qui se consommeraient à l'avenir en son château d'Asnières, lorsque lui, sa femme, son héritier, et après eux ses succcesseurs y feraient quelques séjours.

Le même roi, au mois de mai suivant, leur donna aussi *sexaginta quadrigatas bosci quælibet quatuor modulos continentem in foresta nostra Halate*, redevance convertie plus tard en une rente de vingt livres.

Le couvent fut plusieurs fois pillé et brûlé pendant les désordres des quatorzième et quinzième siècles. Il le fut encore sous la ligue, et les sœurs ayant quitté la place, le seigneur de Persan s'empara de leurs terres, d'où on l'évinça par autorité de justice. Peu à peu, l'établissement se repeupla. Sous Louis XIII, les religieuses étaient obligées d'occuper de petits bâtimens épars dans l'enclos. Tardieu, lieutenant-criminel de Paris, à la sollicitation de sa sœur qui était prieure de cette maison, fit relever le monastère sur les ruines de l'ancien, mais sa mort inopinée interrompit les travaux après la construction d'une seule aile.

Louis XIV délivra, le trente-un décembre 1657, des lettres confirmatives qui remirent le couvent dans la possession entière de ses anciens domaines.

En 1789, les revenus s'élevaient à onze mille six cent quatre-vingt-quatorze francs.

L'église et les bâtimens claustraux ont été démolis.

Morancy, *Morency*, *Morenci*, *Morencheuille* en 1341, (*Maurinciniagicurtis*, *Morinciacacurtis*, *Moranciacum*, *Morincigiacicurtis*, *Morancium*), écart de six maisons au nord de *Boran*, était une seigneurie distincte comprise dans le duché-pairie de Montmorency, et une paroisse dédiée à saint Pierre, sous le patronage de l'abbaye de Saint-Denis, à qui elle fut donnée en 844, par Charles le

Digitized by Google

chauve, selon une charte datée de Compiègne le douze des calendes de février.

Il est divisé en deux parties, *Morancy la ville* (*Morenciaco villa*) sur une hauteur, et *Morancy le petit* dans la vallée de l'Oise.

L'église, aujourd'hui démolie, était dans la première section qu'on nommait aussi *Morancy la Tour*. Il y avait une forteresse considérable, démantelée, dit-on, sous le règne de Louis XI, ce qui amena l'amoindrissement graduel et la disparition presque totale du village. La tradition locale attribue la destruction de *Morancy* à Jules César, mais c'est plutôt sa fondation qu'on pourrait rapporter au tems de ce conquérant. Il y eut là, selon toutes les probabilités, un passage de l'Oise et une voie importante. On y a trouvé, sur plusieurs points, des antiquités romaines.

Il reste de l'ancienne forteresse une énorme tour carrée, à fenêtres ogives géminées trilobées, bouchées, avec une tourelle angulaire cylindrique, ce qui semble indiquer une construction du quatorzième siècle. On domine et commande de là le cours de l'Oise.

Il y a devant *Boran* un pont suspendu, tout récemment établi à la place d'un bac.

On trouve aussi, au sud du village, vis-à-vis l'embouchure de la Thève, un barrage éclusé fondé en 1838.

Les propriétés communales comprennent un presbytère fort ancien, une mairie, une école, une place plantée appelée le *carouge*, sur laquelle sont établis des jeux d'arc et de tamis, une pompe, neuf hectares trente-deux ares de terres à l'état de labour, et quinze hectares de pâtures dans la vallée de la Thève, canton de Creil, provenant de la concession faite, le quinze mai 1392, par Philippe de Montmorency, seigneur de Précy-sur-Oise, du droit de pâturage sur les marais de Thève, aux habitans de Gouvieux, *Boran*, Le Lys, Lamorlaye, Baillon, Asnières et Royaumont, droit converti, après de longues contestations, en celui de propriété cantonnée. Ce marais appartenait depuis 750 à la maison de Montmorency.

Le cimetière a été transféré en 1832 près du *Couvent*.

Il y eut anciennement une foire annuelle le quinze juillet, jour de Saint-Vaast, et un marché le mercredi, accordés par lettres d'Henri IV, données à Saint-Denis au mois d'août 1592, à la sollicitation de Catherine de Caruel, dame de *Boran*.

On trouve dans l'étendue du territoire deux moulins à vent, un moulin à eau. Presque toute la population féminine est employée à la confection de la dentelle et des boutons de soie.

Digitized by Google

L'agriculture est la principale occupation des hommes.

Contenance : Terres labourables, 955 h. 31,70. — Jardins potagers, 20 h. 04,35. — Bois, 49 h. 82,30.—Vergers, 0 h. 17,55. — Vignes, 10 h. 67,40. — Oseraies, 0 h. 50,80. — Friches, 1 h. 59,30. — Prés, 29 h. 29,55. — Places et chemins, 31 h. 62,80. — Eaux, 38 h. 89,45. — Propriétés bâties, 10 h. 34,80. — Total, 1,148 hect. 30,40.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 1 myr. 1 kil.— De Senlis, 2 myr. — De Beauvais, 5 myr. 5 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise, Précy-sur-Oise, *Neuilly-en-Thelle*, Chantilly. — Bureau de poste, Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise).—Population, 756.—Nombre de maisons, 260. — Revenus communaux, 2,232 fr.

Chambly, *Chambly-le-Hauberger, Chambly-l'auberger, Chambli-le-Haubergier, Chambli-en-Beauvoisis, Chambeli, Camlei, Camli* (*Camiliacum* en 690, *Camliacum* en 847, *Chambliacum* en 1226, *Chambeliacum* en 1298, *Cambliacus loricatus, Cambleium, Cameliacum, Canliacum*), à la limite sud, entre *Belléglise* au nord-ouest, *Fresnoy-en-Thelle* au nord-est, *Le Mesnil-Saint-Denis* à l'est, Persan, Champagne (Seine-et-Oise) au sud, Ronquerolles du même département à l'ouest.

Grande commune dont le territoire peu régulier s'étend, surtout au nord-est, sur les pentes du plateau de *Neuilly*, et remonte au sud-ouest vers les coteaux qui séparent le département de l'Oise de celui de Seine-et-Oise. La vallée de Lesche, dirigée du nord-ouest vers le sud-est, parcourt la section méridionale pour s'ouvrir dans la vallée de l'Oise, immédiatement au-dessous de *Chambly*.

La ville, traversée par la rivière, est voisine de la limite occidentale.

Chambly est une des villes les plus anciennes de France; elle existait et avait déjà de l'importance sous la première race, puisqu'elle fut le chef-lieu d'un *pagus* qui prit son nom, et que la division du territoire en *pagi* ou circonscriptions différentes des cités romaines, et de moindre étendue, est généralement attribuée à l'administration mérovingienne. Le *pagus Camliacensis*, *Cameliacensis*, *Camiliacensis*, *Cambliacensis*, *Camelecensis*, *Camelensis*, *Camliacus*, que les anciens auteurs français nomment *Chamblis*, *Chambliois*, *Chamblisien*, avait pour limites au nord le *pagus Bellovacensis*, à l'est le *pagus Sylvanectensis* ou Senlisien, au sud le Parisis ou le *pagus Parisiacus*, à l'ouest le *pagus Vilcassinus* ou Vexin. Son étendue dépassait la grandeur moyenne de nos cantons actuels; on en juge par la situation des divers lieux situés dans son ressort dont il est parlé en différens diplômes des époques mérovingienne et carlovingienne.

Digitized by Google

Il allait, vers l'est, au moins jusqu'à Méru, car dans l'acte de Clotaire le jeune constatant la donation de ce bourg, faite en 626 par Théodile à l'abbaye de Saint-Denis, on le voit ainsi désigné : *villam Matrius quæ est in pago Camliacensi* (hist. St-Denis, p. 653). Un diplôme de Dagobert signale Champagne (Seine-et-Oise) en ces termes : *Campania villa quæ sita est in pago Camliacense.* Don Germain cite (*de re diplom*, p. 256) un diplôme de Clovis II transcrit sur écorce, où il est question d'un lieu nommé *Cotira villa in pago Camliacensi*, donné par Dagobert au monastère de Saint-Denis. Il a été parlé ci-dessus de *Boran* qui, à la fin du septième siècle, était appelé *villa Baudrinum in pago Camliacensi.*

Bornel est indiqué comme appartenant au Chamblisien, dans la charte de confirmation des biens de Saint-Denis, accordée par Pépin vers 750.

Sont encore signalés comme dépendances du *pagus Camliacensis* : Bruyères et Nesle (Seine-et-Oise), dans un diplôme de Charlemagne portant confirmation des domaines de l'abbaye de Saint-Denis; — Berne (Seine-et-Oise), dans un titre daté de la septième année du règne de Louis le débonnaire; — *Morancy* et *Crouy*, dans le diplôme de Charles le chauve, donné à Compiègne en 844; — Courcelle, Asnières, Ronquerolle, *Morangle*, etc., dans une autre charte de 760.

D'après ces titres principaux et quelques autres, le *pagus Camliacensis* comprenait les lieux suivans :

Angulus Hildradanæ, *Morangle.*

Argenvillare, aujourd'hui inconnu.

Asinarias, Asnières (Seine-et-Oise).

Bagernæ, Berne (Seine-et-Oise).

Bihincias, inconnu, peut-être Baillon (Seine-et-Oise), ou les Aubins, lieu dit du territoire de Bruyères.

Baudrinum, Boran.

Boderovilla, inconnu.

Bordonellum, Bornel, canton de Méru.

Broarias et *Browariæ*, Bruyères (Seine-et-Oise).

Campania, Champagne (Seine-et-Oise).

Cangia, Coye, canton de Creil.

Cornicovillare, inconnu, mais était probablement au lieu dit *Cornelaye*, territoire de Gouvieux, canton de Creil, au bord de l'Oise, vis-à-vis *Morancy.*

Cotira, qu'on croit être *Crouy-en-Thelle.*

Curcellæ, hameau de Bornel, canton de Méru.

Framerias, inconnu aujourdhui, peut-être *Fresnoy-en-Thelle.*

Francorum concides, Franconville, hameau de Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

Gelinocurtis, Génicourt (Seine-et-Oise).
Gundulfocurtis, *Gandicourt*, hameau de *Belléglise*.
Lilium, le Lys, canton de Creil.
Matrius, Méru.
Maurinciacocurtis, *Morancy*.
Niallæ, Nesle (Seine-et-Oise).
Nocitum, Noisy-sur-Oise (Seine-et-Oise).
Noviliacus, *Neuilly-en-Thelle*.
Novigentum, Nogent près l'Isle-Adam.
Prisciacum, Précy-sur-Oise, canton de Creil.
Ronkerollas, Ronquerolles (Seine-et-Oise).
Tusonovallis, inconnu, qu'on croit être Bonqueval, canton de Creil.
Sanctus Albanus, inconnu, peut-être Saint-Lubin (Seine-et-Oise).
Veterinæ, Viarmes (Seine-et-Oise).
Villare, Villers-sous-Saint-Leu, canton de Creil.

Le *pagus Camelensis* est au nombre des contrées mentionnées dans l'acte de partage des états de Louis le débonnaire entre les trois princes ses fils, consommé en l'assemblée générale d'Aix-la-Chapelle de l'année 837.

Il est désigné sous le titre de comté dans le diplôme de Charles le chauve donné en 844 à l'occasion de *Morancy*. On le retrouve avec la même qualité sur la liste des provinces soumises à l'inspection des *missi dominici* pour l'année 853.

Le comté de Beaumont-sur-Oise fut substitué dans la suite au *pagus Cameliacensis*, car l'un cesse d'être mentionné dans les écrits dès que l'autre paraît. On rapporte cette mutation à l'époque où les Capétiens montèrent sur le trône; elle consista seulement à transférer le chef-lieu du pays, de *Chambly* à Beaumont qui devint une forteresse importante à cause de sa position sur l'Oise. La circonscription du nouveau comté fut d'abord la même que celle du Chamblisien.

Chambly est qualifié de *vicus publicus* dans un testament de l'année 686 par lequel Vandemir et Ercamberthe sa femme lèguent plusieurs terres des environs à divers monastères. Charles le chauve l'appelle (diplôme de 877) *Mallum publicum*, ce qui signifie un lieu où l'on rendait la justice; les commissaires du roi s'y réunissaient trois fois l'année avec les comtes ou magistrats locaux pour juger les causes de grande importance. Quelques auteurs en ont conclu à tort qu'il y avait eu dans ce lieu une maison royale.

Simon qui répète cette erreur, (Nobil. Beauv., p. 19), dit aussi que *Chambly* a été long-tems l'arsenal de la France. « C'est pour- » quoi, ajoute-t-il, on l'appelait le haut berger, à cause qu'on y

Digitized by Google

» fabriquait les cottes d'armes des barons. » Rien n'est moins certain que l'existence sur ce point d'une manufacture considérable d'armes, qui paraît plus probablement avoir eu son siège à *Puiseux*. Peut-être même à l'époque dont on parle *Puiseux* était-il une simple dépendance de *Chambly*. En tous cas, la fabrique ne fut jamais assez forte pour justifier l'importance militaire que Simon veut donner à cette ville.

Chambly possédé par les comtes de Beaumont, devint entre leurs mains une forteresse si considérable, qu'elle osa résister à l'autorité royale. Le prince Louis le gros, fils de Philippe I, l'assiégea en 1105 sur le comte Mathieu I, sans pouvoir réussir à la réduire. « Après avoir pris le château de Luzarches sur Mathieu » comte de Beaumont, le prince conduisit son armée contre un » autre château appelé Chambly appartenant au même comte. Il » dressa ses tentes et ordonna de disposer ses machines pour le » siège; mais le tems jusqu'alors très-beau changea subitement; un » affreux et violent orage éclata, jeta une si grande terreur dans la » troupe et tua tant de chevaux, qu'à peine quelques hommes con- » servaient l'espoir de survivre à ce fléau. Certaines gens de l'ar- » mée frappés d'une horreur insurmontable, s'étant préparés à » fuir de grand matin, le feu fut mis traîtreusement aux tentes » pendant que le défenseur de l'état dormait encore dans la sienne. » A la vue de ce feu, signal ordinaire de la retraite, les soldats » partent sur-le-champ et en toute hâte avec autant d'imprudence » que de confusion, redoutant qu'on ne les force à retourner sur » leurs pas, et ne songeant pas même à se réunir les uns aux autres. » Le seigneur Louis s'élance sur son cheval et vole après ses sol- » dats; mais déjà ils étaient dispersés de tous côtés, et il ne réussit » par aucun moyen à les ramener. Un grand nombre fut pris par » l'ennemi, tels que Hugues de Clermont, Guy de Senlis, etc. » Louis retourné à Paris, rassembla aussitôt de toutes parts une » armée trois fois plus nombreuse . . . . . . mais Mathieu de » Beaumont fit la paix. » (Suger, *vita Ludov.* traduction Guizot, tom. 8, *p.* 13.)

Thibault comte de Luzarches et de Beaumont ayant échangé cette deuxième seigneurie avec saint Louis contre d'autres terres, *Chambly* entra ainsi que le comté dans le domaine de la couronne.

Saint Louis s'y trouvait en 1248; il y donna au mois de juin des lettres-patentes portant réglement pour les priviléges de l'hôtel-dieu de la ville de Paris.

Philippe le hardi désunit *Chambly* du domaine royal et du comté de Beaumont pour en faire une châtellenie ressortissant au baillage de Senlis. Il la céda en échange de la terre de Thorigny à Pierre Legras, dit de Chambly, son chambellan, qui le fut ensuite

Digitized by Google

de Philippe le bel. Mais en 1320 intervint le vingt-quatre février un arrêt du parlement, le roi Philippe-le-long séant, qui annula cette transaction comme surprise à ses prédécesseurs, et retourna la châtellenie au domaine de la couronne. Le roi rendit alors la terre de Thorigny aux successeurs de Pierre Legras.

Quelques années après, Philippe de Valois, par une charte de juillet 1333, donna la seigneurie utile de *Chambly* à l'abbaye du Moncel, en se réservant la directe. La charte, datée du Bois de Vincennes, énumère ainsi les choses de la ville que la munificence royale octroya aux religieuses : les cens sur les maisons, les droits de vente, le grand tonlieu, le forage, la grande et la petite mairie, deux fours bannaux et trois moulins, les redevances sur la halle aux draps, le tout rapportant trois cent trente livres, sur quoi dix livres de rentes étaient à payer à l'abbaye de Royaumont, à la maison-dieu de Beaumont-sur-Oise, à la collégiale de Notre-Dame-des-Champs, aux prieurés d'Amblainville, de *Belléglise*, de *Morangle*, et au couvent de *Boran*.

Les fours étaient situés, l'un dans la rue qui en a pris le nom du *grand-four*, l'autre, rue de la chaussée.

Les moulins étaient : celui de la seigneurie ou de Vineseuil, le moulin de Saint-Aubin que les religieuses cédèrent au prieuré pour se dégager des rentes ci-dessus spécifiées, et celui de Bassault.

Les religieuses de Moncel ayant été forcées par les malheurs de la guerre d'aliéner leurs droits dans *Chambly*, elles en firent bail à rente le vingt-huit août 1520, à Charles Paillart, écuyer, moyennant quarante livres et un muid de vin; celui-ci céda la châtellenie à Nicolas de Perthuys, dont les descendans la vendirent en 1701, par sentence de décret du châtelet, au prince de Conty. Ce prince avait acquis la justice depuis 1675.

Le seigneur prélevait un droit de travers (1) qui fut supprimé par un arrêt du conseil du dix mars 1771.

---

(1) Voici le tarif de ce droit et de celui des marchés :

Voiture ou charrette	12 deniers.
Charriot à quatre roues	2 sols.
Cheval ou bourrique chargé ou non	3 deniers.
Pied fourchu (moutons), le cent	10 sols.

Marché.

Chaque panier de vendeur	3 deniers.
Chaque vendeur d'herbes et légumes	10 deniers.
Chaque mercier étalant	10 deniers.
Chaque vendeur debout	3 deniers.
Chaque marchand, pour le mesurage	3 deniers.

Digitized by Google

Les habitans furent obligés, par ceux de Beauvais, de prendre part aux massacres de la jacquerie. Le régent accorda, en novembre 1359, des lettres de grâce à Gilles le Haguez qui avait été contraint par le capitaine de Beauvaisis, jacquier, sous peine de mettre tout à feu et à sang dans *Chambly*, d'être capitaine dudit lieu, et d'aller joindre les mutins avec huit personnes de cheval et seize de pied.

En 1417, le duc de Bourgogne étant à Beauvais, fit faire une tentative sur Beaumont, d'où ses gens ayant été repoussés, ils se retirèrent à *Chambly* et s'enrichirent du pillage des églises et maisons par l'ordre exprès de Philippe de Saveuse leur chef. Peu de jours après le duc renvoya la plus grande partie dans le même pays où il réunit, dit-on, soixante mille chevaux. Ce fut là que Jean de Mouy mit dans les intérêts des Bourguignons le seigneur de l'Isle-Adam qui livra le passage de l'Oise.

On trouve qu'en 1432 le duc de Bedfort, gouvernant pour les Anglais, rétablit le maréchal Jean de Villiers de l'Isle-Adam dans sa charge, en l'obligeant à fournir dix lances et trente hommes de trait pour la garde de ses forteresses de l'Isle-Adam et de *Chambly*.

En 1583 les habitans prirent part aux processions blanches qui préludaient alors aux troubles de la ligue ; la population presqu'entière fut à Senlis, dans le mois de novembre, avec celles de Creil et de Mello.

Henri IV campa à *Chambly* les dix-neuf juillet 1589 et 7 juin 1592.

Les historiens font mention de plusieurs personnages portant le nom de *Chambly* : cependant aucune grande famille aristocratique n'a existé sous cette dénomination.

L'un des plus connus est Pierre Legras auquel Philippe le hardi avait cédé la châtellenie.

Il descendait de Pierre le hideux, lequel était en 1166 prévost de *Chambly* pour Mathieu II, comte de Beaumont.

Herbert, l'un des fils de Pierre, devint chanoine de Senlis. L'autre, également nommé Pierre le hideux, fut père d'Adam, évêque de Senlis en 1227 et l'un des exécuteurs testamentaires de la reine Blanche, et de Pierre III le hideux, surnommé le prudhomme, lequel servit comme valet de chambre le roi saint Louis.

Pierre Legras, fils de celui-ci, devint chambellan de Philippe le hardi et ensuite de Philippe le bel, qui l'envoya en 1303 comme ambassadeur en Angleterre en récompense de ses bons services. Il prit alors les titres de chevalier, seigneur de *Chambly*. Son fils hérita de ses qualités et seigneurie ; ce fut au petit-fils Pierre V

Digitized by Google

que Philippe le long fit reprendre la châtellenie, avec une rente de sept cents livres que Philippe le bel lui avait assignée sur la commune.

Cette famille a produit un deuxième évêque de Senlis dans la personne de Gautier de Chambly, encore appelé Gautier de Neuilly; il était clerc de la chapelle du roi et chanoine de Senlis, lorsque le crédit de Pierre Legras le fit élever sur le siège devenu vacant en 1277 par la mort de Robert de Cressonsart. Ce prélat, l'un des exécuteurs testamentaires de Philippe le hardi, mourut en 1290 et fut inhumé dans l'abbaye de Chaalis.

On trouve en 1082 un évêque de Meaux également nommé Gautier de Chambly, dont la présence est constatée au concile de Sens.

On connaît aussi un Jean de Chambly maire de Pontoise en 1260, et Louis de Chambly seigneur de Neauphle, tué dans la jacquerie.

Jacques de Chambly, qui fut pourvu en 1300 de l'abbaye de Saint-Lucien, était de la famille du chambellan.

Mathieu II, comte de Beaumont, accorda vers 1173 une commune aux habitans de *Chambly*. Leurs privilèges furent confirmés et renouvelés en 1222 par Philippe-Auguste, étant au château de Vernon. La charte (1) contenait quarante-huit articles, dont le premier fixait la banlieue, c'est-à-dire déterminait les limites du territoire. Elles étaient ainsi posées : de Campagne passant par la pierre de Persan, jusqu'à l'orme de *Marchesbarnei*, ce qui signifie jusqu'à l'orme placé sur la limite de Berne (2); — de là en suivant la vieille voie de Beauvais jusqu'à l'épine de Rolleval, représentée aujourd'hui par deux arbres dans un pli de terrain sur la limite de *Fresnoy*; — de celle-ci jusqu'à l'épine de *Landrimont*, actuellement sur le territoire de *Belléglise*; — de là dans les bois de Morel-Hosdenc, chevalier, maintenant les bois du Lay, et de ceux-ci à la limite de Campagne. Cette circonscription existe encore aujourd'hui, sauf quelques légers changemens, et la cession de territoire de *Gandicourt* à la commune de *Belléglise*.

En 1223, au mois d'avril, le même roi transporta à la commune (3) tous les revenus de son domaine particulier de *Chambly*, la maison qu'il y avait, toute la justice de la banlieue, les marais,

---

(1) Ordonnances du Louvre, tom. 12, pag. 303.

(2) Ce lieu est aujourd'hui appelé l'Ormeteau-Cassette, sur le chemin de Persan au *Mesnil-Saint-Denis*. L'arbre nommé *Ormeteau-Cassette* était au sud du point où le chemin de Persan coupe l'ancienne route de Paris.

(3) Ordonnances du Louvre, tom. 12, page 300.

Digitized by Google

en se réservant le droit d'ost et de chevauchée, la connaissance des crimes de rapt, meurtre, homicide, etc., moyennant une redevance annuelle de sept cents livres.

Indépendamment de sa commune, *Chambly* avait des coutumes locales, c'est-à-dire des réglemens rédigés à différentes époques sur les matières de police, l'exercice des professions industrielles et les droits à percevoir sur chacune. Le nombre des objets compris dans ces sortes d'ordonnances suffit pour montrer quelle était l'importance de la ville pendant tout le moyen âge.

Il y avait en effet une coutumé : sur le droit de travers, c'est-à-dire, sur le péage à acquitter pour passer par la ville, soit pour les hommes, les chevaux, les charrettes et marchandises. On y voit entr'autres choses que les habitans étaient exempts de tous droits dans l'étendue du comté de Beaumont, de la seigneurie de Montmorency et de la châtellenie de l'Isle-Adam :

— pour les charpentiers; ils ne pouvaient travailler sans s'être accommodés avec les maire et pairs de la ville, c'est-à-dire sans autorisation de la police locale;

— pour les vins, indiquant la contenance des mesures, les droits de forage, les permissions à obtenir pour *ataverner*, c'est-à-dire tenir cabaret, les frais de courtage, etc.;

— pour la halle au blé, où l'on voit qu'il y avait un marché important le lundi;

— pour la vente du blé, des avoines, pois, fèves;

— pour celle du fer et des ferremens, comme bêches, houes, trépans, lardières, fers à charrue, gonts, pelles, vertives et toute clouialle, — et les armures, comme haubert, resaire, croupière, coiffe trucheoise, gantelets, gorguée, chausses et chaussons;

— pour les boulangers. Il y avait trois prudhommes chargés de leur surveillance, deux bourgeois et un boulanger assermenté;

— pour les domestiques, charretiers, sergens, valets de pied, nourrices et chambrières;

— pour l'arrestation des débiteurs; on ne pouvait saisir leurs personnes ni leurs choses le jour du marché;

— pour les cuirs et les souliers;

— pour le commerce des chevaux, mules, vaches et autres bêtes;

— pour l'épicerie comprenant la vente de la poix, casse, sain, hareng, huile, cire;

— pour le poisson;

— pour le poisson frais comprenant plez, harent, morneau et macrel. Il y avait un couratier ou préposé de la ville pour la vente

Digitized by Google

au détail, et trois servantes chargées de reconnaître sous serment la bonne qualité de la marée;

— pour la vente du sel;

— pour celle du mairien : pelles, bêches, fourches, auges, écuelles;

— pour la vente de l'airain et du cuivre, c'est-à-dire des chaudières, chaudrons, poelles, bassins, pots, fer, cuivre, étain et plomb en pièce;

— pour la vente des draps de laine et de toile, où il est fait mention de la halle aux draps qui était affermée dix livres, et de l'aune de *Chambly*;

— pour les garnimens neufs, c'est-à-dire les habits neufs comprenant les surcot, mantel, cote, houce, choche, chappe, cournitoire, chaperon sanglé et fourré;

— pour les garnimens vieux ou la fripperie;

— pour la vente des serges, tapis, scrudals, draps d'or, cendals, bustels, cœuvrechefs, coutes-de-plume, coissins, orilliers, tayes;

— pour celle du linge comprenant robe, chemise, brayer, chausse, sacq, échamze, cœuvrnechef, nappe et doublier;

— pour celle des toiles;

— pour la vente des polleteries (pelleteries) vieilles et neuves distinguées en gros vert, gris, iscureux (écureuil), hermine, dos de connin, de lièvre, de gaupiau, de chat, d'ours et autres bêtes étranges;

— pour la vente des peaux de bêtes sauvages, comprenant le goupel ou tesson (blaireau), le chat, la loutre, les lapin, lièvre, gris, écureuil, hermine;

— pour la laine;

— pour le lin et le chanvre;

— pour les fruits et les herbes;

— pour les aux, oignons, escalongues (échalottes), poireaux, cressons, laitues;

— pour le senevé (moutarde), le pavot, le chennevieux, la lime (chardon drappier);

— pour la vente des pots et godets;

— pour les bouchers. Entr'autres défenses, ils ne pouvaient vendre chair qui ait été nourrie chez chirurgien, barbier, saineur (maréchal) ou mesel (lépreux); — tuer véel (veau) au-dessous de trois semaines, ni vendre bêtes ayant le fil ou autres vilaines maladies. On y voit que les marchés principaux pour la vente des bestiaux se tenaient alors à Pontoise, Montmorency et Mouchy-le-

Digitized by Google

Châtel. On ne pouvait tuer de moutons entre Notre-Dame d'août et la fête de saint Remi, sous peine de confiscation. La vente aux étrangers n'était permise qu'après l'approvisionnement des bourgeois. Trois prudhommes bouchers étaient commis sous serment pour maintenir l'observation de la coutume;

— pour les pellerins. Il était défendu de manger avec un pellerin, si l'on n'était son père, fils, frère, neveu ou oncle, sauf le pélerinage d'outre-mer; — défendu de manger aux relevailles d'une femme et à la mort d'un ami, le tout sous peine d'une amende de soixante sols parisis, somme énorme pour le tems. Cette coutume fut faite par Michel Lehucher, maire en 1229;

— pour les haubergiers ou armuriers. Il fallait être de la ville même pour exercer cette profession. On fabriquait des haubert, haubergion, coiffe, chausse, goulette, gorgière et couvertures à cheval. Il y avait deux prudhommes nommés par élection, qui étaient maîtres du métier;

— pour les meuniers. Il y est stipulé l'obligation de curer la rivière chacun an. Les trois moulins de la ville devaient être loués soixante-dix livres;

— pour les fours bannaux;

— pour le vacher, le berger et le porcher communs. L'année de garde commençait à la Saint-Martin;

— pour les gardes des vignes et de la banlieue;

— pour le guet de la ville. Tous les individus en étaient tenus, sauf les prêtres, clercs et gens de justice; le remplacement était permis;

— pour les foullons, tixerands, teinturiers et faiseurs de draps de laine. Celle-ci fut faite en 1305, sous l'administration d'Adam du Caillou, maire, et des pairs Philippe Senart, Jean d'Orgemont, Pierre l'Usurier, Pierre Barnier, Pierre de Gonesse et Pierre d'Orgemont, ce qui fait connaître quelle était à cette époque l'organisation de la commune. Il y avait trois jurez ou égards, l'un pour les teinturiers et foullons, un autre pour les tisserands, et le dernier pour les bourgeois et drappiers. Cette coutume finit assez singulièrement, en assignant la place devant la croix du bourg pour lieu de réunion des ménestriers.

Les armes de la ville étaient : de gueule à trois coquilles d'or.

Il y eut un grenier à sel établi en 1397, et supprimé par l'ordonnance générale sur la police du royaume, donnée sous Charles VI le vingt-cinq mars 1413.

La châtellenie royale était une des quatre situées dans le ressort du baillage de Senlis; les appels s'en relevaient au parlement. Les

Digitized by Google

offices de cette jurisdiction comprenaient, dans l'origine, un lieutenant, un procureur du roi, un greffier, un clerc de greffe, un greffier des présentations, trois sergens-priseurs, quatre notaires ordinaires, un notaire garde du scel, un courtier de draps, un courtier-jaugeur de vin, neuf procureurs. La plupart étaient supprimés avant 1789.

Le lieutenant du bailli de Senlis ou bailli de Beaumont tenait assise à *Chambly ;* le siège de la justice était au lieu dit la ferme de Serpente. Le ressort ne s'étendait que sur le territoire communal.

Cette ville logeait une brigade de gardes-du-corps de la force de soixante-un hommes.

Les établissemens ecclésiastiques comprenaient un prieuré, deux paroisses, un hôtel-dieu, une maladrerie, une léproserie.

Le prieuré sous le titre de Saint-Aubin, de l'ordre de saint Benoit, était d'abord une simple chapelle fondée dans l'étendue de la paroisse Saint-Martin par les comtes de Beaumont, dont Mathieu I fit présent en 1123 à l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise. Eudes l'illustre, évêque de Beauvais, en confirma la possession aux religieux par un acte de 1142.

Le comte Mathieu II donna au prieuré, vers 1177, les dixmes, la justice de *Chambly* et le droit de gîte. Les moines s'établirent en conventualité et reçurent de tous côtés des présens qui leur assurèrent une grande prospérité. Saint Louis, par une charte du six novembre 1246, les confirma dans la jouissance de leurs domaines, en y ajoutant un revenu sur la dixme de *Boran*. Ils obtinrent de nouvelles lettres de confirmation de Charles V le cinq mai 1368.

Cet établissement éprouva, lors du pillage de *Chambly* par les Bourguignons, en 1417, une ruine dont il ne put jamais se relever; c'est alors qu'il fut réduit en prieuré. Les désordres qui durèrent depuis le règne d'Henri III jusqu'à Louis XIV, lui devinrent aussi très-nuisibles; ses propriétés furent envahies par les seigneurs voisins, sans qu'il lui fût possible de les recouvrer entièrement plus tard. Les bâtimens claustraux tombaient en ruine, et le prieur n'avait pas deux mille livres de revenu avant la révolution.

L'édifice fut acquis en 1792 par M. de Sesseval, devenu titulaire et grand-vicaire de Beauvais, qui continua d'y résider jusqu'en 1806, époque de sa mort.

La plus ancienne cure était celle de Saint-Martin. Son antiquité a fait présumer à quelques auteurs que ce pouvait être le lieu du *pagus Camliacensis*, nommé *Tusonovallis*, où Charderic, abbé de Saint-Denis, fit bâtir vers 674 un monastère dédié à saint Martin,

Digitized by Google

tandis que d'autres écrivains cherchent Tusonval ou Toussainval à Bonqueval, canton de Creil.

La cure était conférée par l'évêque diocésain.

Il y avait quatre chapellenies dans l'étendue de cette paroisse, une à la maison-dieu, une autre fondée par Robert, marguillier, une troisième instituée par un habitant appelé Pouchin, et une dernière par la famille Pierre de Chambly. L'évêque diocésain nommait à tous ces bénéfices.

L'église Saint-Martin remontait à une époque fort reculée, mais elle avait été brûlée et rebâtie; Louis de Villiers, évêque de Beauvais, la bénit à la fin du quinzième siècle. On y voyait plusieurs tombes, l'une desquelles représentait un chevalier armé avec cette épitaphe :

Cy gist Litteard de la Tour, écuyer, fruictier du roy nostre Sire qui trespassa l'an mil deux cent quatre-vingt-treize.

Ce monument dont l'exécution était remarquable, a disparu ainsi que l'église.

Le hameau du *Mesnil-Saint-Martin* dépendait de cette paroisse.

Les autres appartenaient à la cure de Notre-Dame dont le diocésain avait la collation, bien que l'évêque Eudes l'eût donnée en 1142 à l'abbaye Saint-Martin de Pontoise.

Jean dit Potin de Chambly et sa femme, y fondèrent en 1280 une chapelle qui porta leur nom. Pierre Hideux, valet de chambre de saint Louis, en institua en 1279 une deuxième consacrée à saint Michel. Hugues de Bouilla en rétablit et enrichit vers 1292 une troisième qui avait été placée sous l'invocation de la vierge dès 1217. Il y avait en outre une autre chapellenie dédiée à sainte Madeleine, et un vicaire. La collation de ces bénéfices appartenait à l'évêque diocésain.

La limite des deux paroisses dans l'intérieur de la ville prenait au Pont-Baillotin, et suivant la rue du petit Beffroi, gagnait le calvaire de la croix de l'Union.

L'hôtel-dieu ou maison-dieu existait au treizième siècle. Fondé, à ce qu'on croit, par la famille Pierre de Chambly, il reçut quelques dons du roi saint Louis. Il y avait une chapelle à laquelle nommait l'évêque de Beauvais.

Cet établissement était situé dans l'étendue de la paroisse Saint-Martin, ainsi que la maladrerie, dont les biens lui furent donnés à la suppression générale des maladreries pendant le dix-septième siècle.

Celle-ci avait aussi une chapellenie au patronage de l'évêque.

Digitized by Google

Elle possédait le bois Saint-Ladre, territoire de *Belléglise*, des terres et prés à *Chambly*, Bruyères (Seine-et-Oise), une redevance en grains sur les moulins de Beaumont.

La léproserie était à l'est, au lieu dit aujourd'hui Saint-Ladre, sur l'emplacement où subsista long tems un calvaire nommé *la Croix où l'on prêche.*

Il ne reste aucune trace des fortifications; mais on apprend par la coutume du guet de la ville qu'il y avait trois portes, l'une pardevant Notre-Dame, c'est-à-dire vers Beaumont, une autre dite de Pontoise, et une troisième vers Champagne.

La ville de *Chambly*, dans son état actuel, représente à-peu-près un parallélogramme limité sur ses grands côtés, au sud-ouest par le chemin des marchands, au nord-est par l'ancien chemin de Paris et la rue d'Orgemont. Mesurée entre ces deux lignes, l'agglomération bâtie a un développement d'environ mille mètres. La plus grande étendue, dans le sens opposé, forme une ligne de cinq cents et quelques mètres.

La rivière de Lesche et le Coisnon dont le cours est à-peu-près parallèle aux grands côtés du périmètre, semblent partager la ville en trois quartiers.

Il y a cinq ou six longues rues, coupées à angle plus ou moins droit par des communications plus nombreuses et moins importantes. On n'y remarque pas de ces voies curvilignes ou à tracé ondulé qui caractérisent les lieux fortifiés du moyen-âge. On n'y trouve pas davantage d'édifices en encorbellement si communs aux quinzième et seizième siècles. La ville a été réédifiée presqu'entièrement dans le cours du dix-huitième siècle, les réjouissances que l'on fit le vingt-deux août 1744 pour la convalescence de Louis XV ayant allumé un incendie qui dévora la plus grande partie des habitations. Le prince de Conty donna le bois nécessaire pour les reconstruire.

On voit quelques hôtels ou maisons entre cour et jardin, des maisons bourgeoises solidement construites en pierre d'appareil, accompagnées de jardins légumiers ou d'agrément, et beaucoup de maisons à un étage avec boutique ou magasin au rez-de-chaussée.

Le nombre total des rues est de trente-un; savoir :

longues rues : celle de la *grande route de Paris à Calais*, autrefois rue de la *Boucherie*, à angles brisés et alignement imparfait, ce qui est une preuve du passage récent de la route par cette voie; — rue *aux Vilaines;* — rue de la *Savatterie*, se continuant à la

Digitized by Google

ruelle Mabille ; — rue du *grand-Beffroy*, se continuant à la rue du *grand-four* ; — rue de *Gisors*, se continuant dans celle de la *Porte-Hideuse* ; — rue de la *Chevallerie*, se continuant à celle de *Michel Guibray* ;

rues courtes ou transversales : de la *Chaussée*, qui ferme la ville au nord-ouest ; — du *Pont-Robert*, se continuant à la rue des *Ormetteaux* ; — des *Ratons* ; — du *Pont-Baillotin* ; — du *Coisnon* ; — du *petit Beffroy* ; — de *Senlis* ; — ruelle de *Mennecourt* ; — rue du *Guet* ; — quai de *Bassault* ou de *Basse Eau* ; — rue *Plate-Bourse* ; — du *grand Four* ; — du *petit Four* ; — du *Pontheuré* ; — du *Pont des Planches*, se continuant à la rue de *Tiercenville* ; — ruelle *Jean Duflot* ; — de *Pontoise* ; — de *Richebourg* ; — du *pont des Ecluses*.

Il n'y a que trois places, une irrégulière au centre de la ville, dite place du *Marché*, une autre, voisine de la précédente, à peu près triangulaire, devant l'église Notre-Dame, une dernière, nommée le *Parterre* ou le grand marché, à l'entrée de la ville vers Paris, vaste, quadrangulaire, ornée de plantations ; elle fut arrangée en 1780 et les arbres mis aux frais du prince de Conty.

Il y a trois ponts ou ponceaux sur le Coisnon qui passe sous la place Notre-Dame au moyen d'un aqueduc. On compte onze ponts publics ou particuliers sur la Lesche.

Il ne reste aucun vestige de l'église Saint-Martin qui était située dans la rue de la Chaussée.

Le prieuré de Saint-Aubin qui se trouvait entre les rues du grand et du petit Four, a été démoli à l'exception d'une partie de l'église qui montre encore une corniche à moulures cylindriques appuyée sur une série d'arcades romanes à filets et contre-corbeaux, et sur des modillons garnis de têtes. Les contreforts sont étroits, courts, profilés en bizeau, terminés par un fût correspondant à un corbeau grimaçant de la corniche. Le chœur carré est pourvu de deux colonnes semblables qui s'arrêtent à la hauteur du pignon. Celui-ci porte à son sommet un oiseau monstrueux. Les voûtes sont ogives, et les colonnes qui revêtent les piliers ont de grands chapiteaux couverts de feuilles plates. Les fenêtres sont des arcades plein-cintre dépourvues d'ornemens. Ces restes doivent appartenir à l'architecture de la fin du onzième siècle.

L'église Notre-Dame est un monument remarquable de la deuxième période ogivale. Sa forme générale est une croix à transepts courts, à latéraux abaissés, à trois absides. On mesure trente-cinq mètres depuis le portail jusqu'à l'entrée du chœur, et dix-huit pour le chœur, ce qui donne pour longueur totale dans œuvre

Digitized by Google

cinquante-trois mètres. La largeur est de vingt-cinq mètres en comptant chaque latéral pour six.

Le portail est une ogive aiguë à rentrans, pourvue de moulures cylindriques nombreuses et de colonnettes grêles appliquées. Elle est entourée d'un ruban à vive arête qui descend jusqu'à un mètre du sol; on voit de chaque côté une encadrure appuyée sur une guirlande de fleurs. Une corniche de feuilles entablées couronne ce premier ordre. Au-dessus est pratiquée une grande rose à seize rayons, et dans le pignon deux petites roses à festons bouchées.

A gauche du portail est une fenêtre bouchée qui comprenait trois ogivettes et une rose; on trouve du côté opposé une petite ogive étroite à rentrans et colonnettes.

La façade est flanquée de quatre contreforts appliqués, percés chacun d'une porte pour circuler dans une galerie posée au-dessus de la corniche.

Les transepts, déguisés à l'extérieur par les latéraux, ont chacun une porte semblable en tout à celle de la façade, et surmontée, comme elle, d'une grande rose.

Les fenêtres de la nef embrassent chacune deux ogivettes et une rose à quatre feuilles; la partie inférieure est cachée par le toit des latéraux. Ceux-ci ont des fenêtres plus grandes dans le même goût.

Une chapelle ajoutée fait saillie en dehors du latéral nord, et a les divisions de ses fenêtres curvilignes selon l'usage du seizième siècle.

Le chœur, polygone, est éclairé par cinq longues fenêtres, formées chacune de trois divisions, les latérales portant une rose à quatre feuilles et la tête commune de l'ogive remplie d'une grande rose à festons.

Les chapelles latérales où s'arrête la galerie de la nef ont une abside curviligne basse, à longues fenêtres en lancette, couronnées d'une rose; les moulures sont des boudins traversés à hauteur d'imposte par des chapiteaux de feuillages. Il y a une corniche extérieure de feuilles entablées.

Tous les contreforts sont appliqués et à clochetons plus ou moins conservés. Des arcs-boutans passent au-dessus des latéraux pour appuyer au comble.

Le clocher est latéral à droite, lourd, carré, à larges contreforts angulaires; une tourelle hexagone monte jusqu'au sommet, couronné d'une balustrade à panneaux, et fermé par un chapeau couvert d'ardoises. L'étage inférieur montre une fenêtre ogive géminée à rose, bouchée, et la partie moyenne une ogive simple à

Digitized by Google

moulures, et au-dessus deux ou trois (selon la face) ogives étroites à moulures en retraite.

L'aspect intérieur de cet édifice est élégant et sévère; les voûtes sont élevées, méplates, soutenues sur de gros piliers chargés de colonnes, dont les unes s'élancent jusqu'à l'origine des courbes, tandis que les autres s'arrêtent à la hauteur des arcades des latéraux. Tous les chapiteaux sont à crosses ou volutes. On compte quatre travées à la nef. Les nervures de la travée centrale sont réticulées et pourvues de petits pendentifs.

Le chœur et ses chapelles ont leurs cordons cylindriques appartenant au type du style ogival rayonnant. La nef et les transepts semblent un peu postérieurs, parce que les tores sont remplacés par des moulures anguleuses. Les divisions des roses sont tréflées, mais les rayons sont droits.

Il y a six chapelles.

L'église Notre-Dame menaçait ruine en 1781 à tel point qu'on l'interdit et que l'on transporta le service divin dans l'église du prieuré où il continua pendant quatre années. Les réparations qui durèrent jusqu'en 1785, coûtèrent vingt-sept mille huit cents francs. L'exercice du culte fut repris le neuf novembre 1785 dans Notre-Dame avec une pompeuse cérémonie.

Le chœur était orné de beaux vitraux dont il reste à peine des vestiges. Les roses latérales ont encore quelques médaillons à fond bleu qui doivent dater du quatorzième siècle.

Tout l'édifice est pavé de larges dalles. Les moulures des portes ont conservé des traces sensibles de colorage.

Une pierre tumulaire placée près de l'entrée méridionale, venant du prieuré, laisse lire l'inscription suivante :

A la mémoire
De vénérable prêtre
Mre Denis-Boullemer
La Martinière, Prieur Comdre
de céans l'espace de 33 ans
décédé le 12 février 1787
agé de 79 ans, inhumé
dans le cimetière de N. D. de
cette ville
Citoyens, vous pleurés un ami
Pauvres, un père
Priez Dieu pour le repos
de son ame.
M. Desseval son suceur a fait poser
Ce témoignage de sa reconnaissance.

Digitized by Google

Il y a une magnifique chaire dans la nef; elle a été tirée de l'église Saint-Sauveur de Paris qui la vendit deux mille francs avec les stalles du chœur en 1785.

L'orgue est celui d'une des anciennes églises de Senlis.

Chambly est le siége de la cure cantonnale.

On a conservé l'habitude de célébrer par une cérémonie spéciale, le premier dimanche de carême, autrefois nommé dimanche *des brandons* : c'est ce qu'on appelle la fête du *bois-hourdy* ou de la *folie*. La tradition locale en assigne l'origine au règne de Charles VI et même à celui de saint Louis, mais il est probable qu'elle remonte beaucoup plus haut, car dès les tems les plus anciens du christianisme le dimanche des brandons était distingué par des pratiques particulières qui variaient selon les lieux. Voici comment on procède à *Chambly*. La veille de la fête, on va chercher dans un bois destiné à cet usage un arbre et des fagots. L'arbre est planté sur la place du marché, entouré de bourrées et de paille, et garni de pièces d'artifice suspendues dans les branches. Le dimanche, à deux heures après midi, une troupe de jeunes gens à cheval, déguisés, parcourt les rues de la commune de manière à s'arrêter sur la place à l'approche de la nuit. Au centre de la troupe est un char orné de draperies et de feuillages, portant des enfans habillés en amours, et le plus vieux garçon de la ville ou réputé tel, une torche à la main. La cavalcade fait trois fois le tour de l'arbre en resserrant de plus en plus le cercle; à la fin du troisième tour on allume le bûcher, dont la flamme en s'élevant fait partir les pièces d'artifice : au même instant les cavaliers armés de pistolets, les déchargent à trois reprises. Le feu éteint, on danse sur la place jusqu'à une heure fort avancée de la nuit.

Autrefois la plus grande partie des habitans parés de leurs habits de fête, ornés de cocardes et de rubans, composaient le cortège, étant conduits par le syndic qui mettait lui-même le feu.

On allait chercher le bois avec appareil, et la troupe au moment du départ entendait l'ordre suivant répété chaque année :

« On a l'honneur de vous prévenir, messieurs, tant cavaliers que » fantassins, que l'on ait soin d'écouter le commandement et que » chacun ait grande attention de suivre son rang, d'observer ses » distances. Tous ceux qui seront désobéissans aux ordres du » commandant ou des officiers subalternes seront condamnés à » douze sols d'amende au profit de la masse de la troupe. Défense, » sous peine d'être chassé et banni de la troupe, de jurer et blas- » phémer le saint nom de Dieu et celui de sa sainte mère (ce qui » indique l'origine religieuse de la fête) et de chercher aucune

Digitized by Google

» dispute. Défense de s'écarter de son rang dans la plaine et de » galoper, sous peine de l'amende ci-dessus.

» La générale et boute-selle à dix heures du matin. Toutes les » troupes s'assembleront sur la place de Chambly à douze heures » précises où elles attendront leurs commandants pour aller aux » fascines. »

Jusqu'en 1746 on prenait l'arbre et les fagots dans un bois sis au terroir de Champagne (Seine-et-Oise), qui fut revendiqué à cette époque par le prieur de Saint-Nicolas de Pontoise. Alors M. *Marquis* (*François*), marchand mercier, et sa femme, firent don à la communauté de leur ville natale de trois quartiers et demi de bois taillis (44 ares 64) près de *Gandicourt*, lieudit les châtaigniers. L'acte reçu le neuf mars 1746 s'exprime ainsi, après avoir indiqué la situation du bois : « Permettant lesdits donateurs auxdits habi- » tans de prendre par chacun an un desdits arbres réservés pour » placer dans le milieu de la place et lieu destiné pour le feu » dont sera ci-après parlé, à la charge par les habitans d'en abat- » tre dans le total un demi-quartier par chacun an pour être » employés à faire un feu sur la place et marché dudit Chambly » suivant l'usage ancien et ordinaire le premier dimanche de ca- » rême appelé communément le dimanche brandon, et de là par » la suite à l'avenir et à toujours en jouir par ladite communauté » pour l'usage ci-dessus et non en particulier par aucun desdits » habitants qui mettront les ouvriers nécessaires et suffisants pour » abattre par chacun an ledit demi-quartier de bois en coupe la » veille dudit jour des brandons sous l'inspection du procureur du » roi et de l'échevin de ladite ville pour empêcher tous désordres » et dégats...... »

Cet usage ayant été interrompu pendant la révolution, les habitans demandèrent en l'an treize l'autorisation de le reprendre sous prétexte de célébrer l'avènement de l'empereur Napoléon, ce qu'on leur refusa; néanmoins la fête du bois-hourdy fut rétablie par le fait, et c'est alors que les déguisemens, suite du carnaval, s'introduisirent, ce qui n'avait pas lieu dans l'origine.

La fête précédait immédiatement la foire qui tenait le premier lundi du carême; elle avait peut-être pour premier motif, lors de son institution, le désir d'attirer les populations voisines, et d'amener un grand concours pour la vente des denrées.

Le Mesnil-Saint-Martin, *Le Mesnil-Sainte-Honorine* ou *Sainte-Honoraine* est un écart de quatre feux, à un quart de lieue au nord-ouest de *Chambly*, dans la vallée de Lesche.

Anne de Boullainvilliers, fille de Nicolas, apporta en 1664 le

Digitized by Google

fief du *Mesnil* en dot à messire Henri de Guiry, seigneur d'Aumont, et tous deux le vendirent à Nicolas de Perthuys, possesseur de la châtellenie de *Chambly*, dont la fille le céda au prince de Conty par contrat de 1747 moyennant cent mille livres.

On voit dans la ferme une chapelle dédiée à sainte Honorine, bâtie en 1648 par messire Nicolas de Boullainvilliers chevalier, seigneur du *Mesnil*.

On y dit quelquefois la messe.

Mainnecourt, ou *Mennecourt*, le *Moulin à draps* et le *Moulin neuf* sont trois écarts sur la Lesche, au-dessous et très-près du chef-lieu, touchant presqu'à la route de Paris.

Amblaincourt ou *Amblincourt* (*Ambricocurtis*), hameau comprenant sept à huit chaumières, est au sud-ouest de *Chambly*.

On trouve à l'ouest d'*Amblaincourt*, précisément sur la limite, le château de *Petimus*, *Petimur* (*Petitovillare*), fief fort ancien, toujours distinct de la seigneurie de *Chambly*. Le corps de logis est flanqué de deux tourelles cylindriques posées en encorbellement, et vers le nord d'une grande tourelle hexagone contenant l'escalier.

A cent mètres au sud est un autre château nommé *Evosseaux*, et par corruption les *Vaussaux*, les *Voisseaux*. Il est ruiné, mais on y remarque encore des mansardes et une tourelle polygone saillante, dans le goût de celle de *Petimus*, et datant comme elle sans doute du seizième siècle. On voit à côté une chapelle dédiée à Notre-Dame de Liesse, fondée en 1670 par Claude Le Picard, seigneur du lieu. Elle sert aujourd'hui de sépulture particulière.

La route royale de Paris à Calais traverse le territoire et le chef-lieu. La route départementale de Gisors prend naissance sur celle-ci au nord de *Chambly*.

Les propriétés communales comprennent une mairie, un presbytère construit en 1741, deux écoles, deux lavoirs, un jeu de tamis, un jeu de paume, quatorze hectares de terre à l'état de marais et de bois.

Le cimetière a été transféré en 1832 à l'est de la ville, à la fourche des chemins de Senlis et du *Mesnil-Saint-Denis*.

Il y a dans ce lieu un hospice, une compagnie de pompiers, un bureau de poste aux lettres, une foire, un marché.

On y trouve des voitures publiques allant à Paris et à Beauvais.

Les établissemens industriels comprennent sept moulins à eau, deux tuileries, une filature de coton.

Contenance : Terres labourables, 1,085 h. 22,65. — Jardins potagers, 27 h. 09,20. — Bois, 69 h. 03,60. — Vergers, 13 h. 55,95. — Vignes, 6 h. 09,05. — Friches, 4 h. 02,80. — Prés,

Digitized by Google

19 h. 42,30. — Places et chemins, 46 h. 20,95. — Eaux, 3 h. 43,55. — Propriétés bâties, 15 h. 83,70. — Total, 1,289 hect. 93,75.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 8 kil. — De Senlis, 3 myr. — De Beauvais, 4 myr. 5 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), Méru. — Bureau de poste, *Chambly*. — Population, 1,307. — Nombre de maisons, 354. — Revenus communaux. 2,820 fr.

Cires-les-Mello, *Cire*, *Cir-les-Marlou*, *Cyres*, *Chir*, *Chire*, *Cirs* (*Cyres juxta Mellotum* en 1294, *Ciræ*, *Cere* en 1269, *Cirium* en 1183), à la limite orientale, entre *Ercuis* au sud-ouest, *Neuilly-en-Thelle*, *Ully-Saint-Georges* et *Foulangue* à l'ouest, *Balagny-sur-Thérain* au nord-ouest, Bury du canton de Mouy au nord-est, Mello du canton de Creil à l'est, Maysel du même canton au sud-est, Blaincourt même canton au sud.

Grande commune à territoire tourmenté, descendant au nord-est jusqu'à la rivière du Thérain qui lui sert de limite, s'élevant au sud-ouest sur le plateau de Thelle qui est séparé du corps du territoire par le vallon de *La Villeneuve*.

Le chef-lieu, placé au bord de la rivière, contigu au village de Mello, canton de Creil, présente une agglomération considérable assez bien bâtie, composée de cinq ou six rues, l'une desquelles se continue, au moyen d'un pont, à la rue principale de Mello.

Cires était compris dans la baronnie et châtellenie de Mello pour les lieux dits la grande et la petite chaussée, lesquels furent acquis en 1567 par le connétable de Montmorency. Le reste dépendait, dès le douzième siècle, de la seigneurie d'*Ully-St-Georges*.

Ce village considérable depuis long-tems fut, à ce qu'il paraît, anciennement la *ville* ou le lieu de commerce et de fabrique du pays dont Mello était le *château*.

Il avait le titre de bourg avant la révolution.

Le patronage de la cure fut donné en 1183 à l'abbaye de Saint-Denis par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais. C'est aujourd'hui une succursale.

L'église est un assez grand édifice de style ogival primitif. Le portail est garni de cinq rentrans à tores et à colonnettes courtes dont les chapiteaux sont symétriques; les impostes sont chargées de têtes et de feuillages. Il y a un porche du même tems dont l'ogive est accompagnée de feuilles entablées et couronnée d'un fronton où figure une niche trilobée à colonnettes.

On voit au-dessus de la porte une grande rose à douze rayons figurés en colonnettes, à feuilles trilobées, enceinte d'un ruban guilloché.

Digitized by Google

A gauche est une petite fenêtre ogive simple ; à droite une tourelle hexagone, et plus loin le clocher moderne par le haut, ayant vers l'étage moyen une ogive étroite bouchée, et au rez-de-chaussée une large niche.

Les fenêtres de la nef sont larges, dépourvues d'ornemens, divisées en trois ogivettes, en partie cachées par le toit des latéraux. On voit au côté sud deux fenêtres ogivales à colonnettes, un portail et un porche semblables à ceux de la façade. Un ruban de feuilles entablées règne à la hauteur des chapiteaux. De larges contreforts et des arc-boutans soutiennent les combles. Il y a des gargouilles à moitié hauteur de ces contreforts. Le chœur, polygone, est du seizième siècle dans ses parties latérales, et le sanctuaire moderne.

Le côté nord est éclairé par quatre lancettes.

La nef est étroite, élevée, divisée en quatre travées séparées par de gros piliers revêtus de colonnes groupées; le contour des arcades est garni de tores. Chaque arcade porte une petite fenêtre bouchée à colonnettes annelées ; ce sont les anciens jours fermés maintenant par le toit des latéraux. La claire-voie est formée de grandes baies à trois lancettes. Des fûts grêles s'élancent depuis le sol jusqu'à l'origine des voûtes.

Les latéraux très-bas et étroits sont dans le même style que la nef.

Les grandes arcades du chœur ont des chapiteaux à personnages qui signalent le tems de la transition. Cette partie de l'église a perdu ses voûtes.

On voit cloués sur les portes de la nef deux fers qu'on dit être ceux du cheval de saint Martin. Il y a dans la rue Saint-Martin une pierre portant une empreinte laissée, dit-on, par le pied de ce saint.

Cires avait une maison hospitalière établie depuis 1524, dont les sœurs, vers 1620, cédèrent la place à des religieuses de l'ordre de Saint-François. Elles étaient au nombre de dix-sept. Le baron de Mello nommait parmi elles une abbesse ou supérieure perpétuelle. Leur maison était sous le titre de Saint-Cyr.

On voit près de l'église une vaste grange qui leur appartenait et qui porte au sommet du pignon une tour encorbellée.

On nomme *Brucamp* une maison sise dans la rue du Colombier, ancienne ferme, dit-on, des moines de Courbevoye. Les murs ont quatre pieds d'épaisseur; les pignons sont défendus par de hauts contreforts, et les angles par des tours polygones à la base, cylindriques au sommet, terminées en cône, ce qui est un caractère de l'architecture du quinzième siècle. Les fenêtres ont des me-

Digitized by Google

neaux croisés. Une vaste cheminée à colonnes est conservée dans l'intérieur.

Le Tillet, *Tillets*, *Tillé*, *Tillays*, *Tillèel*, *Tillois*, *Thillet* (*Tillœum*), hameau de soixante maisons, est à deux mille cinq cents mètres au sud-ouest du chef-lieu. C'était une seigneurie distincte qui fut acquise en 1284 par le cardinal Chollet, de Pierre de Mayselert ou Maysel, moyennant deux cent quarante livres. Elle fut comprise en 1551 avec Chantilly, dans le duché-pairie de Montmorency, institué sous le roi Henri III, au profit du connétable Anne.

Presque tout le village est encore couvert de chaume.

Il y a une chapelle rectangulaire à portail ogive, garni d'un cordon anguleux; les fenêtres sont à plein-cintre entourées d'un ruban arrêté à la naissance de la courbe. De gros contreforts soutiennent les murs. Les cloches sont à jour au-dessus de l'arète du toit.

Le Tillet avait un vicaire.

La Villeneuve-sous-Tillet, *La Villeneufve*, autre hameau de douze chaumières à un quart de lieue au sud du *Tillet*, fut compris avec celui-ci dans le duché de Montmorency. On prétend qu'il y eut dans un tems reculé un établissement religieux. On a trouvé des sarcophages aux environs.

Cagnères et *Tanfort*, autrefois hameaux, tiennent sans discontinuité au chef-lieu.

D'autres lieux habités, nommés le *Bois-Benard*, la *Tuilerie*, le *Martray*, la *Maladrerie*, les *Viviers*, *Villetein* n'existent plus.

La route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise, nouvellement construite, traverse *Cires* et *Le Tillet*.

La commune possède une mairie, deux écoles, dont une au *Tillet*, un jeu d'arc, et six à sept hectares de terrain plantés en ormes et en saules.

Le cimetière clos de murs, est demeuré autour de l'église.

On trouve à *Cires* un bureau de bienfaisance, une compagnie de pompiers.

Il y a dans l'étendue du pays deux carrières, un moulin à eau, une filature de laine, une filature de soie, une fabrique de schalles.

La population est fort laborieuse, partagée entre les travaux des manufactures et ceux des champs.

Contenance : Terres labourables, 1036 h. 87,80. — Jardins potagers, 13 h. 22,55. — Bois, 439 h. 94,65. — Vignes, 6 h. 42,40. — Vergers, 19 h. 99,10. — Friches, 14 h. 56,40. — Carrières, 1 h.

Digitized by Google

65,65. — Tourbière, 2 h. 56,70. — Pâtures, 8 h. 18,10. — Prés, 70 h. 86,30. — Places et chemins, 41 h. 98. — Eaux, 4 h. 81,60. — Propriétés bâties, 11 h. 64,70. — Total : 1,672 hect. 73,95.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 1 myr. — De Senlis, 2 myr. — De Beauvais, 3 myr. 8 kil. — Marchés, Précy-sur-Oise, Beaumont-sur-Oise (S.-O.), Mello, Mouy. — Bureau de poste, Creil. — Population, 1,287. — Nombre de maisons, 362. — Revenus communaux, 548 fr.

CROUY-EN-THELLE, *Croy*, *Croi*, *Croui* (*Croyacum*, *Cotira*, *Cromacum*, *Croviacum*, *Cotiriacus*, *Croiacus*), sur la limite orientale; entre *Ercuis* au nord, *Neuilly-en-Thelle* à l'ouest, *Morangle* au sud-ouest, *Boran* au sud, Précy-sur-Oise et Blaincourt du canton de Creil à l'est.

Le territoire, de médiocre étendue, prolongé au sud-est dans la section dite de *Bullesert*, forme un plateau élevé, dépourvu d'eau, découvert, montrant quelques inflexions dirigées vers la vallée de l'Oise.

Le chef-lieu, voisin de la limite orientale, est composé d'une rue principale dite de l'arbre, large, un peu sinueuse, et d'autres rues transverses ou groupes de maisons qui sans doute constituaient autrefois des écarts. Presque toutes les habitations sont couvertes en chaume.

Crouy est le lieu indiqué sous le nom de *Cotiriacus* dans les titres du huitième siècle comme dépendance du *pagus Camliacensis.* Clovis II, roi de Neustrie, confirma en 640 la donation que Dagobert son père en avait faite à l'abbaye de Saint-Denis qui obtint une nouvelle confirmation de Charles le chauve par un diplôme daté de Compiègne le douze des calendes de février 844. Autre confirmation obtenue en 1183 de Philippe de Dreux, évêque de Beauvais.

Ce village fit partie du comté de Beaumont; il fut incorporé à la baronnie de Persan, seigneurie subalterne que Philippe le hardi donna à Pierre de Chambly son chambellan pour la tenir à foi et hommage sous une redevance d'une paire d'éperons dorés chaque année, et que Philippe le bel reprit en 1286, délaissant par échange la seigneurie de Quatremères en Normandie. Mais Pierre étant devenu seigneur particulier de Persan, lui ou l'un de ses descendans obtint que la terre de *Crouy* demeurât annexée à la baronnie, ce qui existait encore en 1789.

La cure dédiée à saint Jean-Baptiste était restée dans le patronage de l'abbaye de Saint-Denis. Réduite en succursale, elle comprend dans son étendue la commune de *Morangle*.

L'église, construction solide en pierre d'appareil, a un chœur

Digitized by Google

élevé, terminé carrément, à fenêtres ogivales tertiaires, trèflées. Le côté nord est percé de deux petites lancettes, étroites, et de trois fenêtres semblables à celles du chœur. Le côté sud est moderne ainsi que le clocher et la nef.

Les voûtes du chœur sont garnies de boudins, tandis que celles des chapelles ont des nervures à vive-arète. Elles sont soutenues par six grosses colonnes modernes où l'on a conservé des chapiteaux romans. Les arcs doubleaux de la chapelle droite s'arrêtent sur des consoles, autrefois chapiteaux bizarres de colonnes romanes. L'une montre deux singes tenant un éléphant par la trompe, une autre représente un monstre à deux corps, une troisième un obscena.

Il y a des restes de vitraux et un pendentif dans le latéral gauche.

L'entrée est sur le côté sud.

On voit dans la rue Saint-Jean une croix de pierre dont la base porte ces mots :

Cette croix
a été faite par
Pierre Toussaint
Durand
Elle a été
plantée le 28
juin 1782 *ayant*
la permission
de M.^r le mar
quis de Per
san seigneur
de cette parois
et de Messire
Martin
Bruneval curé
de Crouy
avec la
permission
de Mon
seigneur
l'eveque de Beauvais.

L'inscription est répétée sur le mur de la maison voisine.

Le *petit Crouy*, hameau de dix feux au sud du village, lui est presque contigu.

La commune n'a point de propriétés.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

Le travail de la soie et la fabrication des boutons occupent la plus grande partie des habitans.

Digitized by Google

Contenance : Terres labourables, 507 h. 91,90. — Jardins potagers, 8 h. 05,40. — Bois, 47 h. 41,65. — Vergers, 1 h. 11,60. — Vignes, 2 h. 76,55. — Friches, 1 h. 80,05. — Pâtures, 0 h. 22,85. — Places et chemins, 12 h. 79,80. — Eaux, 0 h. 03,40. — Propriétés bâties, 5 h. 17,50. — Total, 587 hect. 30,70.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 5 kil. — De Senlis, 2 myr. 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 7 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (S.-O.), *Neuilly-en-Thelle*, Précy-sur-Oise. — Bureau de poste, *Chambly*. — Population, 416. — Nombre de maisons, 114. — Revenus communaux, 233 fr.

Dieudonne (*Deudonis*), à l'angle nord-ouest du canton, entre *Puiseux-le-Hauberger* au sud, *Neuilly-en-Thelle* à l'est, *Ully-Saint-Georges*, La Chapelle-Saint-Pierre du canton de Noailles au nord, Mortefontaine du même canton au nord-ouest, Anserville du canton de Méru à l'ouest.

Le territoire est coupé par plusieurs ravins qui se réunissent au midi pour former un seul vallon descendant vers la vallée de la Lesche.

Le chef-lieu est placé à l'origine de ce vallon; il consiste en une seule rue large et tortueuse composée de quatre-vingts feux. Le ruisseau de Gobette a une source intermittente au nord du village.

Dieudonne est une terre ancienne qui appartenait au commencement du dix-septième siècle à Louis de Montmorency, seigneur de Hallot et de Boudeville, vice-amiral de France, député de la noblesse du baillage de Senlis aux états généraux de 1614, étant gouverneur de la ville de Senlis. La seigneurie passa depuis dans la maison de Vandeuil.

Ce lieu était compris dans l'étendue de la paroisse de *Puiseux*. Il y avait un vicaire institué en 1649. Il dépend encore aujourd'hui de la succursale de *Puiseux*, quoique doté d'une population plus considérable.

L'église placée sous le vocable de Notre-Dame de Septembre, a conservé la forme rectangulaire des anciennes chapelles. Le portail est ouvert en ogive à archivolte garnie d'un ruban d'étoiles et de tores qui descendent de chaque côté sur deux colonnettes à longs chapiteaux symétriques. Il y a au-dessus une fenêtre en plein-cintre, à droite une lancette, et à l'angle une tourelle polygone à toit pyramidal en pierre.

Le côté nord a trois longues fenêtres curvilignes pareilles à celles de la façade. Le côté sud est moderne; le chœur est éclairé par une lancette.

Les voûtes ont des nervures anguleuses. On voit dans la travée

Digitized by Google

du chœur des chapiteaux groupés coloriés, à têtes grimaçantes, restes de la construction primitive. Il y a un clocheton couvert d'ardoises sur la porte.

On remarque vis-à-vis l'entrée une croix à piedestal octogone, dont les faces sont ornées de losanges et de médaillons dans le goût de la renaissance.

Il y a sur le coteau au sud de l'église, près de la limite, et sur l'emplacement d'un moulin détruit récemment, un lieu nommé le camp de César, où l'on voyait encore dans le siècle dernier quelques restes de boulevards. Ils ont disparu depuis. On y a trouvé à plusieurs reprises des sarcophages et des antiquités romaines.

La Fosse-Saint-Clair, La Fosse-aux-Magnans, hameau de vingt-quatre feux, est à deux mille mètres au nord de *Dieudonne* sur le plateau central.

Il y a une chapelle ancienne dédiée à saint Clair, dont on voit au-dessus de la porte la statue portant sa tête entre les mains. Cet édifice réparé en 1739, vendu pendant la révolution, a été racheté et rendu à sa destination par Mme de *Vandeuil*. On y a fait en tout tems un pélerinage considérable dans le but d'obtenir la guérison des maladies des yeux. On y dit la messe le dix-sept juillet jour de la fête patronale.

L'architecture ne présente aucune trace d'antiquité.

Une tradition locale prétend qu'il y eut un hôtel des monnaies à *La Fosse*.

On rapporte que Henri IV étant en 1598 au château de Mello, vint visiter la chapelle de *Saint-Clair* avec une suite nombreuse. C'est de là, dit-on, qu'un chemin allant de *La Fosse* au *Bois de Cauche* qui peut conduire à Mello en passant par *Le Tillet*, a conservé le nom de *chemin du Roi*.

Richemont, autre hameau à l'ouest de *La Fosse* et à trois-quarts de lieue de *Dieudonne*, a une vingtaine de maisons.

Montchavert, *Montchavoire*, *Monchever* au nord-ouest du chef-lieu, comprend environ trente feux et une ferme, autrefois château et fief distinct long-tems possédé par les ducs de Coislin.

On trouve dans l'ordre de Malte un grand-maître du nom de *Montchavoire*; c'est Claude de la Sengle, mort en 1557.

Il y avait en ce lieu une chapelle dédiée à saint Lazare, ce qui dénote l'existence ancienne d'une maladrerie.

Trois maisons formant un écart nommé *Les Cailles* à l'angle nord-ouest du territoire, sur la route de Calais, sont contiguës à Mardovillers, canton de Noailles.

Digitized by Google

D'autres lieux appelés *Vaquignole* et *Lamotte* n'existent plus.

La route royale de Paris à Calais court sur la limite occidentale du territoire.

La commune a une école nouvellement construite, et quelques parcelles de terrain à l'état de friche.

Le cimetière est à cent pas de l'église, fermé de murs et de haies vives.

La population se compose de moyens et petits cultivateurs. Quelques femmes sont occupées au travail de la soie.

Contenance : Terres labourables, 848 h. 95,40. — Jardins potagers, 14 h. 74,15.—Bois, 195 h. 16,50.—Vergers, 3 h. 18,15. — Vignes, 5 h. 36,40. — Friches, 13 h. 88,90. — Pâtures, o h. o3,60. — Prés, o h. 71,95. — Places et chemins, 15 h. 36,95. — Propriétés bâties, 6 h. 61,20. — Total, 1,104 hect. o3,20.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 6 kil. — De Senlis, 3 myr. 2 kil. — De Beauvais, 3 myr. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (S. O.), Méru, *Neuilly-en-Thelle*. — Bureau de poste, *Chambly*. — Population, 525. — Nombre de maisons, 151. — Revenus communaux, 219 fr.

ERCUIS, *Ercuy*, *Ercuis*, *Ercuys*, *Arcuys* en 1310, *Arcuis* (*Ercetum*, *Erquetum*), sur la limite orientale, entre *Neuilly-en-Thelle* à l'ouest, *Crouy-en-Thelle* au sud, Blaincourt du canton de Creil à l'est, *Cires-les-Mello* au nord-est.

Petite commune à territoire découvert, s'étendant du nord au sud sur le plateau de Thelle. Le chef-lieu, placé vers le centre, est composé de deux rues ombragées disposées en T.

Ercuis était compris en partie dans le comté et baillage de Beaumont-sur Oise, et le reste dans la châtellenie de Creil. La rue principale du village est encore nommée rue de Creil.

Il y avait un prieuré de l'ordre de Saint-Augustin, sous le titre de Saint-Louis, qui dépendait de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Le prieur jouissait dans la forêt de Halatte d'un droit d'usage qui consistait à pouvoir y mettre paître douze pourceaux. Le siége du bénéfice était dans la ferme voisine de l'église.

La cure aujourd'hui succursale, sous le vocable de saint Nicolas, était conférée par l'évêque de Beauvais.

L'église a un chœur et des transepts de style ogival tertiaire, polygone, à fenêtres bi ou tripartites, quelques-unes simples, toutes à têtes trèflées. Les voûtes ont leurs arcs appuyés sur des consoles ornées, et portant des écussons aux points d'intersection.

La nef, le latéral à droite, et le clocher sont modernes.

Digitized by Google

Il y a des restes de beaux vitraux.

On voit au sommet du clocher un poste télégraphique qui, à l'origine de cette institution, avait été placé dans la plaine d'où l'on fut obligé de le retirer presqu'aussitôt. Il correspond au sud avec le poste de Saint-Martin du Tertre (Seine-et-Oise), et au nord avec ceux de Bury, Clermont et Fouilleuse.

La route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise passe au nord du village.

L'école est la seule propriété communale.

Le cimetière tenant à l'église est enclos de murs à hauteur d'appui.

Il y a un bureau de bienfaisance.

La population partage son tems entre les travaux agricoles et la confection de tissus de soie et coton.

Contenance : Terres labourables, 389 h. 48,45. — Jardins potagers, 12 h. 07,05. — Bois, 14 h. 96,05. — Vergers, 2 h. 65,90. — Friches, 2 h. 33,15. — Places et chemins, 11 h. 01,05. — Propriétés bâties, 5 h. 87,45. — Total, 438 hect. 39,10.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 3 kil. — De Senlis, 2 myr. 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), *Neuilly-en-Thelle.* — Bureau de poste, *Chambly.* — Population, 604. — Nombre de maisons, 167. — Revenus communaux, 175 fr.

FOULANGUE, *Foulangues*, *Foulangre*, *Foulengues*, *Foullangue*, dans la région du nord, entre *Ully-Saint-Georges* à l'ouest, *Cires-les-Mello* à l'est, *Balagny-sur-Thérain* au nord.

Le territoire, de figure ellipsoïde, est traversé dans sa partie moyenne par le vallon de Cire sur le versant droit duquel le chef-lieu est situé. On ne peut guère compter dans ce village qu'une seule rue à niveau inégal et largeur variable.

La seigneurie était partagée dès long-tems entre le seigneur de *Balagny-sur-Thérain* et l'abbaye de Saint-Lucien-les-Beauvais.

Le cardinal Chollet légua en 1286 à l'abbaye tout ce qu'il possédait à *Foulangue.*

Philippe de Trie II, seigneur du Plessis-Gassot et de Mareuil, donna vers 1350 au même monastère les biens qu'il avait acquis en ce lieu, moyennant quatre grandes messes avec diacre et sous-diacre, à célébrer tous les ans pour le repos de son âme.

L'évêque de Beauvais nommait à la cure dédiée sous l'invocation de saint Denis. Ce bénéfice est réuni maintenant à la succursale de *Balagny.*

L'église est un édifice curieux de l'époque de transition. On y

Digitized by Google

voit un clocher central, octogone, exemple presqu'unique dans le Beauvoisis, ayant sur chaque face une baie ogive ornée de tores, de dents de scie et de colonnettes groupées. Une corniche plate, composée d'arcades romanes et de contre corbeaux, règne au-dessus ; les corbeaux sont simples. Il n'y a plus de pyramide.

Le chœur montre deux pignons, l'un percé d'une fenêtre dans le style du clocher, à deux ogivettes et roses simples; un jour pareil est pratiqué dans le mur latéral. Le deuxième est éclairé par une fenêtre ogivale tertiaire à trois ogivettes tréflées. Les fenêtres au sud sont du même tems, mais on remarque sur le mur en retour d'équerre, vers la nef, un fragment de corniche analogue à celle du clocher.

La nef a une porte latérale en anse de panier appartenant à la manière du seizième siècle.

On descend trois marches pour y entrer.

Les voûtes, à gros boudins, sont supportées par des piliers massifs polistyles à fûts engagés et chapiteaux figurés en monstres, feuillages découpés, têtes grimaçantes, etc. Il y a des dentelures sur quelques tailloirs.

Les latéraux, tout-à-fait pareils, ont leurs arcades dessinées en fer à cheval.

Les quatre arcades centrales sont découpées en deux zig-zags latéraux laissant voir un boudin intermédiaire. Les arcades ouvrant sur les latéraux sont aussi en zig-zag. Les chapiteaux de leurs piliers sont garnis d'arabesques à dessins très-variés.

La chapelle du sud a des voûtes du treizième siècle remaniées au quinzième; elle est couverte d'un toit de pierre en dos d'âne aigu.

Les voûtes de la chapelle nord et celles du chœur paraissent appartenir au tems des ogives primaires.

La tradition locale veut que cette église remarquable ait été bâtie par l'abbaye de Saint-Denis.

On nomme *Au-delà l'eau* une rue de douze maisons sur le flanc gauche de la vallée en face de *Foulangue*.

Le *Moulin* est un écart en amont vers *Ully*.

La commune n'a d'autre propriété qu'une pompe.

Le cimetière, tenant à l'église, est entouré de murs.

Il y a deux carrières et deux moulins à eau dans l'étendue du territoire.

L'agriculture est la principale occupation du pays. Les terres sont divisées. Quelques femmes travaillent la soie.

Contenance : Terres labourables, 427 h. 47,75. — Jardins potagers, 2 h. 45,75. — Bois, 47 h. 05,10. — Vergers, 2 h. 20,70.

Digitized by Google

Oseraies, 1 h. 01,25. — Friches, 8 h. 92,10. — Marnières, 1 h. 14,10. — Prés, 11 h. 93,75. — Places et chemins, 8 h. 71,20. — Propriétés bâties, 2 h. 56,20. — Total, 513 hect. 47,90.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 1 myr. — De Senlis, 2 myr. 5 kil. — De Beauvais, 3 myr. — Marchés, Mouy, Beaumont-sur Oise, *Neuilly en-Thelle*. — Bureau de poste, Mouy. — Population, 192. — Nombre de maisons, 51. — Revenus communaux, 98 fr.

Fresnoy-en-Thelle, *Fresnel-en-Thelle*, *Fresnoi*, *Fraisnoi*, *Frenoy*, *Frenel*, *Frenelles-en-Telles* (*Fresnellam*, *Fresneium* en 1177, *Frestencium*, *Fresnetum*), entre *Puiseux-le-Hauberger* au nord-ouest, *Neuilly-en-Thelle* au nord, *Morangle* à l'est, *Le Mesnil-Saint-Denis* au sud-est, *Chambly* au sud ouest, *Belléglise*, Bornel du canton de Méru à l'ouest.

Le territoire, de moyenne étendue, à circonscription rendue irrégulière par divers prolongemens vers *Morangle*, *Neuilly* et Bornel, constitue une plaine sèche, découverte, donnant naissance à des ravins qui tendent à l'ouest vers la vallée de Lesche, et au sud vers celle de l'Oise.

Le chef-lieu qui touche à la limite de *Neuilly-en-Thelle* est formé de trois rues sinueuses dont le parcours est coupé par quelques mares suppléant à l'absence d'eau de source.

On prétend, mais sans preuve certaine, que ce lieu est celui nommé *Fraxinetum* donné à l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois en 686 par Vandemir de *Chambly*.

La seigneurie de *Fresnoy*, d'origine ancienne, était comprise dans le comté de Beaumont-sur-Oise. Elle fut érigée en marquisat par lettres du mois d'août 1652, enregistrées au parlement séant à Pontoise, le dix octobre suivant, en faveur d'Henri de Fresnoi, fils aîné de Charles, seigneur de *Fresnoi* et *Neuilly-en-Thelle*, lieutenant des chevaux-légers de la reine Marie de Médicis, et d'Anne de Vaudétar sa femme. Le deuxième héritier d'Henri, Jean-Baptiste marquis de Fresnoi, baron de Bresquen, étant mort sans enfans, la terre revint à son oncle Nicolas, marquis de Fresnoi, qui laissa l'habit clérical pour épouser à l'âge de soixante ans Louise-Alexandrine de Coligny. Il mourut en 1733 père du marquis de Fresnoy qui fut uni le dix septembre 1730 à Charlotte Rivié.

Fresnoy appartint vers la fin du dix-huitième siècle à M. d'Avesne des Méloizes. La terre a été démembrée depuis. Le château était situé sur le territoire de *Neuilly-en-Thelle*.

Les armes du marquisat étaient d'or au sautoir de sable.

La cure dédiée à saint Nicolas, était conférée par le prieur de

Digitized by Google

Saint-Martin-des-Champs. Elle est comprise aujourd'hui dans la succursale du *Mesnil-Saint-Denis.*

L'église dont le plan est rectangulaire avec addition d'une chapelle latérale, a un clocher central, roman, carré, à fenêtres accolées sous-divisées en ogives étroites pourvues de colonnettes. La corniche, plate, est superposée à des corbeaux sculptés en têtes grimaçantes. Il n'y a point de pyramide. Un fût déguise chaque angle extérieur de ce clocher.

Le chœur, étroit, élevé, à fenêtres longues, simples, montre des arcades ogives en fer à cheval, appuyées sur des colonnettes groupées et annelées. Les voûtes ont de gros boudins croisés pour nervures.

La chapelle formant transept au nord, est du tems du chœur et du clocher, c'est-à-dire de l'époque de transition.

La nef a du même côté deux fenêtres ogives, tertiaires, tréflées. Tout le reste de l'édifice a été reconstruit en 1758.

Anciennement le patron de l'église était Saint-Léonor à cause de la dépendance du prieuré de Beaumont soumis lui-même à St.-Martin-des-Champs. Mathieu III, comte de Beaumont, chambrier de France, qui fonda vers 1185 le prieuré de Saint-Léonor, lui donna des terres à *Fresnoy*, affranchissant les hostes de ladite église, de corvées, servitudes et subsides quelconques, excepté que partout où lui et ses successeurs mèneraient les hommes de *Chambly*, ceux de *Fresnoy* seraient tenus d'y aller.

Il y avait autrefois un hameau appelé *La Bretonnière* près du bois qui a conservé ce nom.

Maricourt, autre lieu jadis habité, n'est plus connu.

La route royale de Paris à Calais passe sur la limite occidentale. La route départementale de Clermont à Beaumont traverse la section au sud-est du chef-lieu.

La seule propriété communale est une maison d'école.

Le cimetière, clos de murs, entoure l'église.

On trouve deux marnières dans l'étendue du territoire. Les trois-quarts de la population travaillent au dévidage et à la filature de la soie.

Contenance : Terres labourables, 519 h. 42,25. — Jardins potagers, 12 h. 95,25. — Bois, 45 h, 53,80. — Vignes, 7 h. 25,25. Vergers, 0 h. 21,50. — Friches, 1 h. 11,30. — Marnières, 0 h. 08,15. — Places et chemins, 16 h. 11,05. — Eaux, 0 h. 24,35. — Propriétés bâties, 5 h. 43,55. — Total, 608 hect. 36,45.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 4 myr. — De Senlis, 2 myr. 6 kil. — De Beauvais, 3 myr. 7 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), *Neuilly-en-Thelle.* — Bureau de poste, *Chambly.*

Digitized by Google

— Population, 363. — Nombre de maisons, 124. — Revenus communaux, 211 fr.

Le Mesnil-Saint-Denis, *Le Ménil*, *Le Ménil-Denis* en 1794 (*Mansionile Sancti Dionysii*, *Maisnilium Sancti Dionysii*, *Melniacum*) à la limite sud, entre *Chambly* au sud-ouest, *Fresnoy-en-Thelle* au nord-ouest, *Morangle* au nord-est, Berne (Seine-et-Oise) à l'est, Persan du même département au sud.

Le territoire dépourvu d'eau, descend depuis la hauteur du Mont-Perreux jusqu'au niveau de la vallée de l'Oise. Le chef-lieu, placé dans la région du nord, est formé de deux larges rues, croisant à angle droit.

Le *Mesnil-Saint-Denis* fut compris dans le comté de Beaumont-sur-Oise et dans la baronnie de Persan. La terre fut acquise en 1489 par Charles de La Rivière, seigneur du colombier de Persan, dont le petit-fils Rolland de La Rivière était en 1559 gentilhomme ordinaire de la maison du roi. Celui-ci déshérita vers 1584 Charles son fils aîné, qui s'était marié contre son gré. Le petit-fils René de La Rivière, reçut en 1684 la foi et hommage qui lui fut faite de la terre de *Cires-les-Mello*, laquelle était mouvante de Persan, au nom d'Henri de Bourbon, prince de Condé, donataire du roi pour la baronnie de Mello et autres lieux provenant d'Henri II, duc de Montmorency.

La cure, dont le patronage appartenait à l'évêque de Beauvais, était sous le vocable de saint Michel.

Devenue chef-lieu de succursale, elle comprend dans son étendue la commune de *Fresnoy-en-Thelle*.

L'église, vaste et rectangulaire, appartient à l'architecture de la fin du quinzième siècle. Il y a un gros clocher carré appuyé de sept contreforts qui s'élèvent jusqu'au sommet, portant des clochetons et des gargouilles.

La nef a d'un côté trois, de l'autre cinq fenêtres ogivales, géminées, à têtes tréflées, anguleuses ou curvilignes. Le chœur en compte sept. On remarque deux niches sur les contreforts du pignon, dont le rampant est orné de griffons.

Le latéral nord est plus large que l'opposé.

Tout l'édifice est voûté à pendentifs et nervures réticulées. On voit dans le chœur des colonnettes angulaires qui paraissent d'une date plus ancienne que le reste.

On tient que cet édifice remarquable a été construit par Charles de La Rivière, c'est-à-dire dans les dix dernières années du quinzième siècle.

Les dixmes appartenaient seulement pour un quart au curé, le

Digitized by Google

reste étant partagé entre l'abbé de Lagny, le prieur de Saint-Leu-d'Esserent et le seigneur temporel.

Il y eut un château fortifié dans le bois de Mont-Perreux au nord du *Mesnil*. On distingue encore les vestiges de ses fossés.

Une maladrerie était située au lieu dit la Croix-Santon au sud du village.

La route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise traverse du nord au sud le territoire et son chef-lieu.

La commune possède une maison d'école à l'état de chaumière.

Le cimetière fermé de murs, entoure l'église.

On extrait des grès pour le pavage des routes dans le bois du Mont-Perreux.

La confection de boutons de soie occupe un grand nombre de femmes.

Contenance : Terres labourables, 523 h. 52,65. — Jardins potagers, 15 h. 02,40. — Bois, 32 h. 18,50. — Vergers, 0 h. 01,65. — Vignes, 4 h. 99,30. — Friches, 0 h. 07,70. — Places et chemins, 17 h. 77,80. — Propriétés bâties, 5 h. 09,70. — Total, 598 hect. 69,70.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 6 kil. — De Senlis, 2 myr. 6 kil. — De Beauvais, 4 myr. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), *Neuilly-en-Thelle*. — Bureau de poste, *Chambly*. — Population, 515. — Nombre de maisons, 145. — Revenus communaux, 255 fr.

Morangle, *Morangles*, *Morengles* (*Moranglia*, *Morangla* en 1184, *Morangulum*), sur la limite sud, entre *Crouy-en-Thelle* au nord-est, *Neuilly-en-Thelle* au nord, *Fresnoy-en-Thelle* à l'ouest, *Le Mesnil-Saint-Denis*, Berne (Seine-et-Oise) au sud, Bruyères (Seine-et-Oise) au sud-ouest.

Petite commune dont le territoire, à peu près ovalaire et dépourvu d'eau et de bois, forme une plaine à l'origine des pentes de la vallée d'Oise.

Le village, sub central, comprend cinq ou six rues sinueuses, entrecoupées de mares; la rue dite du Tilleul constitue une section surnommée le *petit Morangle*, ancien écart, que des constructions intermédiaires ont relié au corps principal du chef-lieu.

Morangle est le lieu nommé *Angulus Hildradanæ* ou *Angolus*, dans la charte que Pépin accorda, vers 750, pour confirmer les possessions de l'abbaye de Saint-Denis. Ce village passa, ainsi que les villages voisins, du *pagus Camliacensis* dans le comté de Beaumont-sur-Oise.

La terre appartint à la branche de l'ancienne maison de Belloy, qui portait le surnom de *Morangle* et plus tard le titre de marquis.

René-Charles de Maupeou, premier président du parlement de

Digitized by Google

Paris en 1745, s'intitulait marquis de *Morangle*, vicomte de Bruyères-le-Châtel.

Il y avait un prieuré sous le vocable de sainte Marguerite, à la collation de l'abbé de Saint-Just-en-Chaussée.

Morangle, actuellement compris dans la succursale de *Crouy-en-Thelle*, n'était qu'une simple annexe ou un secours de la paroisse de Bruyères (Seine-et-Oise). On y institua un vicaire le seize avril 1547.

L'église ou chapelle, dédiée à sainte Madeleine, fut rebâtie vers 1615 par la maison de Belloy qui possédait depuis long-tems la seigneurie de *Morangle*. Elle n'a rien de remarquable et tombe presqu'en ruines.

Le manoir seigneurial, aujourd'hui démoli, était en face de cette église.

Le cardinal de Belloy (Jean-Baptiste) y naquit le vingt-sept octobre 1709, de Philippe-Sébastien de Belloy, chevalier, marquis de *Morangle*. Promu à l'évêché de Glandèves en 1750, puis à celui de Marseille en 1757, il habita pendant la révolution la ville de *Chambly*, où sa mémoire est vénérée. Le gouvernement consulaire lui donna l'archevêché de Paris immédiatement après le concordat. Il mourut en 1808 à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans.

La route départementale de Beaumont à Mouy passe vers la limite au sud-ouest du village.

La commune a un presbytère, une école, trois puits publics.

Le cimetière enclos de murs, est demeuré autour de l'église.

Les hommes se livrent aux travaux agricoles. Un grand nombre de femmes s'occupe de la filature de la soie.

Contenance : Terres labourables, 537 h. 89,65. — Jardins potagers, 6 h. 63,15. — Bois, 26 h. 73. — Vignes, 6 h. 01,60. — Friches, 0 h. 48,65. — Places et chemins, 11 h. 32. — Eaux, 0 h. 04,45. — Propriétés bâties, 3 h. 86,05. — Total, 592 hect. 98,55.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 5 kil. — De Senlis, 2 myr. 6 kil. — De Beauvais, 4 myr. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), *Neuilly-en-Thelle*. — Bureau de poste, *Chambly*. — Population, 311. — Nombre de maisons, 74. — Revenus communaux, 207 fr.

NEUILLY-EN-THELLE, *Nuylli* en 1203, *Nuili* en 1220, *Nuulli* en 1235, *Nuelli*, *Nulli-en-Telles*, *Nully-en-Thelle*, *Nuilly-en-Telles*, *Neully* (*Noviliacus*, *Nuilus* en 1220, *Nuliacum*, *Nulliacum* en 1323, *Nudus locus* selon Louvet, Antiq. 1, pag. 92), au centre du canton, entre *Ully-Saint-Georges* au nord, *Cires-les-Mello* au nord-est, *Ercuis* à l'est, *Crouy-en-Thelle* et *Morangle* au sud-ouest, *Fresnoy-*

Digitized by Google

en-Thelle au sud, *Puiseux-le-Hauberger* à l'ouest, *Dieudonne* au nord-ouest.

L'une des grandes communes du département; son territoire est un plateau d'où descendent, dans trois directions, les pentes qui se dirigent vers les vallées de l'Oise, de la Lesche et du Thérain. Il présente du nord au sud un développement de six mille mètres, sur une dimension transversale moindre de trois mille. Il n'y a pas d'eau courante dans son étendue.

Le chef-lieu, central, est un beau bourg formé de deux principales rues croisant à angle droit, et de quelques communications secondaires.

Neuilly-en-Thelle est connu dès le septième siècle par le testament de Vendemir et d'Ercamberthe sa femme, qui en firent don, dans l'année 686, à l'abbaye Saint-Etienne de Paris.

Neuilly, l'un des principaux lieux du *pagus Camliacensis* et du comté de Beaumont, fut compris dès long-tems dans la seigneurie de *Fresnoy-en-Thelle.*

Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, donna, en 1187, le patronage de la cure à l'abbaye Saint-Vincent de Senlis.

Le curé avait le titre de prieur.

L'église, dédiée à saint Denis, est une simple succursale quoiqu'au chef-lieu du canton.

Cet édifice, remanié plusieurs fois et dont on reconstruit en ce moment un latéral, a un portail ogive à rentrans et colonnettes grêles du quatorzième siècle. A côté est une tourelle à toit conique.

Le côté sud montre à la nef trois fenêtres ogives géminées, ensuite le clocher à fenêtre trilobée dans le bas, et plus loin une deuxième fenêtre pareille. A l'intérieur, la travée du clocher a des nervures à doubles tores appuyant sur des piliers groupés à chapiteaux symétriques, autrefois colorés.

Le chœur, une chapelle latérale et le sommet du clocher appartiennent à l'architecture transitoire entre le style ogival et la renaissance complète des arts. Les fenêtres sont à plein-cintre, les corniches, contreforts et niches dans le goût moderne, les pendentifs et colonnes intérieures du chœur du même tems.

La nef a été plafonnée en 1755.

On lit au-dessus de la fenêtre centrale du chœur, en dehors, cette inscription :

DNE
A TETE
CM EDE
S^T DERIV
MEVM

1546

Digitized by Google

On remarque au-dessus de la fenêtre à gauche de celle-ci, une tête de mort artistement sculptée, et un livre ouvert où sont gravées ces lettres :

OĒS	MORIE
QDZ	MVR

Les marquis de Fresnoy avaient leur sépulture dans le chœur. On voyait autrefois au côté droit le mausolée de Charles-Henri de Fresnoi, dit Tempête, qui après avoir servi avec distinction sous les règnes d'Henri III, Henri IV et Louis XIII, fut tué le premier mai 1624, en descendant de carrosse, par des gens qui l'avaient précédé depuis Paris. La tradition locale prétend qu'ils furent apostés pour le punir d'avoir osé tourner ses pensées vers la reine. Anne de Vaudetar sa femme, lui fit ériger un tombeau qui consistait en une table élevée de huit pieds sur deux colonnes de marbre noir, portant sa statue de grandeur naturelle en marbre blanc; il était représenté armé de toutes pièces, à genoux sur un prie-dieu, son casque à terre près de lui. Cette statue qui passait pour un chef-d'œuvre de sculpture, fut transférée vers 1800, après avoir été mutilée, au château de *Lamberval*, puis à la vente du domaine, dans la ferme d'*Ercuis* qui en dépendait, et d'où elle a été retirée depuis.

On voit dans la nef une pierre sépulcrale de Pierre Chartier qui eut le premier la poste de *Neuilly* lorsqu'on l'établit au *Bellay* le seize novembre 1707.

L'église couverte de chaume fut incendiée du tems de la jacquerie. En creusant autour dans l'année 1815, on trouva quantité de squelettes presqu'entiers, des ossemens de chevaux, et des monnaies, enfouis pêle-mêle, ce qui semble indiquer qu'il y eut un combat meurtrier près de cet édifice.

Le clocher avait une flèche qu'un ouragan emporta le deux février 1701. Le sommet de la tour fut reconstruit et couvert en chaume à cause de l'impossibilité de se procurer des tuiles ou des ardoises, les chemins étant impraticables alors pour les gros transports. Un incendie, qui détruisit le trente juin 1711 une partie du bourg, consuma les nouveaux ouvrages auxquels on suppléa par ceux qu'on voit encore.

Il y a sur la place de l'église une croix monolithe remarquable par sa hauteur et son élégance. On lui a donné pour base une pierre sépulcrale de la maison de Fresnoy. Le fût seul a cinq mètres vingt centimètres d'élévation. Cette pierre fort ancienne, enterrée pendant les guerres du quatorzième siècle, le fut aussi pendant la ligue, et encore sous le régime de la terreur, époque à laquelle elle perdit deux mètres de sa longueur.

Une chapelle dite *Ecce homo* qui existait à l'extrémité sud du bourg, fut détruite en 1793.

Digitized by Google

On appelle l'ancien château de *Neuilly* une construction massive à fenêtres ornées de filets et pourvues de meneaux cruciformes, à porte en arc-tudor et à tourelle cylindrique contenant l'escalier. C'est un édifice du seizième siècle. En creusant vers 1810 un puisard dans la cour voisine, on rencontra un pot de terre rempli de monnaies à l'effigie de Charles le bel.

Les autres bâtimens sont modernes, le village ayant été presqu'entièrement renouvelé depuis cent quarante ans par trois incendies. Celui de juin 1711 consuma toute la partie méridionale du bourg; on bâtit la chapelle d'*Ecce homo* au point où les flammes s'arrêtèrent. Le feu brûla le quartier voisin de celui-ci dans la nuit du quatorze au quinze octobre 1755. Un autre sinistre arrivé le vingt mars 1804, détruisit toute la rue de Bimont et la grande rue, à partir de la place.

On a découvert en 1801 plusieurs sarcophages au lieu dit les *Vanneaux*. L'année suivante, on rencontra sur le même point plusieurs monnaies d'or de la race carlovingienne.

Il y a à l'ouest de *Neuilly* un lieu dit la plaine des Nonettes; le chemin qui y conduit est appelé rue du Moutier, ce qui signale l'existence d'un établissement religieux, dont la tradition est perdue aujourd'hui.

Le Bellay-en-Thelle, *Bellai*, *Beloi*, *Bellè*, *Beelai* en 1290, *Beeloy* en 1228, *Beelloy*, *Beloy* en 1228 (*Beleium* en 1177), hameau de quinze feux, est à six cents pas au sud de *Neuilly*.

Ce lieu, quoiqu'ancien, n'est pas mentionné dans le tems du *pagus Camliacensis*, mais il est certain que les comtes de Beaumont le réunirent à leurs domaines. Mathieu II, chambrier de France, fit en 1177 un échange avec l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, qui lui céda la grange du *Bellay*, le bois et toutes les terres.

On croît que les templiers eurent un établissement au *Bellay*. On voyait autrefois dans la chapelle une très-ancienne croix portant les armes du temple.

En 1231, Jean de Fresnoi, chevalier, donna aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte, d'abord soixante, ensuite quarante journaux de terre qui servirent à la fondation d'une commanderie. Probablement on y ajouta les biens des templiers à la destruction de l'ordre. La commanderie du *Bellay* ou de *Neuilly* était un membre de celle de Louviers et Vaumion, près Magny. Elle valait six cents livres.

Il y avait de tout tems une chapelle dont on trouve que l'abbaye Saint-Vincent fit présent, en 1200, à Gillebert de Sorchi ou Sorcy. Elle fut détruite pendant les guerres du quinzième siècle. Après

Digitized by Google

l'avoir reconstruite, on l'érigea en vicariat dans l'année 1585, malgré la résistance des curés de *Neuilly*, continuée pendant quatre-vingts ans, des sentences de l'officialité les condamnant à l'entretien du vicaire. Ils vinrent à bout de faire supprimer le titre vers le milieu du dix-huitième siècle; il n'y eut plus dès lors qu'une simple chapelle jusqu'à la révolution.

Le cimetière était au lieu dit la *Croix-Perrette*.

L'église a été démolie à trois reprises, en 1809, 1820 et 1828.

En 1804, en fouillant près du village pour extraire de l'argile, on rencontra à quatre pieds de profondeur des antiquités romaines, notamment un vase de bronze et des porte-lampes à trois branches.

On prétend que *le Bellay* avait au moins six cents habitans au seizième siècle. Ce qui prouve son ancienne étendue, c'est que le seul puits qui alimente le pays est à deux cents mètres des habitations actuelles. On a découvert, en 1840, des restes considérables de constructions.

Le marché de *Neuilly* se tenait autrefois au *Bellay*, sur la place dite du Pleu, qui a été envahie depuis.

On a mis au jour des sarcophages, en 1836, au lieu dit la *Croix Idiare*.

Lamberval, hameau de huit maisons, est à la limite sud, tenant au village de *Fresnoy-en-Thelle*. Là était le château de *Fresnoy*, démoli en 1818, dont les restes sont convertis en ferme.

Le Bois de Cauche ou *des Cauches*, hameau composé de sept chaumières, est situé à deux mille mètres au nord du chef-lieu, à l'origine des vallons qui descendent vers *Dieudonne*. Il a commencé par une ferme dépendant de la seigneurie de *Fresnoy*.

A l'ouest de celui-ci et vers le territoire de *Cires-les-Mello*, au lieu dit *la Fortelle*, était un autre village, aujourd'hui détruit, nommé *le Plessis-Godart, le Plessis-Saint-Denis*, *le Plaissier* (*Plessæum*, *Plesseum Godardi*). C'était une seigneurie particulière, et l'on trouve qu'en 1258 Guillaume du Plessis, chevalier, en donna les champarts et une partie des terres à l'abbaye de Ressons-en-Thelle. Il fut compris avec *Le Tillet* et *La Villeneuve* dans le duché-pairie de Montmorency érigé en 1551. Il y avait une église dédiée à saint Vaast qui desservait le haut et le bas *Plessis* ainsi qu'un écart appelé *Caillois*. On nomme encore le clos Saint-Vaast l'emplacement de l'église et du cimetière. On comptait cinquante maisons dans ce lieu vers 1600. On tient que la population ayant été détruite au commencement du dix-septième siècle par une épidémie, le petit nombre d'habitans échappés à la mort, se réfugia à *Neuilly-en-Thelle*.

Il y avait un autre village près du Bois-Dolus au sud-ouest du

Digitized by Google

bourg. L'emplacement est morcellé comme celui d'un lieu occupé par des maisons et des jardins. Le chemin qui borde ces parcelles se nomme la *rue du Bois-Dolus*.

Il y eut une maladrerie entre *Neuilly* et *Le Plessis*, au lieu où est un calvaire nommé la Croix-Guerre.

Un lieu nommé *Brinon* qui existait encore en 1700, n'a laissé aucun vestige.

La route départementale de Clermont à Beaumont-sur-Oise traverse *Neuilly-en-Thelle* et *Le Bellay*.

Les propriétés communales comprennent une mairie et une halle.

Le cimetière a été transféré en 1826 à l'est du bourg entre les chemins de *Crouy* et de *Morangle*. L'ancien, contigu à l'église, est devenu la place publique où se tient le marché.

On trouve à *Neuilly* un hospice, un bureau de bienfaisance, une foire, un marché, une compagnie de pompiers, des voitures publiques pour Paris.

Il y a un moulin à vent dans l'étendue du territoire. Le travail de la soie et du coton occupe, comme dans les lieux voisins, beaucoup de bras.

La population est active et laborieuse. Le pays est en voie de progrès matériel, et l'établissement récent de la route de Beaumont-sur-Oise devient pour le bourg une cause de développement et de prospérité.

Contenance : Terres labourables, 1,350 h. 11,90. — Jardins potagers, 22 h. 19,30. — Bois, 161 h. 81,50. — Vergers, 3 h. 35,90. — Vignes, 4 h. 22,90. — Pâtures, 0 h. 04,80. — Friches, 10 h. 63,95. — Places et chemins, 28 h. 83,35. — Eaux, 0 h. 19,90. — Propriétés bâties, 11 h. 07,40. — Total, 1,592 hect. 50,90.

Distance de Senlis, 2 myr. 6 kil. — De Beauvais, 3 myr. 5 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise, *Neuilly*. — Bureau de poste, *Chambly*. — Population, 1,225. — Nombre de maisons, 301. — Revenus communaux, 2,014 fr.

Puiseux-le-Hauberger, *Piseux*, *Puisieux*, *Puisieux-le Hautbergier, Puiseux près Bornel, Puisieux près Beaumont-sur-Oyse*, *Puisieux en Chambly* (*Puteoli* en 1161, *Puteolæ juxta Bornellum* en 1260), à la limite ouest, entre *Dieudonne* au nord, *Neuilly-en-Thelle* à l'est, *Fresnoy-en-Thelle* au sud-est, Bornel du canton de Méru au sud-ouest, Anserville du même canton à l'ouest.

Petit territoire découvert, à périmètre à-peu-près orbiculaire,

Digitized by Google

sauf un prolongement vers *Dieudonne;* les pentes sont dirigées vers la vallée de Lesche.

Le village consiste en deux rues ouvertes du nord au sud. On y voit un petit château moderne; presque toutes les maisons sont couvertes de chaume.

Puiseux fut compris dans le comté de Beaumont.

La seigneurie appartenait sous Louis XIV à François d'Aguesseau, maître d'hôtel ordinaire du roi, dont la fille et héritière nommée Marguerite épousa en 1667 Michel de Conflans, marquis de Saint-Remy. Louis de Conflans, vicomte d'Oulchy, marquis d'Armentières, premier gentilhomme de la chambre du régent, la possédait pendant la première moitié du dix-huitième siècle. M. Bruant-Descarrières, conseiller au parlement de Paris, en jouissait avant la révolution.

Le château a maintenant pour propriétaire M. *Boula de Colombier,* conseiller d'état, ancien préfet et membre de la chambre des députés.

La cure, dédiée à saint Germain d'Auxerre, avait pour simple secours le village de *Dieudonne*, dont le territoire est double en étendue. Elle était dans le patronage du chapitre de Montataire, canton de Creil.

Devenue succursale, elle comprend encore *Dieudonne* dans sa circonscription.

L'église est en forme de T, à cause de la présence de chapelles latérales au chœur qui se termine carrément. La façade, la nef et le clocher sont modernes, ayant été bâtis vers 1618.

Les fenêtres du chœur sont des lancettes entourées de dents de scie.

On remarque que la chapelle du nord est polygone, ce qui semble indiquer qu'elle a servi de chœur dans une construction primitive; sa corniche est supportée par des corbeaux sculptés en têtes plates, étoiles, etc.

Les voûtes du chœur sont pourvues de boudins descendant sur des colonnes fasciculées, à gros chapiteaux ornés de feuilles diverses, ce qui dénote l'époque de la transition.

Les colonnettes de la chapelle polygone ont au contraire des chapiteaux réguliers, et ses travées sont garnies de tores comme au tems du style ogival primaire.

La nef, plafonnée et sombre, recèle la tombe d'un seigneur de la maison de Conflans, mort en 1640.

La route royale de Paris à Calais traverse *Puiseux.*

La commune possède un presbytère donné en 1809 par M. *Carrier,* maître de poste, et une maison d'école couverte de chaume.

Digitized by Google

Le cimetière entoure l'église, étant fermé de murs et de haies vives.

Il y a une compagnie de pompiers et un relai de poste aux chevaux.

On trouve à *Puiseux* une fabrique de soie.

La plus grande partie de la population est agricole.

Contenance : Terres labourables, 410 h. 08,05. — Jardins potagers, 7 h. 70,40. — Bois, 86 h. 87,70. — Vergers, 0 h. 50,50. — Friches, 0 h. 25,35. — Pâtures, 0 h. 24,40. — Places et chemins, 17 h. 11,50. — Parc, 9 h. 65,65. — Propriétés bâties, 4 h. 47,90. — Total, 536 hect. 91,45.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 6 kil. — De Senlis, 3 myr. 2 kil. — De Beauvais, 3 myr. 2 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise, *Neuilly-en-Thelle*, Méru. — Bureau de poste, *Chambly*. — Population, 422. — Nombre de maisons, 115. — Revenus communaux, 149 fr.

ULLY-SAINT-GEORGES, *Vully*, *Ully*, *Œuilly-Sainct-Georges* (*Williacum* en 1172, *Vuliacus*, *Vulliacus*, *Ulliacum* en 1235), sur la limite nord, entre *Balagny-sur-Thérain* au nord-est, *Foulangue* à l'est, *Cires-les-Mello* au sud-est, *Neuilly-en-Thelle* au sud, *Dieudonne* au sud-ouest, La Chapelle-Saint-Pierre et Sainte-Geneviève du canton de Noailles à l'ouest, Cauvigny du même canton au nord-ouest.

Grande commune dont le territoire s'étend au sud-ouest sur le plateau de Thelle jusqu'aux ravins qui descendent vers *Dieudonne*, et qui occupe au nord-est une partie du plateau de Mouy. Le chef-lieu, assis dans la vallée intermédiaire, est un village considérable formé de plusieurs rues tortueuses, auquel tient le hameau de *Laluet* qui en était distinct autrefois. On y compte cent soixante maisons, dont les trois quarts sont encore couvertes de chaume.

Ully-Saint-Georges portait le titre de bourg avant la révolution. Il était considéré comme lieu important du baillage de Senlis.

Il y avait un château fort qui se rendit à Henri IV en 1591, après la prise de La Neuville-en-Hez, et fut détruit à la suite de la ligue.

La seigneurie était partagée entre la maison de Vandeuil et les religieuses de Saint-Cyr.

Louvet rapporte (Antiq. dioc. Beauv., tom. 1, p. 105) qu'en 1235, Robert de Cressonsart, évêque de Beauvais, donna à la cathédrale tout ce qu'il avait à *Ully* avec la justice. Il y a certainement erreur de date ou de nom, car l'évêque Robert ne fut élu qu'en 1237.

La cure était dans le patronage de l'abbaye de Saint-Denis. C'est maintenant une succursale.

Digitized by Google

L'église est précédée d'un porche du treizième siècle, à trois ouvertures ogivales accompagnées de tores et de colonnettes. Le portail, du même tems, est à deux rentrans et deux colonnettes de chaque côté. Au-dessus sont pratiquées deux fenêtres ogives en lancette, ornées; à droite, une autre fenêtre ogivale tripartite tréflée.

Il y a au côté sud de la nef cinq pignons à fenêtres ogivales flamboyantes, avec une porte en arc surbaissé, garnie de pampres, pinacles et feuilles frisées. Les contreforts intermédiaires portent des gargouilles.

Le chœur est terminé par trois absides, l'intermédiaire haute, à longues et étroites fenêtres simples trilobées, couronnées par une rose à trèfle; les latérales plus basses, à moulures anguleuses.

Le côté nord est moderne.

Le clocher, remarquable construction du style ogival de transition, est central, carré, en selle ou batière, ayant sur chaque côté des fenêtres étroites, accouplées, ornées de colonnettes groupées, tores et dentelures, à corniche supérieure de dents de scie, et de corbeaux à têtes grimaçantes.

La nef sombre et humide a un lambris du seizième siècle. Le latéral droit est voûté à pendentifs. La travée du clocher et les chapelles correspondantes ont des voûtes et des chapiteaux du tems de la transition et des fenêtres à plein-cintre.

Les arcs de la voûte du chœur sont anguleux et descendent sur des consoles; les colonnettes du sanctuaire s'élèvent jusqu'à l'origine des courbes.

Il y a des restes de vitraux et un bel autel.

On voit à côté de l'église une ancienne grange dixmeresse dont l'entrée est flanquée de deux tours cylindriques.

On a trouvé des sarcophages au lieu dit le Gourguet, ainsi qu'au grand-Torrier, sur le coteau en face d'*Ully*.

Coussinicourt, *Cousnicourt*, *Concelicort*, *Goussenicourt* est un hameau de cinquante feux au nord du chef-lieu, touchant à la limite de Cauvigny. Il y avait une chapelle sans titre.

Jousin qui comprend dix maisons tient à *Ully* vers le nord.

Coupin, autre hameau de vingt-quatre maisons, est au sud-est et presque contigu au chef-lieu.

Deux hameaux sont situés sur le plateau de Thelle.

Cavillon, *Caveillon*, *Canillon*, *Canillois*, vers la limite méridionale, est composé de trente maisons. Il y avait une chapelle dédiée à saint Cyr, dans le patronage de l'abbaye Saint-Martin de Pontoise. Elle est démolie.

Moulincourt, *Molincourt*, *Moulincour*, au nord-ouest de *Cavillon*, comprend vingt chaumières.

Digitized by Google

Plus au nord est le hameau du Bois-Morel retiré depuis 1841 seulement de la commune d'*Ully*, et réuni à celle de La Chapelle-Saint-Pierre, canton de Noailles.

Il y eut une maladrerie dans l'étendue du pays. Ses biens furent réunis en 1695 à ceux de l'hôtel-dieu de Beauvais.

La commune possède un presbytère, une école, un jeu d'arc, une fontaine, des pâtures marécageuses.

Le cimetière qui tient à l'église est clos de murs.

Il y a une compagnie de pompiers.

On trouve tant à *Ully* que dans les hameaux, deux moulins à eau, deux carrières, une tuilerie.

Beaucoup de femmes travaillent la soie.

Contenance : Terres labourables, 1,520 h. 51,40. — Jardins potagers, 44 h. 80,65. — Bois, 205 h. 60,65. — Vergers, o h. 61,50. — Oseraie, o h. 27,85. — Aunaie, o h. 31,20. — Pâtures, 5 h. 72,20. — Friches, 22 h. 63,60. — Carrières et marnières, o h. 40,65. — Prés, 25 h. 96,50. — Places et chemins, 31 h. 19,40. — Eaux, o h. 45. — Propriétés bâties, 11 h. 95,45. — Total, 1,871 hect. 46,05.

Distance de *Neuilly-en-Thelle*, 8 kil. — De Senlis, 2 myr. 6 kil. — Marchés, Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), Mouy, Méru, *Neuilly-en-Thelle*. — Bureau de poste, Mouy. — Population, 1,080. — Nombre de maisons, 291. — Revenus communaux, 662 fr.

Les établissemens ecclésiastiques comprenaient, avant la révolution, un couvent, trois prieurés, un prieuré-cure, quatorze cures, deux vicariats, treize chapelles.

Ils se composent aujourd'hui d'une cure, neuf succursales, deux chapelles.

Les hameaux sont au nombre de vingt, et les écarts, de quatorze; réunis aux chefs-lieux de communes, ils forment quarante-neuf lieux distincts d'habitation.

La population moyenne par commune est de 667 habitans, et la superficie moyenne de 934 hectares.

Les revenus communaux ordinaires s'élèvent à la somme totale de 26,927 fr. 42 c., selon le résumé suivant des comptes de l'exercice 1840 :

Centimes additionnels aux contributions	4,526f 65c
Attributions sur le produit des patentes	676 87
A reporter.	5,203 52

Report.	5,203	52
Produit des amendes de police	91	77
Fermage et location de propriétés communales (à *Boran*, *Chambly*)	3,385	60
Ventes de produit des terrains communaux (à *Balagny*, *Cires*)	120	»
Rentes sur l'état (à *Balagny*, *Chambly*, *Cires-les-Mello*)	62	»
Droits de place sur les foires et marchés (à *Chambly*, *Neuilly*)	1,472	»
Centimes spéciaux pour les chemins (dans neuf communes)	3,319	28
Valeur de la prestation en nature	13,273	25
	26,927 f	42 c

Le nombre des communes étant de quinze, le revenu moyen de chacune est de 1,795 fr. 16 c., et déduction faite de la valeur de la prestation et des centimes spéciaux afférens aux chemins, de 688 fr. 99 c.

Les dépenses communales comprennent les articles détaillés ci-après :

Frais d'administration	3,987 f	19 c
Salaire des gardes champêtres.	6,575	»
Entretien et contributions des propriétés communales.	2,606	64
Dépenses relatives à l'exercice du culte.	2,800	»
—— à l'instruction publique	6,557	»
—— à la bienfaisance	45	»
—— à la garde nationale.	405	»
Chemins vicinaux	19,023	37
Dépenses imprévues	710	49
	42,709 f	69 c

Le déficit de 15,782 fr. 27 c. est couvert au moyen d'impositions extraordinaires et de secours accordés à l'instruction primaire sur les fonds départementaux.

Le tableau ci-après présente par série décroissante, la situation comparative des communes sous le triple rapport de leur population, de leur étendue territoriale et de leurs revenus.

Digitized by Google

NUMÉROS d'ordre.	POPULATION.	SUPERFICIE.	REVENUS.
1	Chambly.	Ully-Saint Georges.	Chambly.
2	Cires-les-Mello.	Cires-les-Mello.	Boran.
3	Neuilly-en-Thelle.	Neuilly-en-Thelle.	Neuilly-en-Thelle.
4	Ully-Saint-Georges.	Chambly.	Ully-Saint-Georges.
5	Boran:	Boran.	Cires-les-Mello.
6	Balagny-sur-Thérain.	Dieudonne.	Belléglise.
7	Ercuis.	Belléglise.	Balagny-sur-Thérain.
8	Dieudonne.	Balagny.	Le Mesnil-Saint-Denis.
9	Le Mesnil-Saint-Denis	Fresnoy-en-Thelle.	Crouy-en-Thelle.
10	Puiseux-le-Hauberger.	Le Mesnil-Saint-Denis.	Dieudonne.
11	Crouy-en-Thelle.	Morangle.	Fresnoy-en-Thelle.
12	Fresnoy-en-Thelle.	Crouy-en-Thelle.	Morangle.
13	Belléglise.	Puiseux-le-Hauberger.	Ercuis.
14	Morangle.	Foulangue.	Puiseux-le-Hauberger.
15	Foulangue.	Ercuis.	Foulangue.

Les communes de *Belléglise*, *Boran*, ont chacune une mairie, un presbytère, une école; *Chambly* a mairie, presbytère, deux écoles. On trouve un presbytère et une école à *Balagny*, *Morangle*, *Puiseux-le-Hauberger*, *Ully-Saint-Georges*. Il y a une mairie seulement à *Neuilly-en-Thelle*, une mairie et deux écoles à *Cires-les-Mello*, une école à *Dieudonne*, *Ercuis*, *Fresnoy-en-Thelle*, *Le Mesnil-Saint-Denis*. Les communes de *Crouy-en-Thelle* et de *Foulangue* n'ont aucune propriété bâtie.

On compte dans tout le canton cinq mairies, sept presbytères, quatorze maisons d'école communales.

Les terrains communaux comprennent une étendue d'environ cinquante-neuf hectares, savoir :

Terres labourables (à *Boran*)	12 hect.	
Marais planté (à *Cires-les-Mello*)	3	50
Bois taillis (à *Chambly*)	»	44,68
Pâtures marécageuses (à *Balagny*, *Cires*, *Chambly*, *Ully-Saint-Georges*).	39	18
Friches (à *Cires-les-Mello*, *Dieudonne*). . .	4	»
	59 hect.	12,68.

Des terrains considérables à l'état de bruyères et de marais ont été partagés en 1794 sur le territoire de *Belléglise*.

La fabrique de *Puiseux-le-Hauberger* possède une rente de trois cents francs fondée par M.lle *Bruant*. M. *Niatel* lui a légué depuis peu une somme de cinq mille francs.

Le presbytère de *Balagny-sur-Thérain* appartient à la fabrique. Les autres églises n'ont ni propriétés ni revenus fixes.

Digitized by Google

Le canton de *Neuilly-en-Thelle* a toujours fait partie de l'arrondissement électoral de Senlis. Le nombre de ses électeurs était de trente-deux en 1817, — de trente-six en 1820, — de vingt-sept en 1824, —de quarante-un en 1830. Il est de quatre-vingt-quinze, terme moyen, sous l'empire de la législation actuellement en vigueur.

Etablissemens de charité. Ils comprennent deux hospices et quatre bureaux de bienfaisance.

L'hospice de *Chambly* existait dès long-tems comme fondation pieuse de la famille Legras qui fournit des chambellans aux rois Philippe le hardi et Philippe le bel, lorsqu'il fut accru vers 1698 des biens de la maladrerie supprimée en même-tems que les autres établissemens analogues dans toute l'étendue du royaume. Les bâtimens provenant de la maladrerie ont été reconstruits en 1815 et 1816, et depuis ce moment l'hospice a reçu divers legs, notamment celui de M.[lle] *Talon* qui lui a laissé un capital de quatre mille francs par son testament du vingt-six septembre 1824.

Ses revenus s'élèvent aujourd'hui à six mille deux cent trente-huit francs, savoir :

produit des propriétés rurales.	5,120 fr.
rentes sur l'état	1,107
rentes sur particuliers. . . .	11.

Cet établissement qui contient quatre lits, est administré par deux dames hospitalières. Il distribue à domicile de nombreux secours en vivres et médicamens. Il paie une institutrice chargée d'élever les filles des familles indigentes, et procure les soins de l'art aux femmes en couche.

M. *Lebègue (Louis-François)*, natif de *Neuilly-en-Thelle*, a laissé à ce bourg, par testament du vingt-six janvier 1836, des immeubles et revenus pour y fonder un hospice destiné au soulagement des pauvres malades. Ce legs comprend un hectare de terre en plusieurs parcelles, environ dix-sept hectares de bois taillis, une maison et dépendances avec cour et jardin, sise sur la place du marché à *Neuilly*, deux mille deux cents francs de rente sur l'état, deux mille huit cents francs de rente viagère devant revenir à l'hospice au fur et à mesure des extinctions, quatre cents francs de rente pour traitement d'un médecin.

On s'occupe de l'organisation de cet établissement qui sera d'une immense ressource dans un bourg où le travail industriel forme l'occupation principale de la population.

M. *Lebègue*, mort le premier février 1836, a demandé qu'il lui fût élevé un monument dans le cimetière du pays dont il s'est fait le bienfaiteur.

Les pauvres de *Balagny-sur-Thérain* jouissent depuis 1784 du

Digitized by Google

produit de deux hectares environ de terre labourable et d'un bois de dix-huit ans, qui leur furent légués par M. *Delpech* et M.me de *Tardat*. M.me de *Vérigny* leur a laissé, depuis, un capital de quinze cents francs. L'ensemble des revenus est aujourd'hui de trois cent quatre-vingt-dix francs, dont l'emploi a lieu en secours à domicile et en soins médicaux procurés gratuitement aux indigens malades.

Le bureau de charité de *Cires-les-Mello* jouit d'un revenu de quarante-huit francs formé d'une rente de vingt-trois francs sur particuliers, et du produit d'environ quinze ares de terre laissés aux pauvres il y a deux cents ans par une personne dont la reconnaissance publique n'a pas conservé le nom. L'emploi en est fait en distributions de pain et de viande aux familles nécessiteuses.

M. *Ancel* (*Louis*), curé d'*Ercuis*, légua aux pauvres de sa paroisse le premier octobre 1670, jour de sa mort, le produit de ses économies pendant dix-neuf ans d'exercice des fonctions sacerdotales. On acquit avec ce capital huit hectares de terres labourables sur les territoires de *Cires-les-Mello*, de *Neuilly-en-Thelle* et de Blaincourt canton de Creil, dont le produit annuel est aujourd'hui de six cent vingt-cinq francs : c'est une ressource précieuse pour un pays de fabrique. Le revenu est employé en distributions de vivres, de bois et d'argent, à procurer les soins d'un médecin aux indigens malades, et à faire élever les enfans pauvres.

Le bureau de *Neuilly-en-Thelle* a été organisé en 1839 pour régler l'emploi des fonds revenant aux pauvres sur le prix des terrains concédés aux sépultures particulières dans le cimetière communal. Il dispose en distributions de comestibles à domicile d'un revenu évalué à cent cinquante-six francs.

Routes et chemins. Une route royale, trois routes départementales, un chemin de grande communication parcourent l'étendue du canton de *Neuilly*.

La route royale n.° 1, de Paris à Calais, pénètre dans le pays en sortant du département de Seine-et-Oise par la limite sud-est du territoire de *Chambly*; elle décrit au nord-ouest une seule droite de treize cent soixante-quinze mètres jusqu'à l'ancienne porte qui donnait sur la place du parterre; elle traverse ensuite la ville dont le parcours en suivant la place Notre-Dame, les rues de la Boucherie et de la Chaussée, a une étendue de six cent cinquante mètres. De là elle tourne au nord-est pour prendre à deux cents pas un autre alignement au nord-nord-ouest, qui laisse *Le Mesnil-Saint-Martin* à gauche, touche au bois de Saint-Just, passe entre les territoires de *Fresnoy-en Thelle* et de Bornel, et parvient au-dessus de *Puiseux* après un parcours presque rectiligne d'environ trois mille cinq cents mètres.

Digitized by Google

Elle descend la colline de *Puiseux* au moyen d'une courbe, arrive ensuite au village par une droite de cinq cents mètres, et forme la grande rue de *Puiseux* longue d'à-peu-près un kilomètre. Après s'être élevée au-dessus du village, elle fournit vers le nord-ouest, une ligne brisée de quatre mille huit cent cinquante mètres environ qui aboutit à la limite du canton de Noailles, dans Mardovillers après avoir séparé les territoires de *Dieudonne* et d'Anserville.

Le parcours entier est de douze mille quatre cent cinquante-cinq mètres.

Le profil transverse est de vingt-deux mètres cinquante centimètres, fossés compris, entre *Chambly* et Beaumont-sur-Oise; — de vingt-six mètres quarante centimètres entre *Chambly* et *Puiseux*; — de quinze mètres soixante centimètres au-delà de *Puiseux*.

La chaussée fut établie en pavé de grès d'échantillon, sur une largeur de cinq mètres, dès la fondation de la route, depuis Paris jusqu'à la sortie de *Puiseux*; on a prolongé le pavé de onze cent vingt-cinq mètres dans les années 1835 et 1836, en sorte que la longueur totale de cette nature de chaussée est, pour le canton, de neuf mille deux cent soixante-treize mètres. Le surplus est un empierrement de cailloux-silex.

Il y a entre *Chambly* et *Puiseux* deux pentes et deux rampes qui dépassent le maximum de cinq pour cent fixé par les réglemens. La descente de *Puiseux* est inclinée de soixante-cinq millimètres par mètre sur un développement de cinq cent soixante-six mètres. On remarque deux autres rampes rapides, mais courtes, après *Chambly* et à la sortie de *Puiseux*.

La route est plantée de pommiers, d'ormes et d'acacias (à *Chambly*) dans toute sa longueur.

Le pont dit de Notre-Dame, sur le Coisnon, dans *Chambly*, est un arceau biais ayant trois mètres trente centimètres d'ouverture, et trente-trois mètres entre les têtes avec parapets en pierres de taille. Il a été reconstruit en 1758.

On a établi, à la sortie de *Chambly*, sur le même ruisseau, un deuxième arceau biais de quatre mètres d'ouverture et de dix mètres entre les têtes.

Un troisième arceau existe en avant de *Puiseux* sur le fossé de la Gobette; il est droit, dans les dimensions du précédent, avec parapets et murs en ailes, et un radier en grosses bordures.

Dans *Puiseux* même après l'église, il y a un autre arceau biais de deux mètres soixante centimètres d'ouverture, et de seize mètres entre les têtes, avec parapets et radier en grosses bordures.

On rencontre après *Puiseux* une arche à plan circulaire, de quatre mètres d'ouverture, de seize mètres entre les têtes, avec parapets et radier en maçonnerie.

Digitized by Google

Enfin on trouve sur le ravin descendant d'Anserville au bas de *Montchavert* un arceau de trois mètres d'ouverture, et vingt-deux mètres entre les têtes qui sont en talus.

Les matériaux d'entretien viennent du Mont-Perreux, de *Landrimont*, et des sablonnières de *Saint-Just*, *Gandicourt*, etc.

Les alignemens de la traverse de *Chambly* ont été réglés par ordonnance royale du dix-neuf octobre 1835, et ceux de *Puiseux*, à l'égard desquels il avait été statué, le seize mai 1755, ont été réglementés de nouveau par ordonnance du quinze novembre 1837.

Puiseux-le-Hauberger a un relai de poste correspondant au nord avec celui de Noailles, et au sud avec le relai de Beaumont-sur-Oise.

La communication de Paris à Beauvais a eu plusieurs tracés successifs dans l'étendue du canton. Le plus ancien prenait à droite du pont de Beaumont, traversait *Le Mesnil-Scint-Denis*, passait au *Bellay* où l'on établit en 1707 un relai de poste, venait de là dans *Neuilly-en-Thelle*, au *Bois de Cauche*, à *Cavillon*, *Moulincourt*, et au Bois-Morel canton de Noailles.

L'élargissement de la route ayant été jugé utile aux approches du *Bellay*, et le marquis de Fresnoy ayant refusé de laisser occuper dans son parc le terrain nécessaire, il s'en suivit un long débat pendant lequel le maréchal d'Armentière eut le crédit de faire décider l'abandon entier de la ligne et l'adoption d'un nouveau tracé aboutissant à *Puiseux*. Celui-ci prenant à droite de la chaussée de Beaumont à *Chambly*, par l'avenue de la Motte, sur un alignement presque rectiligne, vint passer à l'ouest de *Fresnoy* pour traverser la vallée Margot et arriver dans le haut du village de *Puiseux*. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui le vieux chemin de Paris. Le changement était effectué et la poste de *Puiseux* installée en 1755.

Cependant on avait entrepris vers 1740 le rétablissement de l'ancienne chaussée construite au douzième siècle par les comtes de Beaumont, entre l'Oise et la ville de *Chambly*, pour faire suite à la vieille route de Gisors vers Beaumont. Le tracé tiré au cordeau d'un clocher à l'autre, forme depuis le pont de Beaumont jusqu'à l'église de *Chambly* une ligne de trois mille sept cents mètres. Les travaux étaient terminés en 1745, car une ordonnance du bureau des finances de Paris du quatorze décembre, mit à la charge des particuliers, communautés et paroisses riveraines de ladite chaussée, le curage des fossés et le dégorgement des ponceaux. Néanmoins ils ne furent pas poussés tout d'abord jusqu'à *Chambly* même; pendant quelque tems on prit à droite vis-à-vis *Mainnecourt*, pour suivre entre la ville et le

Digitized by Google

cimetière actuel, la rue d'Orgemont et celle dite l'ancien chemin de Paris.

L'achèvement de la chaussée et la translation de la poste du *Bellay* à *Puiseux* déterminèrent ensuite la construction, vers 1748, de la route actuelle entre *Chambly* et le nouveau relai. Puis on établit la section qui existe encore après *Puiseux*, laissant à gauche l'ancien chemin; les choses sont restées dans cet état, à l'exception des travaux de remblais et d'écrêtement qui ont été exécutés en 1835 lorsqu'on a converti en pavé une partie de la chaussée d'empierrement.

La route départementale n.° 10 de *Chambly* à Gisors, de nouvelle création, s'embranche à huit cent soixante mètres au nord de *Chambly* sur la route royale n.° 1; elle remonte la vallée de Lesche sur le bord gauche, passe au *Mesnil-Saint-Martin*, au-dessus de *Belléglise* et parvient, après un trajet mal réglé de deux mille huit cent quatre-vingt-dix mètres, à la limite du canton, où l'on trouve sur le ruisseau de Gobette un ponteau récemment bâti.

Le profil a dix mètres d'étendue moyenne, mais la route, construite comme chemin, n'a pas partout sa largeur normale. La chaussée est en empierrement de cailloux silex ramassés pour ainsi dire à pied-d'œuvre. Il y a des plantations de pommiers sur les deux bords.

La route départementale n.° 14, de Clermont à Beaumont-sur-Oise, créée par ordonnance royale du vingt-un juin 1826, suit la vallée du Thérain jusqu'à *Cires* où elle tourne au sud-ouest pour franchir la falaise crayeuse et arriver au bourg de *Neuilly-en-Thelle* après lequel elle se dirige au sud vers le pont de Beaumont-sur-Oise.

Elle vient du territoire de Mouy sur celui de *Balagny*, traverse le village dans toute sa longueur, tourne par une large courbe la colline de *Cires*, suit dans ce bourg la rue du Colombier pour monter ensuite sur le plateau du *Tillet* et parcourir ce village; de là elle descend dans le vallon de *La Villeneuve* et s'élève aussitôt après par une rampe douce jusqu'au sommet de la falaise; elle laisse *Ercuis* au sud, traverse *Neuilly-en-Thelle*, *Le Bellay*, touche au château de *Lamberval*, longe le bois de Mont-Perreux, descend dans *Le Mesnil-Saint-Denis*, d'où elle parvient au territoire de Berne (Seine-et-Oise).

Sa longueur totale, de dix-neuf mille huit cent quinze mètres, est ainsi répartie : entre la limite nord et l'entrée de *Balagny-sur-*

Digitized by Google

Thérain, 840 mètres; — traverse de *Balagny*, 880 mètres; — entre la sortie de *Balagny* et l'entrée de *Cires*, 2,675 mètres; — traverse de *Cires-les-Mello*, 1,090 mètres; — entre *Cires* et *Le Tillet*, 2,160 mètres; — traverse du *Tillet*, 380 mètres; — éntre *Le Tillet* et *Neuilly-en-Thelle*, 4,480 mètres; — traverse de *Neuilly*, 930 mètres; — de *Neuilly* au *Bellay*, 690 mètres; — traverse du *Bellay*, 320 mètres; — entre *Le Bellay* et *Le Mesnil*, 3,480 mètres; — traverse du *Mesnil-Saint-Denis*, 890 mètres; — de là à la limite de Seine-et-Oise, 1,000 mètres.

La route a onze mètres de profil, fossés compris; elle est construite en empierrement de silex, et en grève extraite entre *Balagny* et *Cires*.

Il y a un ponteau sur la Cire, et un autre sur le rû de Tranlay.

Les alignemens des traverses ont été réglés par des ordonnances royales, savoir : pour *Balagny*, le quatre septembre 1836; — pour *Cires*, le dix-neuf juillet de la même année; — pour *Le Tillet*, le vingt-sept février 1837; — pour *Neuilly-en-Thelle* et *Le Bellay*, le quinze mars 1837; — pour *Le Mesnil-Saint-Denis*, le cinq avril 1837.

Un relai de poste établi depuis 1839 à *Balagny-sur-Thérain*, correspond d'un côté au relai de Clermont, et de l'autre à celui de Beaumont-sur-Oise.

Cette route a été construite dans les années 1834 à 1839. Son ouverture était indispensable pour donner au canton de *Neuilly* un débouché dont il manquait entièrement. Elle est le théâtre d'un parcours considérable.

La route départementale n.° 23, de *Cires* à Gilocourt, classée par ordonnance du cinq juin 1837, commence à *Cires* sur la route précédente; elle n'emprunte dans le canton que la traverse de *Cires*, par la rue Saint-Martin et la rue de la Ville où l'on trouve deux ponts. Son étendue comprend seulement six cent soixante-dix mètres.

Le chemin de grande communication, dit de Chantilly à *Chambly*, venant du terroir de Lamorlaye, canton de Creil, traverse sur une longueur de trois cent quatre-vingts mètres la petite section du terroir de *Boran*, située à gauche de l'Oise. Il traverse le village dans une étendue de huit cent quarante mètres, par les rues du Bac et de Beaumont, et se dirige ensuite au sud-ouest sur le territoire de Bruyères (Seine-et-Oise) qu'il atteint après un développement total de deux mille soixante-dix mètres. Il est construit selon les dimensions des routes départementales, sur un profil de onze mètres, avec une chaussée en cailloutis.

Digitized by Google

Le passage de l'Oise devant *Boran*, au moyen d'un bac, existait depuis plusieurs siècles, car on connaît des actes du règne de saint Louis qui concernent le péage. On croit que le bac avait remplacé un pont situé un peu plus haut, qui remontait, dit-on, au tems de l'occupation romaine.

Il a été supprimé en 1840, et on lui a substitué un pont suspendu, concédé moyennant un péage dont la durée a été fixée à quarante-neuf ans. Le tablier a soixante-cinq mètres de longueur sur une largeur de quatre mètres quarante centimètres; il est élevé à son milieu de sept mètres quatre-vingt-quatorze centimètres au-dessus de l'étiage. La rampe d'abord de la rive gauche a cent quatre-vingt-cinq mètres de longueur, et celle de droite cent cinquante-huit. Les deux ont une pente uniforme de deux pour cent, et une largeur de huit mètres en couronne. Les câbles de suspension en fil de fer, au nombre de huit, réunis par faisceaux de quatre, sont composés en totalité de onze cent vingt brins n.° dix-huit. Les tiges verticales de suspension, en fer forgé, sont au nombre de quarante-neuf de chaque côté.

Le chemin et le pont de *Boran* étaient projetés depuis plus de cent ans par le duc d'Orléans, régent de France, qui venait souvent dans le pays. La tradition locale prétend que ce prince cessa ses voyages à l'occasion d'une querelle avec la dame du château, qui avait répandu malicieusement de l'huile sur son habit. Il ne fut plus question dès-lors du pont ni de la route.

Les chemins vicinaux reconnus par l'autorité, au nombre de trente-deux, ont un développement de cinquante-six mille huit cent soixante-quatorze mètres qui, réuni à celui de la grande voirie et de la grande vicinalité, donne une ligne d'environ quatre-vingt-quatorze mille huit cents mètres pour l'ensemble des communications, dont l'utilité a été déclarée selon les formes administratives.

Les chemins sont entretenus dans un état passable de viabilité partout où les efforts des habitans ne sont pas contrariés, comme dans la plaine de Thelle, par la nature trop argileuse du sol. Ce plateau où l'argile a sept à huit pieds de puissance et où les cailloux manquent, est impraticable en hiver. La voirie vicinale est soignée autour de *Chambly*, ainsi que dans les hameaux de *Cavillon*, *Moulincourt*, *Saint-Clair*.

Les chemins les plus remarquables par leur antiquité, sont :

1.° la voie romaine de Beauvais à Paris; elle entrait vraisemblablement dans le canton par le ravin tortueux qui descend de Novillers (canton de Noailles) à *Dieudonne*; on n'en voit aucune trace en amont de *Montchavert* où sans doute l'action répétée des eaux

Digitized by Google

pluviales l'aura détruite, de même qu'elle ruine encore aujourd'hui la surface des talus de ce vallon. Mais on retrouve sur le chemin de *Montchavert* à *Puiseux*, passant à l'ouest de *Dieudonne*, des traces d'empierrement très-épais et de remblai qui ont dû appartenir à une ancienne route. De là, la chaussée venait au chemin dit du haut de *Puiseux*. Elle tourne ensuite à l'est pour franchir par une courbe la vallée Margot où on la voit nettement relevée avec un empierrement considérable. Après la vallée, on la retrouve courant au sud sous les noms de chemin de *Roulleval* et de chemin des *âniers*; elle est alignée au cordeau tendant sur l'Oise à l'est de Beaumont. Elle a sur les points où sa conservation est entière vingt pieds de large sur quatre de hauteur. Elle sépare pendant dix-huit cents mètres les territoires de *Chambly* et du *Mesnil-Saint-Denis*, ce qui s'accorde complètement avec les termes de la charte de *Chambly* citée plus haut où l'on assigne les limites de la banlieue *per veteram viam Belvacensem usque ad spinam de Rolleval, etc.* On ne doit pas la confondre avec le vieux chemin de Paris qui est à l'ouest, sur le territoire de *Chambly* et non sur la limite;

2.° une autre chaussée romaine qui tendait de Beauvais vers l'Oise aux environs de *Boran*. Celle-ci sortant du canton de Noailles où on l'appelle chemin de Boran, passe à *Moulincourt*, à l'est de *Cavillon*, près et à l'est du *Bois de Cauche* où elle prend le nom de chemin de Beauvais et ensuite de chemin de la Tranchée, séparant les territoires de *Neuilly-en-Thelle* et d'*Ercuis*, entre lesquels on la retrouve bien relevée. Elle arrive dans *Crouy*, mais on ne la voit plus après le village où commence un ravin dont les eaux l'auront détruite. En allant toujours au sud-est, au-delà du ravin, cette chaussée est apparente par son exhaussement, quoique cultivée, et elle forme ensuite le chemin vert qui conduit à *Morancy*. Elle existe là dans un état presque parfait de conservation; on lui trouve une largeur de huit à dix mètres, et un surhaussement de deux mètres au moins. Elle arrive à *Morancy-la-ville* où son passage s'accorde avec les traditions romaines du pays. Selon toute apparence elle traversait l'Oise et pénétrait sur le territoire de Gouvieux, canton de Creil, au lieu dit *Corneloye;*

3.° un vieux chemin dit de Saint-Leu, considéré aussi comme une chaussée, mais dont le parcours manque toutefois de cette rectitude d'alignement habituelle aux voies romaines. C'est le prolongement d'un chemin appelé la *voie Samin* qui sort de Précy-sur-Oise. Il vient passer au *Petit-Crouy;* c'est ensuite le chemin de *Crouy* au *Bellay;* il incline au sud-ouest pour se continuer au sud et à trois cents pas de *Bellay*, de là au nord de *Fresnoy* où on l'appelle *voirie de Saint-Leu.* Il se dirigerait ensuite soit sur le *Mesnil-Saint-Martin* sous le nom de *chemin vert*, soit sur Plantoignon en délimitant les territoires de *Chambly* et de *Belléglise;*

Digitized by Google

4.° l'ancien chemin de Méru à Senlis, ou chemin de Gisors, venant du territoire d'Anserville, passant au nord de *Puiseux*, suivant la grande rue de *Dieudonne*, montant le coteau au-dessus de l'église; il arrive entre *Le Bellay* et *Neuilly-en-Thelle*, tombe près du moulin à vent sur le chemin vert de *Neuilly* à *Crouy*, et se réunit par celui-ci à la voirie de Saint-Leu;

5.° un ancien chemin dit *voirie de Précy*, venant de Cauvigny canton de Noailles, suivant le pied de la falaise, passant au sud-ouest d'*Ully-Saint-Georges* et de *Coupin*, ensuite à *La Villeneuve-sous-Tillet*, et de là dans le canton de Creil;

6.° le chemin de Mouchy-le-Châtel à Mello, droit comme une chaussée; il forme limite entre Mouy et *Ully*, entre *Ully* et *Balagny*, traverse le vallon de *Foulangue* au-dessous du moulin; il arrive droit à *Cires* où on l'appelle chemin de Beauvais;

7.° l'ancienne route de *Chambly* à Gisors; elle suit dans *Chambly* la rue de Gisors, à droite de la Lesche, passe au nord-est de *Gandicourt*, à *Landrimont*, et de là sur *Bornel*, canton de Méru;

8.° le vieux chemin de Pontoise à Senlis, venant des carrières de Ronquerolles (Seine-et-Oise), suivant dans *Chambly* les rues dites de Pontoise et de Senlis; il passe au sud du *Mesnil-Saint-Denis*, touche à Berne (Seine-et-Oise), puis au nord de Bruyères, et arrive à *Boran* entre le *Couvent* et les moulins.

Les anciennes voiries ou larges chemins, presque toujours garnis de plantations, et plus ou moins couverts d'herbes, sont nombreux à partir de la vallée d'Oise : en voici l'énumération en allant de l'est à l'ouest;

le chemin vert de *Morancy* à *Crouy* compris dans la chaussée n.° 2 ci-dessus;

9.° la voirie de l'*achevée;* elle sort de *Boran* par la rue des Noyers, longe la garenne, vient droit au terroir de *Morangle*, passe entre les bois des Bouleaux et du grand-Terrier pour arriver au *Petit-Crouy;*

10.° le chemin de *Boran* à *Morangle*, suivant dans *Boran* la rue du moulin, venant à la Croix-torse, arrivant dans *Morangle* par les rues des Tilleuls et des quatre-vents. Les chemins de *Morangle* à *Fresnoy* et de *Fresnoy* à *Puiseux* en forment la continuation;

11.° la voirie de *Balingand* qui venait de Royaumont et passait l'Oise au lieu dit les petites arches, au-dessous de l'embouchure de la Thève. Elle sert de limite aux territoires de *Boran* et de Bruyères (Seine-et-Oise); elle a disparu plus loin sous les anticipations, mais son alignement rectiligne la conduisait, sans aucun doute, dans *Morangle;*

12.° le chemin de Saint-Leu, partant de Bruyères (Seine-et-Oise), rectiligne, passant à l'ouest de *Boran* à la Croix-torse, et

Digitized by Google

à l'ouest de *Morancy*, descendant ensuite le coteau pour arriver à Précy-sur-Oise au bord de la rivière;

13.° l'ancien chemin de Beaumont-sur-Oise à Mello, venant du territoire de Berne (Seine-et-Oise) où il passe à l'ouest du village; il monte assez droit à l'est de *Morangle*, puis à l'ouest de *Neuilly*, de là vers *Ercuis* où il suit le chemin du tour-de-ville pour arriver à la Croix de la butte Saint-Barthelemi; il descend à *La Villeneuve*, passe au *Tillet* et à *Cires*, à l'ouest de la route départementale;

14.° le chemin de Beaumont-sur-Oise à *Morangle*; il vient de Berne, court sur la limite du *Mesnil-Saint-Martin*, passe à l'est du Mont-Perreux, entre dans *Morangle* par la rue des Quatre-vents. C'est une ancienne route qui se continuait à l'est du *Bellay*, au moulin à vent et au nouveau cimetière de *Neuilly*, puis en droite ligne sur *Coupin* par la Croix-Guerre et *Le Plessis-Godart*; elle montait près d'*Ully-Saint-Georges* dans la cavée de *Laluet*, et devait aller vers Mouy en suivant le chemin des carottiers;

15.° le chemin de Berne au *Mesnil-Saint-Denis;*

16.° celui de Beaumont au *Mesnil*, large, allant droit sur *Le Mesnil* à l'ouest de la route actuelle;

la voie de Beauvais, ci-dessus, n.° 1;

17.° le chemin direct de Persan à *Neuilly-en-Thelle*, cotoyant le territoire de *Chambly*, passant au bout de la rue Chef-de-ville du *Mesnil-Saint-Denis*, de là montant à *Neuilly* en continuant sur la limite ouest de *Morangle*, puis à l'est de *Lamberval* pour rejoindre la route actuelle au nord du *Bellay;*

18.° le vieux chemin de Paris à Beauvais, venant du terroir de Persan (Seine-et-Oise), passant à l'ouest de la voie ci-dessus n.° 1, arrivant au-dessus de *Puiseux* par le bas de la vallée Margot;

19.° le chemin herbus ou chemin des marchands, venant de Persan, courant à l'ouest de la Lesche, longeant *Chambly* à l'ouest, servant ensuite de limite entre *Chambly* et Ronquerolles (Seine-et-Oise), se réunissant sur la limite de *Belléglise* à l'ancienne route de Gisors ci-dessus n.° 7.

Il n'y a d'autre passage de l'Oise qu'au pont de *Boran*.

On traverse la rivière du Thérain sur un pont de bois à *Balagny*, sur le grand pont de *Cires* et au moulin inférieur de cette commune.

On passe la Lesche, à gué, dans *Belléglise*, vis-à-vis *Saint-Just*, au-dessus de *Plantoignon*, deux fois près du *Mesnil-Saint-Martin*, sur les ponts de *Chambly* et au *Moulin neuf*.

Finances. Les contributions et redevances de toute nature perçues annuellement dans le canton de *Neuilly-en-Thelle*, et les dé-

Digitized by Google

penses payées comprennent les articles ci-après détaillés, relevés sur les comptes de l'exercice 1839.

RECETTES.

Contributions directes	Foncière.	145,659f 39c	186,926f 33c
	Person.lle et mob.e	20,488 25	
	Portes et fenêtres.	10,957 96	
	Patentes	9,820 73	
Formules de patentes (624)			780 »
Frais d'avertissement.			355 35
Produit de la vérification des poids et mesures.			139 86
Domaine et enregistrement			87,844 10
Contributions indirectes			36,790 50
Poste aux lettres (à *Chambly*)			6,342 73
Produit de la prestation en nature et des impositions spéciales concernant les chemins vicinaux.			16,592 53
			335,771f 40c

DÉPENSES.

Centimes communaux ordinaires.	4,506f	95c
——— extraordinaires	15,504	50
——— relatifs à l'instruction primaire.	2,941	»
Dépenses relatives aux chemins vicinaux	19,023	37
Remises des percepteurs.	6,203	91
Frais d'avertissement et poursuites	142	14
Attribution des communes dans le droit de patente	676	87
Dépenses du clergé	8,026	33
——— de la justice de paix	1,566	42
——— de la gendarmerie départementale (1) pour mémoire.	»	»
Travaux des ponts et chaussées	19,902	»
Pensions et rentes	3,892	»
Ordonnances de décharge pour non-valeurs et cotes irrécouvrables	730	87
Frais de l'enregistrement et des domaines . . .	2,701	11
— de la poste aux lettres.	2,417	14
— des contributions indirectes.	2,662	80
	90,897f	41c

(1) Le service est fait par les brigades de Creil, Méru, Noailles, et par la brigade nouvellement créée à la residence de Mouy.

Digitized by Google

RÉCAPITULATION.

Sommes perçues dans le canton	335,771f	40c
Sommes acquittées dans le canton.	90,897	41
Différence versée au trésor royal ou à la caisse du département	244,873f	99c

Le contingent moyen payé par chaque individu est de trente-trois francs cinquante-quatre centimes.

Les contributions payées dans le canton forment un peu moins de la trente-troisième partie du contingent du département.

Le canton de *Neuilly-en-Thelle* a été cadastré en 1837. Voici le tableau de sa contenance actuelle, déduction faite de celle de la section du Bois-Morel réunie tout récemment au canton de Noailles :

Terres labourables	11,134h	31a	85c
Terres labourables plantées.	29	53	50
Jardins.	238	02	95
Bois taillis.	1,645	12	80
Vignes.	54	74	40
Vergers et pépinières	62	15	»
Oseraies et aunaies.	20	77	50
Friches	60	41	15
Friches plantées.	27	95	70
Marnières et carrières	4	07	40
Tourbières.	2	56	70
Pâtures	14	88	30
Argilières.	»	03	25
Marais.	11	38	25
Prés.	226	45	70
Eaux	51	88	75
Places, rues et chemins	321	47	90
Superficie des propriétés bâties.	111	74	35
Total	14,017hect	55a	45c

Cette contenance équivaut à un peu plus de la quarante-deuxième partie de la superficie générale du département.

§. 4. *Agriculture.*

Nature du sol. Les terres labourables sont argileuses sur les parties horizontales du terrain calcaire, calcaires sur les pentes du même sol, sablonneuses sur les terrains qui séparent la craie du calcaire grossier. Cette dernière sorte est peu répandue dans

Digitized by Google

le canton : on n'en voit guère qu'aux approches de *Gandicourt* et de *Landrimont*, ainsi que sur les pentes de la vallée du Thérain et du vallon arrosé par la Cire. Le plateau de Thelle qui offre les meilleurs sols, a des terres grasses, profondes, compactes, sans mélange de cailloux, reposant sur un limon argileux qui devient fertile lorsque la charrue l'atteint et le ramène au jour. Les sols en pente recèlent des silex en quantité.

Les terres assises sur le calcaire grossier vers *Balagny, Ully, Cires*, sont en général médiocres, courtes, un peu arides parce qu'elles sont trop voisines de la roche qui supporte le sous-sol; elles exigent de forts engrais.

La profondeur de l'humus varie entre vingt-cinq et trente centimètres sur le plateau de Thelle, tandis qu'elle ne dépasse pas dix-huit centimètres sur les pentes douces à *Belléglise*, *Mesnil-Saint-Denis*, *Ully-Saint-Georges*, etc. Elle est moindre encore dans le pays du calcaire grossier.

Mode de culture. Toutes les terres labourables en parcelles un peu étendues sont cultivées à la charrue, et il n'y en a pas plus d'un vingtième qui soit façonné à bras. C'est notamment sur les terroirs de *Boran*, *Cires*, *Belléglise*, *Dieudonne* qu'on trouve la plus grande partie de ces petites parcelles pour lesquelles le travail à la charrue ne paraît pas praticable.

Le pays, autrefois divisé en vastes domaines appartenant aux classes privilégiées, a vu disparaître plus de la moitié de la grande culture par l'effet incessant du principe de partage égal des héritages. Une moitié environ des terres est aujourd'hui à l'état de moyenne propriété avec tendance au morcellement; cette situation est notamment celle des territoires de *Crouy*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Foulangue*, *Fresnoy*, *Le Mesnil*, *Neuilly-en-Thelle*.

Le nombre actuel des propriétaires est d'environ six mille quatre cents. Les contributions de plus de cinq mille ne s'élèvent pas au-dessus de vingt francs. Trois cent dix-huit paient de vingt à trente francs; — trois cent deux de trente à cinquante francs; — deux cent trente-cinq de cinquante à cent francs; — cent soixante-huit de cent à trois cents francs; — vingt-quatre de trois cents à cinq cents francs; — vingt-quatre encore de cinq cents à mille francs; — et treize au-delà de mille.

Le nombre des parcelles est de soixante-onze mille cent quatre-vingts.

Les plus fortes exploitations sont : le principal domaine de *Neuilly-en-Thelle* comprenant environ deux cents hectares; — les fermes du château de *Boran* et de *Coussinicourt* près d'*Ully*, cha-

Digitized by Google

cune de cent quatre-vingts hectares; — l'un des domaines de *Puiseux-le-Hauberger* qui compte cent soixante-dix hectares; — la ferme de *Montchavert*, territoire de *Dieudonne*, à laquelle on en reconnaît cent soixante; — l'une des fermes d'*Ully-Saint-Georges* qui en réunit cent cinquante; — les fermes du *Prieuré* à *Morangle*, du *Parterre* et du *Mesnil-Saint-Martin à Chambly*, chacune de cent quarante hectares; — celle du château de *Puiseux*, d'une contenance de cent trente hectares; — la ferme *seigneuriale* de *Morangle*, forte de cent vingt hectares; — celles de *Morancy*, *Ercuis*, du *château* à *Neuilly*, et une autre sur le même territoire, de *Petitmus* près *Chambly*, ayant chacune de cent à cent dix hectares; — les fermes ou domaines de *Balagny* et du *Mesnil-Saint-Denis*, de quatre-vingt-dix hectares; — les fermes de *Landrimont* et de *Royaumont* à *Belléglise*, de *Dieudonne*, comptant chacune de quatre-vingts à quatre-vingt-dix hectares; — une autre ferme à *Ully*, une à *Boran*, et une deuxième au *Mesnil-Saint-Denis*, à chacune desquelles on reconnaît de soixante-dix à soixante-quinze hectares; — celles du *Moulin* à *Dieudonne*, du *Tillet*, de *Cires* et de *Fresnoy*, ayant de cinquante à soixante hectares chacune.

Le nombre actuel des baux paraît être de neuf cent quarante-deux.

Les grands domaines sont affermés. Toutes les autres terres sont mises en valeur par les propriétaires.

La durée générale des baux est encore fixée à neuf ans, mais on commence à en passer au terme de douze. On continue de prescrire la conservation de l'assolement triennal, quoique les jachères aient subi une forte réduction dans leur étendue; il n'est rien stipulé relativement au marnage; l'entretien, l'emploi de tout le fumier produit par le domaine, sont imposés au fermier; les cas fortuits sont mis à sa charge. Ces clauses sont les mêmes que dans les contrées limitrophes, et il n'y en a pas de spéciales pour celle-ci.

Assolemens, labours, etc. L'assolement triennal, normal dans toute la Picardie, a reçu ici comme dans les pays voisins une grave altération par la culture des prairies artificielles qui s'est étendue peu à peu sur les deuxième et troisième soles. On estime que la superficie laissée en jachère comprend au plus maintenant deux mille deux cents hectares, équivalant au cinquième des terres labourables. C'est donc une réduction d'environ quinze cents hectares : néanmoins ce progrès ne s'est pas fait sentir dans toutes les communes et n'observe pas la même proportion sur les territoires où il s'est propagé. Il y a au plus un douzième de jachères à *Cham-*

Digitized by Google

bly, un dixième à *Neuilly-en-Thelle*, un sixième à *Ully-Saint-Georges*, et un cinquième à *Crouy*, *Fresnoy*, tandis qu'elles sont réduites au quart seulement sur les territoires de *Belléglise*, *Cires-les-Mello*, *Dieudonne*, *Le Mesnil-Saint-Denis*, *Puiseux*, et que le jachérage complet paraît exister encore sur les autres points.

On donne quatre labours et quatre façons pour les céréales d'hiver, en y ajoutant quelquefois l'usage du rouleau. Les grains de mars réclament moins d'apprêt.

La charrue commune à tourne-oreille, attelée de trois chevaux, est employée presqu'exclusivement. Cependant on voit une charrue à cinq socs à la ferme du *Mesnil-Saint-Martin*. La même exploitation se sert aussi de la herse tricycle, qu'on retrouve à *Morangle* et à *Puiseux*. Ce sont les seuls instrumens perfectionnés dont l'usage soit connu dans le pays.

On estime qu'une charrue suffit à la préparation de trente-cinq ou trente-sept hectares.

On évalue à deux cent vingt le nombre de ces machines dans le canton.

Engrais, *amendemens*, etc. Tout le *fumier* provenant de la culture est employé sur les terres labourables, mais il ne suffit pas à beaucoup près, car il ne peut fournir qu'un tiers de l'engrais nécessaire; on en met dix-huit voitures à trois chevaux par hectare.

Le *parcage* des moutons donne un produit plus considérable que celui des étables, puisqu'il entre pour moitié dans la préparation des terres. On le pratique sur les *refroissis*, c'est-à-dire sur les terrains qui ont rapporté du fourrage après la jachère. On estime qu'un mouton suffit dans une nuit à l'engrais d'un mètre carré.

On fait usage de la *poudrette* sur les sols froids, pour lesquels on réserve aussi tout ce qu'on peut recueillir de *poulée* et de *colombine*.

L'emploi de la *marne* est nécessaire sur les terres trop fortes du pays de Thelle. On se sert de craie marneuse qu'on extrait par puits souvent très-profonds; il en faut quinze cents hectolitres environ pour amender convenablement un hectare.

L'usage du *plâtre* a suivi l'introduction et le développement des prairies artificielles, sur lesquelles ce stimulant est exclusivement employé; on a commencé vers 1790 à s'en servir. On en met, terme moyen, quatre à cinq hectolitres par hectare. La proximité des lieux permet d'acheter cette substance toute préparée dans le département de Seine-et-Oise.

On ne fait aucun emploi en grand des cendres végétatives qu'on pourrait cependant extraire dans le pays, des cendres de tourbes, de l'urate, du compost, etc. Toutefois, depuis quelque tems,

Digitized by Google

on commence à faire usage, sur le territoire d'*Ully-Saint-Georges*, des lignites terreux provenant de Bonvillers, canton de Noailles; il en faut quatre hectolitres pour l'amendement d'un hectare.

Semailles, moisson, etc. Les époques moyennes des semailles sont ainsi réglées : pour le seigle, du vingt-cinq septembre au mois d'octobre; pour le blé et le méteil, du dix au trente octobre; pour l'avoine, dans tout le courant de mars; pour l'orge, à la fin d'avril;

quant aux fourrages, du premier avril au dix mai pour la luzerne, le sainfoin et le trèfle rouge, le trèfle blanc et la minette.

Le seigle épie à la fin d'avril; le froment en mai; l'avoine et l'orge, un mois plus tard.

Les plantes nuisibles aux récoltes sont les mêmes qu'on retrouve partout dans les plaines crayeuses de Picardie, le chardon (*cirsium arvense*), la rougeole (*melampyrum arvense*), la *raveluche* (*raphanus*), la *sanvre* ou moutarde, le coquelicot, le *copois* (*lathyrus aphaca*), le vesceron (*vicia cracca*), et le chiendent; la cuscute dans les luzernes, le lizeron (*convolvulus arvensis*). On ne les détruit qu'imparfaitement au moyen de l'arrachage à la main.

Les petits champignons parasites connus sous les noms de *rouille*, *nielle*, *ergot*, sont peu communs.

Le *blé noir* est plus répandu, mais on prévient sa propagation en enchaulant la semence, ce qui a lieu par arrosement, en versant de l'eau de chaux bouillie sur les grains, et remuant ensuite à la pelle.

Le ver blanc, le mulot et la taupe, causent des dommages considérables, surtout dans les années sèches. Les moyens employés pour se défaire de ces animaux dangereux, sont la plupart inefficaces. On redoute également la multiplication de la calandre, de l'alucite des grains, et de la chenille du pommier.

La moisson a lieu, année moyenne, en juin pour les fourrages artificiels, du vingt au vingt-cinq juillet pour le seigle, au commencement d'août pour le blé, à la fin du même mois pour l'avoine et l'orge.

La deuxième coupe de la luzerne est faite à la fin d'août.

Aucun réglement ne gêne la liberté des cultivateurs quant aux époques et aux procédés de la moisson.

Le glanage commence après l'enlèvement de la récolte. Dans quelques lieux seulement, les pauvres sont admis sur les champs lorsque les dizeaux y sont encore, mais sous la conduite du garde-champêtre.

Digitized by Google

Les moissonneurs sont payés à raison d'un hectolitre soixante-quinze litres de méteil ou petit blé par hectare pour le froment et le blé méteil.

Le fauchage de l'avoine est payé douze à quatorze francs l'hectare; celui des fourrages, huit à dix francs.

L'usage de la sape pour couper le blé se répand dans le pays, où il a été importé par les ouvriers belges.

Grains. Les terres labourables, comprenant onze mille cent soixante-trois hectares, occupent près des quatre-cinquièmes de la superficie totale. La culture des céréales embrasse environ six mille six cent vingt hectares.

On évalue à deux mille deux cent quarante-trois hectares l'étendue du sol affecté à la production du *froment*, ce qui équivaut au tiers de la superficie destinée aux céréales, et presqu'au cinquième des terres labourables. Cette culture est égale ou presque égale à celle de l'avoine sur les territoires de *Balagny*, *Fresnoy*, *Morangle*, *Puiseux*; elle lui est inférieure sur les autres points. Le blé d'hiver sans barbe est, de beaucoup, la race la plus répandue; on voit çà et là du blé barbu mis en bordure, et un peu de blé à épi roux. La quantité moyenne de la semence par hectare est de deux hectolitres quatre-vingts litres, proportion plus forte que dans les pays voisins, qu'on attribue à la qualité généralement très-compacte du sol. La production moyenne est de six et demi pour un.

On porte jusqu'à quatre-vingts kilogrammes le poids moyen de l'hectolitre dans les bonnes années; il est ordinairement de soixante-dix-huit kilogrammes.

Le *méteil* couvre une superficie de sept cent cinquante-cinq hectare, dont près de la moitié appartient aux communes de la vallée du Thérain. C'est environ le tiers de l'étendue consacrée au blé, la huitième partie du sol des céréales, et la quatorzième de la contenance des terres labourables. Ce mélange est formé de trois parties de froment contre une de seigle; cependant elle varie un peu selon les lieux et selon l'abondance relative de chaque sorte de grains dans la dernière récolte. La quantité de la semence est de deux hectolitres vingt litres, terme moyen par hectare, et la reproduction moyenne aussi de huit pour un: elle s'accroît en raison inverse de la proportion du blé dans la semence.

Le poids ordinaire de l'hectolitre est de soixante-seize kilogrammes.

La culture du *seigle* s'étend sur une contenance de cinq cent six

Digitized by Google

hectares qui est, avec celle du froment, dans le rapport de 1 : 4 ⅔; — avec celle des céréales en général dans le rapport de 1 : 13, et avec les terres labourables dans celui de 1 : 22. Les deux cinquièmes se trouvent sur les terroirs de *Balagny*, *Cires*, *Foulangues* et *Ully-Saint-Georges*. Le seigle est plus répandu que le méteil aux environs de *Belléglise*, *Dieudonne*, *Foulangue*, *Puiseux*. La quantité moyenne de la semence pour tout le canton paraît être d'un hectolitre quatre-vingt-dix litres; on obtient de neuf à dix pour un, la reproduction étant moins forte dans les bonnes terres du pays de Thelle, et plus abondante sur les sols de calcaire grossier.

Le poids ordinaire de l'hectolitre est de soixante-quinze kilogrammes, dépassant, ainsi que pour les autres céréales, le terme moyen des cantons limitrophes.

L'*orge* occupe cent cinquante-six hectares en petites parcelles inégalement réparties entre les territoires communaux. C'est au plus la quarante-deuxième partie du sol affecté à la production des céréales, et la quatorzième du terrain consacré au blé pur. On cultive l'orge ordinaire plutôt que l'escourgeon. On en sème un hectolitre trente litres par hectare pour recueillir de sept à neuf pour un, selon les lieux. Le poids moyen de l'hectolitre est évalué à soixante-trois kilogrames.

La contenance de l'*avoine*, plus forte de sept cents hectares environ que celle du blé, comprend à peu près deux mille neuf cent soixante hectares, ce qui revient à plus des deux cinquièmes des terres réservées aux céréales, et se trouve, avec les terres labourables, dans le rapport de 1 : 3 $^{7}/_{10}$. La variété noire ordinaire est presque la seule répandue; cependant on cultive avec un grand succès depuis trois ou quatre ans, autour de *Morangle*, de *Neuilly* et de *Crouy*, l'avoine unilatérale dite de Brie qui paraît convenir spécialement aux terres fortes du plateau de Thelle. La quantité moyenne de la semence est évaluée pour tout le pays à deux hectolitres qui rendent de quinze à seize pour un. Le poids ordinaire de l'hectolitre est de quarante-sept ou huit kilogrammes.

Ainsi, selon l'ordre d'importance de la culture, l'avoine tient le premier rang, ensuite le froment, le méteil, le seigle et enfin l'orge.

Il n'y a aucun procédé particulier au pays pour le battage et le nettoyage des grains.

Le tableau suivant fait connaître le produit moyen annuel de chaque commune en céréales.

Digitized by Google

COMMUNES.	NOMBRE D'HECTOLITRES.					
	BLÉ.	MÉTEIL.	SEIGLE.	ORGE.	AVOINE.	TOTAL.
Balagny-sur-Thérain....	2400h	378h	475h	176h	3840h	7269h
Belléglise..............	2608	500	570	164	5440	9282
Boran.................	3118	2124	1330	52	8640	15264
Chambly..............	5354	840	764	225	10160	17343
Cires-les-Mello..........	3080	1750	390	260	7680	13160
Crouy-en-Thelle........	2140	1575	196	36	4652	8599
Dieudonne.............	2360	1050	1076	62	4350	8898
Ercuis...............	1384	630	285	78	3000	5377
Foulangue............	1025	500	1264	72	2944	5805
Fresnoy-en-Thelle......	2160	960	368	84	4160	7732
Le Mesnil-Saint-Denis..	2580	315	184	52	5280	8421
Morangle.............	2752	228	380	72	4480	7912
Neuilly-en-Thelle......	6580	1080	760	104	11758	20282
Puiseux-le-Hauberger...	2120	252	176	84	3636	6268
Ully-Saint-Georges.....	5324	2140	1644	272	12816	22196
TOTAUX......	44,985	14,322	9,862	1,793	92,836	163,798

La consommation des grains peut être évaluée, ainsi qu'il suit, en évaluant la nourriture, par tête d'individu, à trois hectolitres quarante-cinq litres, la viande entrant pour une part considérable dans la consommation alimentaire.

1.° *Blé* : semence à raison de deux hectolitres quatre-vingts litres par hectare : pour 2243 hectares .... 6,280 hect. 40 l.

Nourriture à raison de trois hectolitres par tête........................ 30,033 »

36,313 hect. 40 l.

2.° *Méteil* : semence calculée à raison de deux hectolitres vingt litres par hectare : pour 755 hectares........................ 1,661 hect. »

Nourriture à raison de trente litres par tête. 3,003 30 l.

4,664 hect. 30 l.

3.° *Seigle* : semence calculée à raison de 1 hectolitre quatre-vingt-dix litres par hectare : pour 506 hectares.................. 961 hect. 41 l

Nourriture à raison de quinze litres par tête. 1,501 65

2,463 hect. 06 l.

Digitized by Google

4.° *Orge* : semence calculée à raison d'un hectolitre trente litres par hectare : pour 156 hectares. . . . . 202 hect. 80 l.

Consommations locales diverses. . . . . . . 1,200 »

1,402 hect. 80 l.

Comparaison

	de la *Production*	à la *Consommation.*	Différence.	
Blé . . .	44,985h. . .	36,313h 40l. .	8,671hectol. 60l.	en plus.
Méteil . .	14,322. . .	4,664 30 .	9,657 70	en plus.
Seigle . .	9,862 . . .	2,463 06 .	7,398 94	en plus.
Orge. . .	1,793. . .	1,402 80 .	390 20	en plus.
	70,962h	44,843 56l.	26,118hect. 44l.	en plus.

La consommation de l'avoine comprend :

1.° L'ensemencement à raison de deux hectolitres par hectare : pour 2,957 hectares. . . . . 5,914hectol.

2.° La nourriture à raison de quarante-cinq hectolitres par cheval : pour 1,491 chevaux. 67,095

73,009hectol.

La différence en plus, de la production à la consommation, est de dix-neuf mille huit cent vingt-sept hectolitres.

Le produit moyen, dans tout le canton, de l'hectare de terre labourable, est de 4 hectol. 02 l. en blé. — 1 hectol. 28 l. en méteil.—0 hectol. 88 l. en seigle.—0 hectol. 16 l. en orge.—8 hectol. 31 l. en avoine. — 14 hectol. 67 l. en toute sorte de grains.

Menus grains. La culture des pois ou *bisaille*, des vesces, des lentilles, occupe une superficie de douze cent soixante hectares, et celle des grains ronds ou légumes secs, cinquante hectares à-peu-près. Ces plantes concourent avec les prairies artificielles à diminuer les jachères. Leur produit presqu'entier, connu sous le nom de mangeaille, est donné aux chevaux et aux moutons; on n'en exporte qu'une faible quantité.

Il y a environ cinquante-cinq hectares ensemencés en *betterave* dans l'étendue du pays. Vingt-sept situés sur les territoires de *Belléglise*, *Chambly*, *Fresnoy-en-Thelle*, alimentent la raffinerie de sucre de Bornel (canton de Méru); quinze autres hectares sis à *Boran*, et le surplus disséminé sur *Balagny*, *Cires*, *Le Mesnil*, *Morangle*, *Puiseux* et *Ully* servent à la nourriture des bestiaux. On évalue la masse de la production à trois cent six mille kilogrammes.

Digitized by Google

On trouve une quinzaine d'hectares de *colza* et de *navette* sur les territoires de *Balagny*, *Belléglise*, *Crouy-en-Thelle*, *Fresnoy*; leurs produits sont consommés en vert.

Le *sarrasin* n'est pas connu dans le pays, bien qu'il y ait quelques parties sablonneuses où cette plante prospérerait, notamment au-dessus de *Landrimont* et vers *Le Tillet*.

Le *lin*, cultivé dans des tems reculés autour de *Boran*, a disparu de la rotation agricole.

Le *chanvre* occupe environ douze hectares, dont un tiers dans la vallée d'*Ully*, un sixième sur chacun des territoires de *Chambly*, *Fresnoy*, *Puiseux*, et le reste sur *Belléglise* et *Cires*. Sa culture a lieu en parcelles faibles, dont le produit est destiné à l'approvisionnement des petits ménages. On y consacre les terres fines et grasses, appelées *charreyeuses*, qui ont de l'analogie avec le sol des jardins maraichers. Les récoltes se succèdent sans intermittence ou alternent quelquefois avec le méteil. On sème presque toujours le vingt-cinq avril, fête de Saint-Marc, avec la graine de la récolte précédente, dont le surplus est converti en huile. Il en faut environ cinq hectolitres et demi par hectare.

Le rouissage est pratiqué par immersion, soit dans l'eau stagnante et renouvelée comme à *Puiseux* et *Chambly*, soit dans l'eau courante comme dans la vallée du Thérain, ce qui donne une filasse plus blanche; on ne met les brins à l'eau qu'après les avoir exposés à l'air pendant trois semaines; on les y laisse plongés dix ou douze jours, après lesquels on les fait sécher de nouveau pour les broyer avec le battoir à main. On sépare la partie textile au moyen de la ribe, qu'on appelle *sérant* dans le pays. La grosse filasse sert à faire des cordages de diverses dimensions, la plus fine et la plus abondante à la fois est convertie en toile de ménage.

La culture du chanvre occupait un espace considérable avant 1789 dans la vallée du Thérain, et surtout dans le marais de *Cires*. On attribue sa réduction à l'absence d'engrais suffisans, cette plante en réclamant une grande quantité. En outre la population ouvrière s'étant accrue par l'établissement des manufactures, les petits propriétaires ont eu intérêt à convertir leurs chanvrières en jardins légumiers.

Pommes de terre. Leur introduction dans le pays remonte aux années qui ont précédé la révolution de 1789; un nommé *Guillaume Courtois*, marchand de peaux de lapins, en rapporta des échantillons à *Boran* son lieu natal. Leur culture ne paraît pas avoir

Digitized by Google

reçu beaucoup d'extension avant 1810. Elle occupe aujourd'hui autant d'étendue que l'orge, c'est-à-dire cent cinquante-six hectares, dont un tiers dans les communes de la vallée du Thérain, un sixième à *Dieudonne*, le reste réparti inégalement entre les autres territoires. La terre est façonnée à la charrue avant la plantation, et ensuite à la main. Le produit moyen de l'hectare est évalué à cent quatre-vingts hectolitres; et la récolte annuelle à vingt-huit mille.

Il y a quelques parcelles d'*osier* dans les lieux marécageux des territoires de *Balagny*, *Bellèglise*, *Boran*, *Foulangue* et *Ully-Saint-Georges;* on cultive seulement la variété jaune, mais sa production n'a aucune importance.

Vignes. Les vignobles embrassaient autrefois une très-grande étendue, car il paraît qu'ils occupaient tous les terrains dont l'exposition naturelle est dirigée vers le sud. Les titres des abbayes de Saint-Denis en France, de Saint-Martin de Pontoise, du prieuré de *Boran*, de la collégiale de Mello, contiennent de nombreuses donations de vignes sises dans des lieux d'où elles ont disparu depuis long-tems. Les vignobles de *Boran* et de *Dieudonne* se distinguaient par leur importance et la qualité de leurs produits. Il en existait encore en 1788 deux cent vingt-cinq hectares, qui étaient réduits à soixante-quinze en 1820. Il n'en reste aujourd'hui que cinquante-quatre environ, dont un cinquième sur le territoire de *Boran*, et trois cinquièmes sur les pentes méridionales du pays de Thelle, au-dessous de *Crouy*, *Morangle*, *Neuilly*, *Fresnoy*. Les vignes d'*Ully-Saint-Georges* ont été détruites depuis cent ans; celles de *Puiseux* et de *Foulangue* ont été arrachées vers le commencement du siècle.

Les vignobles sont partagés entre deux cent quatre-vingt-dix propriétaires, dont cent quatre-vingt-dix environ pour le territoire de *Cires*, ce qui attribue à chacun une contenance moyenne de vingt-huit centiares. La culture a lieu par rangée et sur échalas dans le haut pays, en escamperche ou en laissant monter les ceps sur des arbres dans les vallées, à *Cires*, etc. Les soins multipliés que réclame la vigne, l'incertitude de la récolte, la dégénérescence avérée du produit, dégoûtent les propriétaires de cette culture à laquelle on substitue peu à peu celle des céréales ou des jardins maraichers, selon les communes.

Les variétés ordinaires sont celles dites *rochelle*, *meillier*, *blanc-meunier*, *meunier-noir*, *gouet*, *gris*, *Beauvais-rouge*, *malignon*, *gamet-noir*, *bourguignon-noir*, *gros-blanc*, *franc-noir*, *blanc-de-france*. On renouvelle les ceps au moyen de plants apportés des environs de Paris.

Digitized by Google

La production est très-variable selon les localités, les années, l'exposition, le mode de culture. La vigne sur échalas rapporte plus du double de l'autre. On évalue la récolte à trente hectolitres par hectare sur *Chambly et Fresnoy*, quinze à *Boran* et à *Cires*, treize à *Dieudonne*, etc. La récolte générale dans une année moyenne paraît être de treize cent cinquante hectolitres, qui sont dépensés par la consommation locale presque sur place; cependant une partie des vins de *Dieudonne* et de *Fresnoy* est expédiée sur *Neuilly-en-Thelle* et *Chambly*.

La consommation générale du canton peut être évaluée à trois mille six cent soixante-dix hectolitres, la commune industrielle et populeuse de *Cires* prenant dans ce contingent plus de mille hectolitres, et celle de *Chambly* plus de neuf cents. Les crus importés pour suppléer à l'insuffisance du produit interne, viennent d'Anserville canton de Méru, de la vallée de Précy canton de Creil, de celle de Montmorency, de la basse Bourgogne, et des entrepôts de Bercy.

Arbres fruitiers. La multiplication des pommiers à cidre semble suivre la destruction des vignes. Leur nombre suffit et au-delà aux besoins de la population dans les lieux d'où les vignobles ont disparu depuis long-tems : c'est ainsi que le territoire d'*Ully-St.-Georges* peut livrer une partie de ses cidres aux villes de Creil et de Senlis, tandis que les communes situées vers la limite méridionale sont encore obligées de s'approvisionner dans les cantons de Méru et de Noailles.

Les champs des environs de *Cavillon*, *Moulincourt*, *Fosse-aux-Magnans*, sont garnis de pommiers plantés en quinconce; ces arbres sont mis en bordures seulement dans le reste du pays.

Les races les plus répandues sont la pomme d'*orgueil* et celle de *ruelle* toutes deux de qualité supérieure, les pommes de *glane*, *blanche*, *barbari*, *brulin*, *fenouillet*.

Il y a très-peu de poiriers confondus avec les pommiers; c'est dans la partie la plus élevée du pays de Thelle qu'on en remarque encore un certain nombre; ils appartiennent surtout aux races dites de *rindé* et de *carisi*.

On mêle les poires avec les pommes dans la fabrication du cidre, de même que les fruits verts, les fruits gâtés et les diverses races sans égard à leurs qualités propres, ce qui donne pour résultat une liqueur médiocre, presque toujours trop chargée d'acidité.

La production moyenne annuelle peut être évaluée à douze mille hectolitres.

Quant à la consommation, elle paraît être de trente-six à trente-neuf mille hectolitres; mais il est très-difficile de l'apprécier avec

Digitized by Google

exactitude, parce qu'elle est influencée par l'état des récoltes, et aussi par l'introduction sans cesse croissante du vin.

Le territoire d'*Ully-Saint-Georges* fournit une assez grande quantité de fruits à couteau qu'on expédie à la halle de Paris.

Bois. Le sol forestier, dont la contenance totale est de seize cent quarante-cinq hectares, occupe à-peu-près la huitième partie de la superficie générale; son étendue est égale à un peu plus du septième des terres labourables. Un quart est situé sur le territoire de *Cires;* un huitième sur *Ully-Saint-Georges;* un autre huitième sur *Dieudonne;* un autre sur *Chambly* et *Belléglise;* un dixième sur *Neuilly-en-Thelle.*

Ce sont tous bois taillis divisés en bouquets épars, derniers restes de l'antique forêt de Thelle.

Les principales agglomérations sont, dans l'ordre décroissant de leur contenance :

Le bois de *Saint-Vaast de Mello*, terroir de *Cires*, comprenant cent cinquante-neuf hectares;

le bois de *Cauche*, au nord de *Neuilly-en-Thelle*, ayant soixante-douze hectares;

le bois de *Montagny-Prouvaire*, territoire de *Belléglise*, d'une contenance de soixante-six hectares;

celui de *Montchavert*, commune de *Dieudonne*, de soixante hectares;

celui de *Puiseux*, de cinquante-quatre hectares;

le bois *Dolus*, territoire de *Neuilly-en-Thelle*, de quarante hectares;

celui de *Dieudonne* comprenant trente-sept hectares;

le bois du *Mont-Perreux*, commune du *Mesnil-Saint-Denis*, de trente-un hectares;

celui de la *Réserve*, à *Ully-Saint-Georges*, ayant trente hectares;

le bois des *Bouleaux*, commune de *Crouy*, vingt-huit hectares;

la garenne de *Balagny-sur-Thérain*, vingt-sept hectares;

le bois de la *Bretonnière*, territoire de *Fresnoy*, et le parc de *Petimus*, chacun de vingt-trois hectares;

le bois de *Cavillon*, qui en contient vingt-un;

celui dit du *Grand-Terrier* à *Morangle*, et le bois *Commun* à *Cires*, comprenant vingt hectares chacun;

le parc du *Tillet*, de dix-sept hectares;

les bois de *Lanière* à *Cires*, et de *Nolevé* sur *Fresnoy*, chacun de seize hectares;

le bois des *Viviers*, commune de *Cires*, ayant quinze hectares;

Digitized by Google

la garenne de *Boran* et le bois d'*Ully-Saint-Georges*, comprenant chacun dix hectares;

les bois de *Royaumont* territoire de *Belléglise*, du *Château* à *Boran*, des *Courets* et *Benard* à *Cires*, chacun de neuf hectares;

le bois *Saint-Ladre* et la remise de *La Villeneuve-sous-Tillet*, chacun de huit hectares;

les bois de la *Carrière* sur *Belléglise*, du *Tripier-Nonain* à *Boran*, du *Fief de Beaulieu* sur *Dieudonne*, des *Etangs* territoire de *Foulangue*, ayant chacun sept hectares;

ceux de *Balagny-sur-Thérain*, de l'*Aunaie* à *Belléglise*, la *Remise des Chênes* à *Boran*, le bois des *Abimes* à *Cires*, celui de *Barbaçanne* commune de *Puiseux*, comptant chacun six hectares;

et au-dessous de ces contenances, le bois du *Mesnil*, commune de *Balagny;* — ceux de *Saint-Just* et du *Bouleau*, territoire de *Belléglise;* — le bois des *Epileux*, sur *Cires-les-Mello;* — *Crêpin*, commune de *Crouy;* — de la *Réserve*, sur *Dieudonne;* — la *Garenne* et le *Petit-Bois*, à *Puiseux;* — la garenne de *Chambly*.

Le chêne, le bouleau, le coudrier, le charme, sont les essences dominantes, et après celles-ci le hêtre, la boursaude, un peu de châtaignier et d'orme.

Ces bouquets sont coupés à l'âge de neuf à douze ans. On estime qu'ils donnent sept à huit cents fagots par hectare, ce qui équivaut à une quantité moyenne annuelle de cent vingt mille fagots. On ne fait pas de bois de service, ni de rondin.

Le produit ne suffit pas à la consommation locale, et une partie est exportée néanmoins dans les villes voisines.

Des défrichemens assez considérables ont été exécutés depuis cinquante années, notamment dans l'étendue du plateau de Thelle.

On a effectué des plantations en bois blanc qui ont rendu productifs des terrains secs et caillouteux, autrefois laissés en friche. M. *de Sancy* à *Boran*, *Collinet* à *Puiseux-le-Hauberger*, *Buquet* à *Ully-Saint-Georges*, ont donné l'exemple de cette utile amélioration, qui cependant ne peut couvrir la déperdition du sol forestier, occasionnée par les spéculations particulières.

Il existe encore sur les territoires de *Dieudonne* et de *Cires* environ vingt hectares de friches crayeuses qui pourraient être rendues à la culture, si on leur faisait subir les préparations nécessaires. MM. *Lesueur* et *Poittevin* ont essayé, à *Dieudonne*, d'en semer une partie en avoine, et en ont retiré quelque produit.

La vallée de Cire présente depuis *Ully-Saint-Georges* jusqu'au Thérain une étendue de cent vingt-cinq hectares, souvent inondée par le défaut d'entretien suffisant des fossés destinés à l'assé-

Digitized by Google

chement de la superficie. Des travaux d'amélioration, exécutés à *Foulangue* par M. *Grison*, et en 1828 à *Ully* et *Coupin* par MM. *Drouet* et *Serrain*, n'ont procuré qu'un résultat imparfait.

La section du territoire de *Boran*, sise à gauche de l'Oise, est quelquefois inondée par l'effet du gonflement de la rivière qui fait refluer et déborder les eaux de la Thève; le dommage s'étend sur plus de cinquante hectares.

Prairies et pâturages. Les prairies naturelles ont une contenance d'environ deux cent vingt-six hectares, formant près de la soixante-deuxième partie de la superficie générale du canton, et la quarante-neuvième de l'étendue des terres labourables. Les trois-quarts à-peu-près sont situés dans la vallée du Thérain et ses annexes sur *Balagny*, *Cires*, *Foulangue*, *Ully*. Un septième appartient au territoire de *Boran*. Il n'en existe aucune parcelle sur *Crouy*, *Ercuis*, *Fresnoy*, *Le Mesnil*, *Morangle*, *Neuilly* et *Puiseux*.

Ces prés donnent en général des foins de bonne qualité, quoique variable selon que le sol est tourbeux comme dans quelques parties de la vallée du Thérain, ou sablonneux comme aux environs de *Boran*. Les meilleurs paraissent être sur le territoire d'*Ully-Saint-Georges*; ceux de *Balagny* contiennent en trop grand nombre des laiches, renoncules, scirpes et autres plantes marécageuses nuisibles aux bestiaux.

L'hectare produit jusqu'à trois mille huit cents kilogrammes dans les marais de *Balagny*, trois mille six cents à *Chambly*, trois mille à *Cires* et à *Ully-Saint-Georges*, deux mille cinq cents à *Boran*, deux mille vers *Belléglise*.

La production totale annuelle peut être évaluée à six cent quatre-vingt mille kilogrammes.

Le premier exemple de la culture des prairies artificielles fut donné vers 1775 par un ecclésiastique nommé *Verrière* et surnommé depuis l'abbé de *la Luzerne*, qui habitait le château de *Boran*. Sa tentative ayant bientôt excité l'intérêt, les plus gros fermiers multiplièrent les essais dont le succès entraîna de nombreux imitateurs. La culture en grand fut pratiquée pour la première fois vers 1790 par M. *Carrier*, maître de poste à *Puiseux* : c'est par l'influence de cet habile agronome que la luzerne d'abord, puis le trèfle et le sainfoin, sont entrés dans le mouvement régulier de l'agriculture.

La *luzerne* est l'espèce la plus répandue dans les communes de la région orientale; sur le plateau de Thelle et la Lesche, c'est le *trèfle* des prés qui tient le premier rang parmi les fourrages artificiels.

Digitized by Google

Le *sainfoin* ou *bourgogne* est préféré sur les lieux en pente où l'élément calcaire domine dans la composition du sol; on en voit beaucoup par ce motif aux environs de *Puiseux*, *Dieudonne*, *Bois de Cauche*, *Le Mesnil-Saint-Denis*.

La culture du *trèfle incarnat* a pris de l'extension depuis quelques années comme fourrage précoce.

Le *trèfle blanc* et la *minette* sont cultivés, mais seulement en parcelles médiocres, pour être consommés sur pied.

Le trèfle des prés accompagne presque toujours l'avoine.

On évalue à mille douze hectares l'étendue du sol couvert en prairies artificielles. C'est environ la onzième partie de la contenance des terres labourables, et la sixième des terres destinées à la production des céréales, mais la proportion varie selon les communes. On la trouve de près du tiers à *Puiseux*, du quart à *Dieudonne*, du cinquième à *Boran*, *Fresnoy*, *Ully*, du sixième à *Cires*, au *Mesnil*, à *Morangle*, du septième à *Balagny*, *Belléglise*, du huitième à *Chambly*, *Crouy*, et du dixième seulement sur *Ercuis* et *Neuilly-en-Thelle*.

On estime que le produit moyen des fourrages artificiels est de deux millions six cent vingt-cinq mille kilogrammes.

Animaux ruraux. Le *cheval* est le seul animal employé aux gros transports et aux travaux agricoles. La race la plus répandue est celle du Vimeux, dont les individus sont amenés par des marchands ambulans sur les foires de Clermont, Beauvais, Mello, Luzarches. Il y a aussi des bêtes normandes achetées la plupart à Bolbec et Louviers. Le pays ne fait pas d'élèves, mais on rencontre quelques animaux croisés qui naissent accidentellement dans le tems des pâtures; ils appartiennent surtout aux petits cultivateurs. Les bêtes d'allure, dites *bidets*, sont toutes de race normande.

Les chevaux de grosses fermes et ceux employés sur les routes reçoivent une bonne nourriture composée d'avoine, fourrage artificiel, foin et menus grains. Les autres sont plus ou moins bien traités selon la fortune du maître qui fait porter la diminution de nourriture sur la ration d'avoine.

Leurs maladies, le traitement, la durée du service ne présentent rien de remarquable, ni de spécial au pays.

Le nombre actuel des chevaux est de douze cent trente-quatre mâles et deux cent cinquante-sept jumens : en tout quatorze cent quatre-vingt-onze. On n'en comptait pas plus de sept cent cinquante au commencement du siècle.

On trouve dans tout le pays environ quarante *mulets*, dont les trois quarts dans les communes de la vallée du Thérain. La plu-

Digitized by Google

part sont des bêtes normandes de petite stature, employées comme bêtes de somme par les meuniers.

Le nombre des *baudets*, aujourd'hui de deux cent soixante-trois, a diminué près de moitié depuis quarante ans, tandis que celui des mulets augmentait. Le baudet est une ressource de la petite propriété, surtout dans les communes dont le territoire est montueux comme *Dieudonne*, *Cires*, *Ully-Saint-Georges*. On achète ces animaux sur les foires de Beauvais et de Marines. Des marchands ambulans en amènent aussi de tems à autre dans l'intérieur du pays.

Le nombre actuel des animaux de race bovine peut être évalué à deux mille trois cent trente-cinq; c'est à-peu-près un quart de plus de ce qui existait il y a trente ans : ne sont pas compris dans ces chiffres les *bœufs* amenés seulement pour la consommation.

Il y a vingt-trois taureaux répartis entre les principales fermes, et dix-sept cent vingt vaches.

Une moitié de ces animaux appartient à la race flamande, l'autre à la race de Normandie. Ils sont achetés sur les foires de Clermont, La Neuville-en-Hez, Beaumont-sur-Oise, Luzarches, Précy, Saint-Leu, Mello, *Neuilly-en-Thelle*, Méru et même Pontoise.

On les nourrit presque toujours à l'étable avec des regains de luzerne, des pailles d'avoine, des racines hachées; on les met sur les pâturages dans les communes des vallées, et ailleurs sur les défrichés de fourrages artificiels.

Les vaches sont conservées pendant six ou huit ans pour la production des veaux dont le commerce est un article important dans le revenu de l'agriculture.

Les petits propriétaires vendent leurs veaux âgés de quinze jours aux fermiers qui les engraissent pour les livrer aux boucheries. On trouve quantité de ces jeunes animaux sur les marchés de *Neuilly-en-Thelle* et de Beaumont-sur-Oise qui servent comme d'entrepôts pour la consommation de la capitale. On évalue à un millier le nombre de ceux ainsi vendus et expédiés par année.

Après avoir livré leurs veaux maigres, les petits tenanciers confectionnent du beurre qu'ils placent aisément sur les marchés voisins, notamment à Mouy, *Chambly*, Mello, Beaumont.

Les vieilles vaches sont cédées prêtes à véler à des acheteurs de Paris connus sous le nom de nourriciers, qui les viennent prendre sur les marchés mensuels.

On évalue à quarante bœufs, cent cinquante-cinq vaches et

Digitized by Google

quatre cent quarante veaux la quantité de ces animaux absorbés chaque année par la nourriture locale, ce qui donne une consommation moyenne d'un bœuf ou d'une vache pour cinquante-un individus, et d'un veau pour vingt-deux.

La consommation de la viande de boucherie s'est beaucoup étendue depuis le commencement du siècle; elle paraît encore augmenter chaque année.

Le nombre total des bêtes à laine est de seize mille quatre cent cinquante, y compris quatre-vingts béliers et deux mille cinq cents agneaux. Plus de onze mille têtes appartiennent à des croisés des races espagnole et picarde, parmi lesquels on trouve des troupeaux dont la laine approche pour la finesse de celle des purs-sang.

M. *Carrier*, ancien maître de poste à Puiseux, paraît être le premier qui ait introduit dans le pays les moutons à laine fine. Cambry (1) rapporte que cet agronome distingué, à l'aide d'un seul bélier et de quelques brebis espagnoles, s'était fait dès 1803 un troupeau de deux cent cinquante bêtes, dont les laines étaient aussi belles que celles de Rambouillet. Cet exemple fut imité par M. *Collinet* son successeur, par MM. *Duraincy* à *Ully-Saint-Georges*, *Pesant* à *Morangles*, etc., en sorte que le canton possède aujourd'hui une race de métis qui ne s'éloigne pas du type espagnol et qui résiste mieux à la dureté du climat.

Il n'y a plus d'autres troupeaux dans les fermes; les moutons picards sont l'apanage de la petite propriété, et encore leur nombre paraît-il diminuer d'année en année.

Le pays ayant peu de pâtures marécageuses, les moutons n'y sont sujets ni à des enzooties ni à des maladies individuelles graves. Le piétin est devenu très-rare. Le claveau et le tournis ne paraissent que comme des accidens.

On renouvelle partiellement les troupeaux au moyen d'acquisitions faites dans les départemens de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir.

Les bergeries ont reçu de grandes améliorations; toutefois elles ne sont pas suffisamment aérées ni éclairées.

On évalue le poids moyen de la toison d'un métis à cinq kilogrammes, et à un tiers au-dessous pour les toisons picardes.

On estime que la nourriture intérieure du pays peut détruire chaque année deux mille sept cents moutons ou agneaux.

Il n'est point de *ménage* qui n'élève un ou plusieurs *porcs* pour

---

(1) Description du dép.[t] de l'Oise, tom. 2, p. 82.

Digitized by Google

sa consommation. Ce sont des animaux communs achetés à l'âge de quelques mois sur les foires de *Neuilly-en-Thelle*, Précy-sur-Oise, Mello, Saint-Leu-d'Essérent, Mouy, où ils sont amenés de Picardie. Plusieurs personnes les engraissent et les revendent pesant jusqu'à cent kilogrammes sur le marché de Beaumont, aux charcutiers de Paris.

On croit que la nourriture locale en absorbe environ deux mille par an.

On évalue à une centaine le nombre des *chèvres* existant dans le pays, et sur cette quantité deux cinquièmes appartiennent au territoire de *Foulangue*, un dixième à chacun des villages de *Belléglise*, *Boran*, *Cires* et *Fresnoy-en-Thelle*.

La production de la volaille, des pigeons, des œufs et du miel ne diffère en rien de remarquable des usages suivis dans les cantons limitrophes.

Une partie des œufs et des pigeons est enlevée tous les quinze jours par des marchands ambulans qui approvisionnent les halles de Paris.

Les améliorations principales apportées depuis quarante années dans l'agriculture du canton de *Neuilly*, consistent dans l'introduction des prairies artificielles, la réduction du jachérage, et la création laborieuse d'une race métis de bêtes à laines, dont les produits sont une source de richesse inconnue jusqu'alors; ces trois salutaires innovations ne paraissent pas avoir atteint tout le développement dont elles sont susceptibles, mais chaque année les voit s'étendre davantage. D'autres modifications dans l'état de la culture pourraient être utilement adoptées : ainsi il est désirable que l'emploi, aujourd'hui fort restreint des instrumens aratoires perfectionnés, devienne général; les plantes oléagineuses, celles à racines tubéreuses, seraient introduites avec succès dans la rotation agricole. On pourrait multiplier beaucoup les arbres à cidre, dont on s'étonnerait de trouver le nombre si restreint, si on ne savait que le pays avait encore, il y a peu d'années, des vignobles importans. Ces améliorations peuvent être aisément opérées par l'influence et à l'exemple des agronomes habiles dont le pays est doté.

D'autre part, la culture ne donne pas tout l'engrais dont elle a besoin, le pays manquant de bestiaux, et les circonstances semblent peu favorables pour remédier à ce grave inconvénient. La hausse des salaires, produite par la concurrence des travaux in-

Digitized by Google

dustriels, augmente les charges de l'agriculture et lui enlève des bras, tandis que les bénéfices de l'industrie ont pour conséquence immédiate une tendance très-forte au morcellement des terres; cependant l'éducation rationnelle des bestiaux est inséparable de la grande propriété, comme presque tous les autres perfectionnemens. Les efforts des cultivateurs devraient donc se porter vers les méthodes qui peuvent économiser la main-d'œuvre, tout en variant les produits.

§. 5. *Industrie.*

Les établissemens industriels comprennent un petit nombre d'exploitations minéralogiques, des usines hydrauliques, et surtout des fabriques où l'on travaille le coton, la laine et la soie.

Tourbières. La vallée du Thérain est plus ou moins tourbeuse dans toute son étendue; néanmoins elle n'a été exploitée jusqu'à ce jour qu'au-dessus de *Cires-les-Mello*, où l'extraction, peu ancienne, a eu pour cause le développement de l'industrie manufacturière dans ce bourg. Les entailles sont pratiquées dans la partie de la vallée située entre *Cires* et Martincourt, canton de Creil, et il ne paraît pas que sur les autres points le dépôt soit assez abondant pour être tiré avec utilité.

Le tourbage occupe une dizaine d'ouvriers, et produit par an une quantité d'environ cinq cents stères d'un combustible un peu chanvreux, employé en entier par la consommation locale.

Carrières. Le calcaire grossier de la vallée du Thérain a fourni, de tous tems, d'excellens matériaux de construction, analogues à ceux des carrières de Mouy et des environs de Saint-Maximin et de Saint-Leu, avec lesquelles les carrières du canton forment continuité.

On compte maintenant sept ateliers, mais il reste presque partout des traces d'anciens chantiers abandonnés à différentes époques, soit en raison de l'épuisement des carrières, soit à cause de la qualité de la pierre devenue défectueuse en approfondissant les travaux, soit par la difficulté des communications.

On trouve deux carrières à ciel découvert sur le territoire de *Balagny*, l'une au bord du chemin qui conduit à *Ully*, l'autre dans le vallon de *Perèle*. Leur exploitation a été reprise depuis l'établissement de la route de Mouy à Beaumont. La masse est divisée en bancs horizontaux ayant ensemble une puissance de quatre à cinq mètres. On estime que les déblais s'étendent dans chaque campagne sur une superficie d'un are par carrière. Les ouvriers au nombre de dix gagnent, terme moyen, un franc soixante-quinze

Digitized by Google

centimes par jour, et tirent par an près de cinq cents mètres cubes.

Une autre carrière, sise sur le chemin d'*Ully*, était exploitée depuis plusieurs siècles par galeries de dix mètres de hauteur, dans lesquelles les voitures pouvaient circuler. Un éboulement considérable, arrivé en 1827, l'a fait abandonner.

Trois ateliers dépendent du territoire de *Cires*. Le plus ancien connu sous le nom de carrière Saint-Laurent, est pratiqué à ciel découvert sur le flanc du coteau qui s'étend à l'ouest du bourg. Il appartient depuis long-tems à la famille Véret qui emploie deux ouvriers pour en tirer chaque campagne environ cent quatre-vingt-cinq mètres cubes, deux tiers à l'état de moellons et le reste en pierre d'appareil.

M. *Tisserand* a percé en 1834 au lieu dit les *Farisolles* une carrière sans ciel qui est maintenant exploitée par M. *Orvet*. Six à sept ouvriers en tirent annuellement six cents mètres cubes tant de pierre d'appareil que de moellons.

M. *Mignon* (*Henri*) a pratiqué la même année, dans le voisinage, une autre extraction dont il obtient, par le travail de deux ouvriers, deux cents mètres cubes.

La matière exploitable des environs de *Cires* a six à sept mètres d'épaisseur, et présente une stratification horizontale un peu obscure, parce que les lignes séparatives des bancs ne sont pas sensiblement continues.

Les ouvriers gagnent d'un franc cinquante à un franc soixante-quinze centimes par jour.

Le vallon de la Cire présente sur ses deux flancs des traces d'anciennes extractions dont l'origine remonte à plusieurs siècles; cette pierre était fort recherchée, parce qu'elle est d'un grain assez fin et d'une taille facile. La difficulté des chemins en a diminué l'exploitation, car il a existé pendant plus de cent ans une carrière où douze ateliers travaillaient à la fois.

On ne connaît actuellement que deux entreprises, toutes deux sur le côté gauche de la vallée, et près du chemin de Mello à Mouchy-le-Châtel. L'une a été exploitée successivement par les familles Marin, Roullette et par M. *Boulanger* (*Auguste*) qui emploie aujourd'hui quatre ouvriers dont le travail donne environ cinq cent vingt mètres cubes.

La deuxième, aussi ancienne que l'autre, a appartenu au sieur Noël (Marin), et au sieur Roulette (Thomas), des mains duquel elle est venue à M. *Overt* (*Sévère*), propriétaire actuel. Le nombre

Digitized by Google

des ouvriers et la masse des produits sont les mêmes dans les deux ateliers.

Le prix de la journée varie de deux francs à deux francs cinquante centimes.

L'hôtel-de ville de Beauvais, bâti vers 1754, est construit en pierre de *Foulangue*.

Des carrières existant autrefois à *Ully-Saint-Georges* sur le chemin de *Balagny*, ont été abandonnées vers le dix-septième siècle à cause de la mauvaise qualité de la roche qui se brisait en fragmens durs et gélifs. On en tire de tems à autre quelques tombereaux de mauvais moellons.

Toutes les carrières du canton contiennent deux qualités de roche; l'une supérieure dite *pierre de grain* ou *vergelet*, à grain visible, assez dure, et l'autre appelée pierre *fine* ou *grasse*, plus tendre, moins homogène, plus pétrie de coquilles brisées; cette dernière analogue à la pierre de Saint-Leu, quoique moins belle, est employée dans les parties supérieures des constructions, tandis que le vergelet sert aux soubassemens et au revêtement des parties exposées aux frottemens et aux chocs. Le vergelet du vallon de *Foulangue* est plus abondant que la pierre douce; mais le contraire peut être remarqué dans les ateliers de la vallée du Thérain.

La pierre fine pèse dix-sept cent soixante kilogrammes le mètre cube à *Cires* et à *Balagny*, et dix-sept cent vingt-huit à *Foulangue*.

Le poids du mètre cube de vergelet est de treize cent cinquante kilogrammes à *Balagny*, et de quatorze cent vingt à *Foulangue*. Malgré sa plus grande dureté et sa pesanteur relative, cette roche est spécifiquement plus légère que la pierre douce, à cause de sa porosité.

Les sept carrières occupent vingt-huit individus et livrent au commerce environ deux mille cinq cent vingt-cinq mètres cubes, dont deux tiers à l'état de moellon, et le reste en pierre d'appareil.

Ces matériaux sont employés dans le pays compris entre la ville de Beauvais, le cours du Thérain, celui de l'Oise et la route de Paris à Calais.

On tire aussi du calcaire grossier en moellon sur le territoire de *Belléglise*, mais il n'est pas possible d'apprécier la masse du travail qui n'a aucune importance et qui est essentiellement temporaire et irrégulier.

On a long-tems exploité pour l'entretien des routes le grès qui existe en blocs épars dans le bois du Mont-Perreux, et sur le plateau de *Landrimont*. Ces extractions sont à peu près annullées maintenant par l'épuisement de la matière première, car elles ne

Digitized by Google

procurent pas plus de deux mille pavés par an. Les blocs qui peuvent donner de dix à cinquante pavés sont enfouis jusqu'à une profondeur de deux mètres, ce qui rend l'extraction coûteuse.

Il existe des *marnières* sur le flanc de la falaise crayeuse vis-à-vis *Jousin*, *Ully*, *Coupin*, *La Villeneuve*. On en trouve deux sur le territoire de *Fresnoy-en-Thelle*, lieux dits la Vallée-Margot et Caillouel.

Il y a des *argilières* à *Ully*, *Balagny*, *Dieudonne*, etc.

La couche de lignite du vallon de *La Villeneuve* a donné lieu à des recherches répétées à une époque où l'on confondait les cendres pyriteuses avec le terrain houiller et le fer sulfuré avec l'or ou l'argent. Une notice publiée par M. le vicomte *Héricart de Thury*, inspecteur-général des mines (1), rapporte ainsi qu'li suit les circonstances des fouilles dont ce point fut le théâtre avant la révolution :

1775. « A La Villeneuve-Cires-les-Mello des ouvriers mirent à » découvert, en 1775, des couches de terre noire sulfureuse, al- » ternant avec des lits de pyrites d'un jaune brillant sous des grès » graveleux noirâtres. Ce fut à la fois une mine de charbon de terre » et une mine d'or. Tout le pays s'émut. Ouvriers, inventeurs de » la découverte et propriétaires en demandèrent à l'envi le privi- » lége à l'intendant de la généralité. Des propositions furent faites » aux uns et aux autres. Des discussions s'élevèrent entre les par- » ties. Les puissans du pays prirent fait et cause. On en vint à des » voies de fait. Les subdélégués de Clermont et de Senlis inter- » vinrent avec leur maréchaussée. Les plus mutins furent arrêtés » et mis dans les prisons de Senlis. Pendant ce tems-là le ministre » Bertin, informé des événemens, envoya sur les lieux M. Mon- » net inspecteur des mines. Il résulte de ses deux rapports auto- » graphes des 19 avril et 12 mai 1775, que la mine de charbon de » terre n'était qu'une couche de terre noire sulfurée-bitumineuse » comme celle de la vallée de l'Aisne, et la mine d'or une couche » irrégulière et sans suite de pauvres pyrites de fer. On peut juger » de là ce que devint l'affaire. »

1789. « Des terres noires pyriteuses et bitumineuses, trouvées » dans le percement d'un puits à Villeneuve, attirèrent l'attention » de la compagnie des recherches de Luzarches. On y fit succes-

(1) Etat des recherches de houille aux environs de Paris, par *L. Héricart de Thury*. — Moniteur du deux octobre 1837.

» sivement cinq puits de 18—20 mètres de profondeur, au fond » desquels on reconnut une couche de terre bitumineuse-pyriteuse » de près de deux mètres de puissance, entre des lits d'argile et de » sable ou gravier et de poudingue. On perça plusieurs galeries » dans cette couche qui, dans quelques endroits, présenta de » beaux échantillons, non de houille, mais de jayet ligniteux.

» Après plusieurs essais de ce combustible dans les poteries et » les tuileries du pays, les chauffes ayant été toutes successivement » manquées, les recherches furent abandonnées. »

De nouvelles fouilles ont encore été faites dans l'année 1837; on en a donné ci-dessus le résultat (page 12). Il n'est pas certain que les spéculateurs se tiennent pour découragés, car on conserve le puits étançonné qu'on a ouvert à prix d'argent, pour servir sans doute à des perquisitions ultérieures.

Les recherches de 1789, dans le village même de *La Villeneuve*, avaient fait rencontrer selon les souvenirs du pays une couche de lignite compacte ou de *charbon*, puissante d'un mètre quatre-vingt-quatorze centimètres, divisée en trois lits par des filets de glaise intermédiaires; c'est la seule substance dont l'exploitation pourrait être utile comme élément de chauffage pour l'industrie locale, si les frais d'extraction ne devaient pas en absorber la valeur, attendu la profondeur du gisement et la difficulté opposée par la consistance meuble des couches superposées.

Tuileries et briqueteries. On ne compte que trois ateliers de cette classe dans l'étendue du pays.

La plus ancienne a été fondée en 1776 à *Chambly* pour remplacer une briqueterie sise à *Amblaincourt*, dont les bâtimens s'étaient écroulés par suite de vétusté. Les héritiers du sieur *Loque* gèrent encore cette entreprise, dont l'activité paraît s'être ralentie. On met en œuvre de l'argile diluvienne extraite à pied-d'œuvre, et quelquefois de l'argile plastique tirée des environs de Ronquerolles (Seine-et-Oise). Cinq ouvriers travaillant pendant six mois, pour un salaire journalier de deux francs vingt-cinq centimes, confectionnent en une campagne cinquante mille tuiles, quinze mille briques, vingt-cinq mille carreaux.

Une autre tuilerie a été organisée en 1818 dans le voisinage de la précédente, par M. *Loque* (*Louis*), frère de celui dont il vient d'être parlé. Les matières premières, le nombre et le salaire des ouvriers sont les mêmes. La production comprend trente mille tuiles, dix mille carreaux, dix mille briques.

Digitized by Google

Les deux usines de *Chambly* livraient dans l'origine au commerce quatre cent quarante mille articles; leur force productive est donc réduite des trois-quarts.

M. *Morenvillé* (*François*) a établi en 1836 une fabrique du même genre à *Ully-Saint-Georges*, dont le sol recèle des argiles plastiques d'une bonne sorte pour le travail industriel. Le nombre des ouvriers, en voie d'accroissement, est aujourd'hui de dix, et leur salaire moyen journalier est d'un franc cinquante. On se sert d'un manége à cheval pour façonner la terre. La confection comprend dans une campagne quatre cent mille tuiles, cent mille briques, à quoi il faut ajouter environ cent cinquante hectolitres de chaux.

Ainsi la production annuelle des terres cuites dans le canton se compose actuellement de quatre cent quatre-vingt mille tuiles, cent vingt-cinq mille briques, dix mille carreaux.

Il serait aisé de multiplier les ateliers, notamment aux environs de *Fresnoy*, *Neuilly*, *Ercuis* où le limon diluvien a une consistance compacte propre à la fabrication des briques dures; on trouverait encore des matières premières de bonne qualité dans le vallon de *La Villeneuve-sous-Tillet*, et dans la vallée de Cire entre *Coupin* et *Foulangue.*

Les produits actuels sont absorbés par la consommation locale.

Mouture des grains. Il n'y a dans l'étendue du pays que trois moulins à vent, deux à l'ouest et près du village de *Boran*, l'un desquels a été établi en 1836, et un en pierre au sud-est de *Neuilly-en-Thelle*, provenant de l'ancienne seigneurie du lieu. On évalue à deux mille quatre cent vingt hectolitres la masse du travail annuel de ces usines.

Leur nombre était plus considérable autrefois; en 1812 on en voyait encore une dans chacune des communes de *Crouy*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Morangle* et *Ully-Saint-Georges*; elles ont disparu par suite du grand développement qu'a reçu le travail des usines hydrauliques.

Le nombre actuel de celles-ci est de seize, savoir :

sur le Thérain : une à *Balagny*, et une autre à *Cires-les-Mello;*

sur la Cire : deux à *Ully-Saint-Georges*, deux à *Foulangue;*

sur la Thève : une à *Boran ;*

sur la Lesche : deux à *Belléglise*, sept à *Chambly*.

Le tableau ci-après fait connaître la situation et l'importance de ces moulins :

Digitized by Google

COMMUNES.	COURS D'EAU.	DÉSIGNATION des USINES.	Nombre d'ouvriers.	PRODUITS.
				hectol.
Balagny	Thérain	Balagny	4	6110
Belléglise........	Lesche......	Belléglise	2	5850
Idem..........	*Idem*	Plantoignon	3	5850
Boran	Thève	Gadifer.................	2	1340
Chambly	Lesche......	Mesnil-Saint-Martin	2	15000
Idem	*Idem*	Vineseuil	2	12000
Idem	*Idem*.....	Mainnecourt.............	2	8000
Idem	*Idem*......	moulin Bassault.........	2	5000
Idem	*Idem*......	Saint-Aubin	2	8000
Idem	*Idem*......	moulin à drap	2	10000
Idem	*Idem*......	moulin neuf.............	2	15000
Cires-les-Mello..	Thérain	Pique...................	2	5000
Foulangue.......	Cire.........	Foulangue	2	3680
Idem	*Idem*......	neuf	2	2920
Ully-Saint-Georges	*Idem*.......	d'en haut...............	3	3150
Idem..........	*Idem*.......	d'en bas	3	4680
		16	37	111,630

Le moulin de *Balagny*, ancienne dépendance de la seigneurie du lieu, a été amélioré dans l'année 1840; il a une chute d'un mètre, une roue et une paire de meules anciennes, et un système de chapelets pour le mouvement des grains.

Il en est de même des deux usines sises sur le terroir de *Belléglise*, qui appartenaient à la maison de Fresnoy. Celle de *Belléglise* proprement dite a été augmentée d'un étage en 1752; la chute a deux mètres soixante-quinze centimètres de hauteur et la roue, à aubes, trois mètres de diamètre sur quarante-cinq centimètres de largeur; les meules ont un mètre de rayon. Le moulin de *Plantoignon* a une chute d'un mètre, une roue et une paire de meules pareilles à celles de l'autre usine. Les deux tournent sans cesse et travaillent seulement pour la consommation locale.

Le moulin situé sur le territoire de *Boran* a été construit en 1792 par le sieur *Gadifer*, dont il a retenu le nom. On l'appelle aussi moulin du Pont-de-Thève, parce qu'il touche au pont de cette rivière sur le chemin de Précy à Viarmes : on a détourné et conduit dans la cour de l'usine le bras dit la petite Thève, dont le lit presqu'effacé forme la limite séparative des départemens de l'Oise et de Seine-et-Oise. Après avoir appartenu à M. de *Travanet*, ce moulin conservé dans l'ancien système est devenu la propriété de M. le marquis de *Bellissen*. Il marche pendant huit mois de l'année et fabrique des farines bises pour les populations voisines.

Celui du *Mesnil-Saint-Martin* a été possédé successivement par

Digitized by Google

la famille de *Perthuys*, le prince de *Conty*, M. *Depot*, et par M. *Compagnon* qui lui a fait subir de nombreuses améliorations en 1839. On l'a rehaussé de deux étages. Cette usine importante se compose d'une chute d'un mètre soixante-deux centimètres, d'une roue ayant un mètre vingt-quatre centimètres d'épaisseur sur un diamètre de cinq mètres six centimètres, et de trois paires de meules ayant seulement un mètre vingt-neuf centimètres de diamètre.

Le moulin de *Bassault*, dans *Chambly*, possédé de tout tems par la famille de *Belloy*, n'a reçu aucun perfectionnement; il jouit d'une chute d'un mètre; la roue à aubes, de quatre mètres trente centimètres, meut une paire de meules ayant un mètre de rayon. Les sept huitièmes du travail sont consacrés à la mouture bise, le reste aux farines de commerce.

Le moulin de *Saint-Aubin* appartenait aux lazaristes comme usine banale; il vint ensuite au prieur de *Chambly*, et entra à la révolution dans le domaine public. Mme *Blot* propriétaire actuelle, l'a fait monter à l'anglaise en 1840. Cet atelier a une chute d'un mètre dix-sept centimètres, une roue à aubes de quatre mètres trentre-quatre centimètres, trois paires de meules d'un mètre vingt-neuf centimètres; il y a des chapelets et mécaniques pour le mouvement et le nettoyage des grains.

L'un des moulins de *Vineseuil* ou de la Seigneurie a été acquis du prince de Conty par la famille *Marquis*, moyennant une rente seigneuriale de cent setiers d'avoine. On y a ajouté en 1835 un nouveau bâtiment à quatre étages en apportant dans ses mécaniques des améliorations qui en ont fait une des plus belles usines du département. La chute a un mètre quarante centimètres de hauteur; la roue porte trois mètres quatre-vingt-dix centimètres de rayon sur quatre mètres cinquante-deux centimètres de largeur; elle fait agir trois paires de meules larges d'un mètre vingt neuf centimètres, et de nombreux mouvemens pour le montage, le nettoyage, le blutage, etc.

Le moulin de *Mainnecourt*, appelé aussi deuxième moulin de *Vineseuil*, est une usine fort ancienne; elle appartenait vers 1789 à Mme *de Rainvillers*, d'où elle vint à M. *Depuille*, à M. *Destort*, et en 1825 à M. *Pépin* qui la convertit en filature de coton, y ajoutant alors quatre étages et un magasin de trente-quatre mètres sur quinze. Cette entreprise ayant mal réussi, l'établissement après plusieurs vicissitudes fut acquis en 1831 par MM. *Colomb* et *Pessonnaux* pour y organiser une fabrique de couteaux-poignards et d'instrumens aratoires. Ils employèrent une quarantaine d'ouvriers et imprimaient une grande activité à leur industrie, lorsque des revers de commerce l'anéantirent au bout de deux années.

M. *Bethgen* devenu en 1834 propriétaire des bâtimens, y a

Digitized by Google

rétabli la confection des farines de commerce à laquelle il a joint une nouvelle filature. La chute a un mètre soixante-deux centimètres de hauteur, et la roue, à aubes, quatre mètres quatre-vingt-quatre centimètres de diamètre sur une largeur de deux mètres quatre-vingt-six centimètres. Il y a trois paires de petites meules tournant ensemble toute la nuit pour la minoterie, tandis que deux paires sont affectées pendant le jour au travail du coton. La production comprend cinq huitièmes en farine bise, et trois huitièmes en farine blanche. L'usine possède les mécanismes de manutention et de mouvement, dont les progrès de l'art ont répandu l'usage depuis vingt-cinq années.

Le *moulin à draps* de *Chambly*, provenant de la succession du prince de *Conty*, devenu en 1825 propriété de M. *Marquis*, a été monté à l'anglaise, en 1840, par M. *Istoum*, mécanicien à Corbeil. Il comprend une chute d'un mètre vingt-six centimètres, une roue à aubes de deux mètres quarante-deux centimètres de rayon, sur deux mètres quatre-vingt-six centimètres de largeur, trois paires de meules d'un mètre vingt-neuf centimètres, et toutes les machines accessoires de mouvement et d'appropriation.

Le moulin *neuf* de *Chambly* existait dès le tems où les comtes de Beaumont avaient la châtellenie. Il passa de la succession du prince de *Conty* à M. *Dambry*, et de celui-ci à M. *Martin* qui le fit reconstruire en 1785, circonstance qui a déterminé son nom actuel. Vendu en 1807 à M. *Leduc*, il est possédé depuis 1840 par M. *Caron*.

M. *Leduc* y ajouta, vers 1812, un corps de bâtiment à quatre étages, et le fit améliorer, en 1827, par les soins de M. *Palonne*, mécanicien de Paris. Cette belle usine a une chute d'un mètre cinquante-cinq centimètres, une roue à aubes de deux mètres douze centimètres de rayon sur deux mètres cinquante-quatre centimètres de largeur, une paire de meules d'un mètre quarante-cinq centimètres, deux autres paires à diamètre d'un mètre soixante-dix-huit centimètres, et des mécaniques accessoires perfectionnées. Elle travaille exclusivement pour le commerce des farines.

Les sept usines de *Chambly* ont été réglées par une ordonnance royale du vingt-sept avril 1835.

Le moulin de *Pique*, à *Cires*, bâti au commencement du dix-huitième siècle par les seigneurs de Mello, appartient aujourd'hui à M[me] *Boilleaux* qui, sans changer son système, y a introduit quelques améliorations. Sa chute n'a pas plus de quatre-vingt-deux centimètres; la roue a précisément la même largeur, avec un rayon de trois mètres; il y a deux paires de grandes meules qui ne peuvent marcher ensemble que dans le tems des hautes eaux; le produit du travail sert à la consommation locale.

Digitized by Google

L'usine de *Foulangue*, créée en 1720 par la famille *Grison*, devenue propriété de M. *Bucquet*, a eu ses bâtimens reconstruits en 1800, et ses mécaniques améliorées vers 1830 sous la direction de M. *Dubois-Delaporte*, de Soustraine canton de Liancourt. Elle possède une chute de près de cinq mètres, une roue à pots large d'un mètre trente-deux centimètres, sur deux mètres seize centimètres de rayon, une paire de grandes meules et un système de nettoyage. Elle ne produit que des farines bises.

M. *Pillon* a fait bâtir en 1838 le moulin *neuf* de la même commune selon les conseils de M. *Delaporte*. La chute a deux mètres trente-deux centimètres, et la roue à pots une largeur égale sur un rayon de deux mètres et demi ; les meules comportent un diamètre d'un mètre sept cent quatre-vingt-dix millimètres. Cette usine autorisée par ordonnance royale du trente octobre 1840, travaille, comme la précédente, pour la consommation locale.

Le moulin dit d'*en haut* à *Ully-Saint-Georges* appartenait depuis plusieurs siècles aux religieuses de Saint-Cyr qui le vendirent, sous le règne de Louis XVI, à la famille *Bucquet* dont les descendans le possèdent encore. Le mécanicien qui a perfectionné les usines de *Foulangue* a introduit dans celle-ci vers 1838 une double tournure en fonte, des chapelets et instrumens de nettoyage. Il y a une chute de cinq mètres soixante-cinq centimètres et une roue à pots de même diamètre, sur un mètre de largeur, deux paires de meules l'une d'un mètre de rayon, l'autre de soixante-quinze centimètres. L'usine marche seulement pendant sept mois de l'année ; son activité pourrait être beaucoup plus grande si ses produits n'étaient privés d'un écoulement facile par le mauvais état des communications.

Le moulin dit d'*en-bas* a remplacé vers 1690 une ancienne usine appelée le moulin rouge au lieu où l'on trouve encore un pré du même nom ; le lit de la rivière fut détourné par les seigneurs d'*Ully* pour augmenter la force de la nouvelle entreprise. On l'a reconstruit en 1806 en conservant l'ancien système. Il jouit d'une chute de quatre mètres qui a réglé le diamètre de la roue, à pots, large seulement d'un mètre. Il y a une paire de grandes meules.

Les usines demeurées dans l'ancien système confectionnent des moutures bises, soit au compte des particuliers, soit à celui des propriétaires qui vendent leurs produits sur les marchés de Mouy et de Beaumont. Les autres livrent leurs farines au commerce dans les villes de Beauvais, Paris, Rouen, et font des expéditions jusqu'à Boulogne, Amiens, Abbeville, Arras.

Elles s'approvisionnent de grains sur les marchés de Méru, Clermont, Noyon, Beauvais, Pont-Sainte-Maxence, Beaumont-sur-Oise, Roye, Soissons.

Digitized by Google

La plupart des grains récoltés dans le pays sont enlevés par ces grandes usines farinières; cependant on en livre aussi quelques parties aux moulins de Mouy, de Cramoisy, Gouvieux, Mello, canton de Creil; de Bornel, Fosseuse, canton de Méru; de Persan (Seine-et-Oise).

Pressoirs. Le nombre des pressoirs à cidre paraît être de cinquante-six, savoir : quinze à *Ully-Saint-Georges;* neuf à *Balagny-sur-Thérain;* six à *Neuilly-en-Thelle;* quatre à *Belléglise*, *Cires;* trois dans chacune des communes de *Chambly*, *Dieudonne*, *Ercuis;* deux à *Crouy*, *Foulangue*, *Puiseux;* un à *Fresnoy*, *Le Mesnil*, *Morangle.*

Il y a un pressoir à vin à *Boran*, *Fresnoy*, *Le Mesnil*, *Morangle*, et quatre à *Cires-les-Mello.* Plusieurs pressoirs à cidre préparent aussi des vins.

Blondes. La population féminine de la commune de *Boran* a toujours fourni de nombreuses ouvrières à la fabrique de dentelles noires de Chantilly depuis la création de cette industrie vers 1710. Le travail de la dentelle employait même autrefois toutes les femmes et filles du pays, dont une partie se livre aujourd'hui à la confection des boutons de soie. Quelques ouvrières sont occupées pour le compte des fabriques de Viarmes, et l'on peut évaluer le nombre actuel des dentellières à deux cent vingt. Leur salaire réglé à la pièce, et d'après un taux moyen de soixante centimes, répand chaque année une somme d'environ quarante mille francs dans la classe laborieuse. On sait que le travail s'exécute isolément, ou par groupes formés en chambrée, et que la matière première est fournie à l'état de fil avec le dessin par le fabricant.

On évalue le produit d'une dentellière à quinze aunes par an, ce qui donne une masse annuelle de trois mille trois cents aunes, presque toute en petits ouvrages de garniture.

Les salaires étaient beaucoup plus élevés dans l'origine, mais la facilité de l'ouvrage et la concurrence du travail de la soie les ont rabaissés, après de nombreuses oscillations, au taux actuel qui descend même dans les mauvaises années à quarante et trente centimes.

Soie. Le dévidage et l'apprêtage de la soie pour les travaux de la passementerie, forment, depuis longues années, la principale industrie du canton de *Neuilly*. Ils y ont remplacé l'apprêtage des laines et poils de chèvre qui remontait à une époque dont on ne connaît plus la date certaine, et qui avait prospéré sous le règne de Louis XIV : on en attribue l'introduction à l'arrivée dans le pays d'un habitant de Liège qui vint s'établir à *Ercuis.*

Digitized by Google

Les marchands de boutons en poil de chèvre étaient nombreux à *Neuilly-en-Thelle* en 1724, et jouissaient d'une réputation commerciale justement acquise.

Cette industrie fut réglementée par arrêt du conseil du vingt-sept mars 1741, et, pour assurer l'exécution des dispositions prescrites, un nouvel arrêt en date du trente mars 1745, statua que « dans les villages d'*Ercuis*, *Fresnoy*, *Neuilly-en-Thelle* et autres » lieux de la généralité de Paris, dans lesquels se retordent les fils » de poil de chèvre, il serait convoqué des assemblées de fabriquans » pour, en présence des subdélégués, être procédé à l'élection de » deux gardes-jurés qui seront choisis à la pluralité des voix d'entre » lesdits fabriquans, à l'effet par lesdits gardes-jurés, de faire de » fréquentes visites chez tous les fabriquans desdits lieux de fa- » brique, et d'y saisir tout ce qu'ils trouveront en contravention » audit arrêt du 27 mars 1741, pour en poursuivre par-devant les » juges des manufactures des lieux les plus prochains, la confis- » cation avec les amendes et autres peines ordonnées par ledit arrêt.

» A la fin de chaque année et avant le dix décembre, il sera con- » voqué une nouvelle assemblée desdits fabriquans pour procéder » en la forme ci-dessus prescrite, à l'élection d'un nouveau garde- » juré, pour, avec un de ceux élus et nommez l'année précédente, » entrer en exercice le deux janvier de l'année suivante, et ainsi » d'année en année.

» Seront tenus lesdits fabriquans de souffrir la visite desdits » gardes, de leur ouvrir leurs maisons, ouvroirs et magasins, avec » défense aux dits fabriquans de soustraire leurs ouvrages et ma- » tière à la visite desdits gardes, ni de les troubler dans leurs vi- » sites; le tout à peine contre les contrevenans, de trois cents » livres d'amende payable par corps, et de garder prison jusqu'au » parfait paiement d'icelle. »

Outre le retordage de la laine et du poil de chèvre, on confectionnait des tresses, jarretières, cordons, ganses en laine et coton, etc.; ces articles étaient travaillés au fuseau sur une sorte de tambour nommé boisseau. *Ercuis* et *Neuilly-en-Thelle* étaient les principaux centres de spéculation. A *Ercuis*, notamment, il y avait huit à dix fabricans en gros qui vendaient leurs produits sur les foires de Caen, Guibray, Le Mans, Angers, Niort, Reims, etc. Ils faisaient aussi confectionner des boutons en poil de chèvre et en soie, pour lesquels les habitans d'*Ercuis* apprêtaient les matières qu'on remettait aux ouvriers disséminés dans les communes de *Crouy*, *Dieudonne*, *Fresnoy-en-Thelle*, *Morangle*, *Puiseux*; dans celles de Cauvigny, canton de Noailles; Anserville, canton de Méru; Blaincourt, Maysel, Montataire, Précy-sur-Oise, Saint-Vaast-les-Mello, Villers-sous-Saint-Leu, canton de Creil; Berne et

Digitized by Google

Bruyères (Seine et-Oise) : les boutons recouverts étaient rapportés à *Ercuis* où on les parait pour les livrer à la vente.

Une dame *Rivoire* qui faisait à Paris le commerce des soieries, ayant eu besoin de cordonnet, introduisit en 1765 à *Neuilly-en-Thelle* la fabrication de ce nouveau produit. Alors le travail de la soie commença de remplacer celui du poil de chèvre, et dès 1770 la substitution était devenue générale.

Ce changement fut préjudiciable aux intérêts de la commune d'*Ercuis* qui cessa d'être à la tête de la fabrication, la direction des affaires s'étant à-peu-près concentrée dans *Neuilly-en-Thelle.*

Le travail de la soie s'est toujours soutenu depuis, et considéré dans son ensemble n'a cessé de s'étendre, malgré les interruptions causées par les événemens de la révolution qui paralysèrent toutes les industries de luxe.

Il existait en 1799 environ onze cents ouvriers dans le canton de *Neuilly* et trois à quatre cents dans celui de Creil, occupés tant pour les boutons de poil de chèvre que pour le retordage de la soie au compte de MM. *Varé*, *Tempé*, *Varé* (*Jean-Baptiste*), *Varé-Boizerie*, tous fabricans d'*Ercuis*, qui avaient conservé autant que possible l'ancien travail dont les procédés étaient familiers à la population.

La soie seule employait en 1825 douze cents personnes, en 1832 quatorze cents, en 1835 seize cents.

On compte aujourd'hui plus de deux mille deux cents ouvriers, selon le tableau ci-joint, qui fait connaître l'époque de l'introduction de ce travail dans chaque commune, le nombre, le sexe, l'âge des travailleurs et le montant des salaires.

COMMUNES.	Date de l'industrie.	NOMBRE D'OUVRIERS.				SALAIRES.		
		Hommes.	Femmes.	Enfans.	Total.	Hommes.	Femmes.	Enfans.
Boran	1836	"	60	40	100	"	75^{c}	45^{c}
Chambly	1837	"	15	5	20	"	60^{c}	40^{c}
Crouy-en-Thelle	1770	17	183	65	265	1^{f} 50	75^{c}	50 à 60^{c}
Dieudonne	1820	"	25	"	25	1^{f} 10	60^{c}	45^{c}
Ercuis	1815	56	212	110	378	1^{f} 25 à 50	75^{c} à 1^{f}	30 à 50^{c}
Foulangue	1837	"	20	"	20	"	60^{c}	"
Fresnoy-en-Thelle	1816	20	140	80	240	1^{f} 50	75^{c}	50^{c}
Le Mesnil-St-Denis	1799	"	120	50	170	1^{f} 55	75^{c} à 1^{f}	40^{c}
Morangle	1799	8	55	18	81	1^{f} 50	75^{c}	60^{c}
Neuilly-en-Thelle	1765	160	320	260	740	1^{f} 50 à 1^{f} 75	1^{f} à 1^{f} 50	60^{c} à 1^{f}
Puiseux	1826	"	20	10	30	"	70^{c}	45^{c}
Ully-Saint-Georges	1839	"	110	40	150	"	60^{c}	40^{c}
		261	1280	678	2219			

Digitized by Google

Le travail consiste à dévider et à tordre des soies écrues déjà filées et envoyées en mèches ou gros écheveaux, et à les arranger en cordonnets de diverses sortes pour l'usage de la broderie et de la passementerie. Une certaine quantité après ces premières façons est livrée à la teinture et revient dans les mêmes mains pour être disposée sous de nouvelles formes, en ovales, floches, petits écheveaux, chenilles, etc.

En outre, plusieurs maîtres à façon font fabriquer des boutons de soie à l'imitation de ce qui était confectionné dans l'origine avec le poil de chèvre; ce travail paraît propre à l'industrie de *Crouy-en-Thelle*, où MM. *Vaquez* et *Lebreton* occupent trois à quatre cents ouvriers tant de *Crouy* que de *Morangle* et du *Mesnil*, et à celle d'*Ercuis* qui compte quarante à cinquante ouvriers sous la direction de M. *Crevel-Varé*.

Le retordage est pratiqué seulement par les hommes: le dévidage et les autres opérations sont dévolus aux femmes et aux enfans ainsi que la confection des boutons.

Le travail est exécuté au domicile des ouvriers, mais ils se réunissent par groupe de huit à dix, ce qui facilite, au moyen de l'exemple, l'instruction des nouveaux apprentis.

Le retordage a lieu en plein air en abritant l'ouvrage, pour lequel on emploie un rouet d'une forme particulière.

Quant au dévidage on ne s'est servi pendant long-tems que de simples rouets, mais on commence à les remplacer par des machines nommées *Banques* ou *Tavelles*, peu répandues toutefois jusqu'à présent.

L'usage des moulins à retordre commence aussi à s'introduire.

Les soies sont envoyées par le commerce de Paris qui les tire de Lyon, Nîmes, Beaucaire, d'Italie, de Turquie, même de Perse, et autrefois d'Espagne.

Tout le travail est fait sur commission.

Le bourg de *Neuilly*, qui est devenu le centre de presque toute cette industrie, compte plus de soixante fabricans à façon correspondant avec des maisons de Paris, et groupant chacun autour d'eux un certain nombre d'ouvriers.

Quelques autres maîtres de *Morangle* et de *Crouy* font directement des affaires avec le commerce de la capitale.

M. *Torne* de Paris a entrepris depuis un an de fonder à *Puiseux-le-Hauberger* une manufacture où il réunit une trentaine d'ouvriers qu'il accoutume au travail en commun : cette tentative dont les résultats ne peuvent encore être appréciés, a une tendance déjà sensible vers l'accroissement.

Le pays est redevable aux familles *Chabat* de *Neuilly-en-Thelle*,

Digitized by Google

Debat de *Crouy*, *Varé* d'*Ercuis*, de la propagation d'une industrie qui exerce une grande et heureuse influence sur l'état de la population.

Les ouvriers travaillent les uns à la pièce, les autres à la journée. Les salaires paraissent avoir haussé depuis vingt ans, ce qui indique plus d'habileté dans l'exécution.

On estime que la masse annuelle des salaires s'élève aujourd'hui à cinq cent quarante mille francs.

On porte à quatre-vingt-quatre mille kilogrammes la quantité de soie confectionnée que la fabrique livre chaque année au commerce, à quoi il faut ajouter au moins deux mille grosses de boutons.

Les soies sont fournies : trois-quarts en qualité de *Perse*; neuf-quarantièmes en *Brousse*, et un quarantième en *Valence*. Elles sont renvoyées aux maisons de commerce qui ont donné la matière première, et l'on réexpédie à l'étranger la plupart de celles qui sont préparées sous la forme dite *chenille*.

Les ouvriers sont économes et placent leurs bénéfices en acquisition de terres.

Le bourg de *Cires-les-Mello* possède deux fabriques dans lesquelles la soie est mise en œuvre comme matière première.

M. *Lair* (*Edouard*) y dirige une filature qui emploie trois hommes, deux femmes et dix enfans pour confectionner du fil à coudre. Il y a cinq métiers avec quatre mécaniques accessoires. Le prix moyen de journée peut être évalué à un franc cinquante centimes par homme, un franc par femme, soixante-dix centimes pour les enfans. Les soies écrues apportées du midi de la France et d'Italie dans une proportion de mille kilogrammes par an, rendent environ sept cent soixante-dix-sept kilogrammes de fil dont l'industrie de la capitale tire parti.

M. *Chambellant* occupe dans la même commune quarante ouvriers et dix-huit métiers à la confection des schalls en laine et soie. C'est aussi au commerce de Paris qu'il livre ses produits. Dix-huit hommes gagnent jusqu'à deux francs par jour; les enfans en nombre égal ne peuvent avoir qu'un salaire quatre fois plus faible; celui des quatre femmes employées dans la manufacture ne dépasse pas soixante centimes.

Les matières premières achetées en France forment une masse annuelle de dix-neuf cent cinquante-cinq kilogrammes qui rendent environ onze cent cinquante mètres d'étoffe.

Coton. Le dévidage et le tordage du coton ont été introduits à

Digitized by Google

Neuilly-en-Thelle vers 1790, au moment où s'opérait le passage du travail sur le poil de chèvre à celui de la soie; mais celui-ci a presqu'étouffé avant son développement les spéculations relatives à l'industrie cotonnière dont l'activité a été en quelque sorte intermittente. On trouve aujourd'hui à *Neuilly* deux fabricans qui occupent tant dans ce bourg que dans les villages limitrophes trente hommes, soixante femmes, trente enfans, à dévider des cotons envoyés par des maisons de Paris, et à les retordre en ganses, cordes, cables, guipures, cordonnets. On faisait à l'origine des pelotes à tricoter, et de 1791 à 1795 quatre cents ouvriers environ furent employés à la fabrication de tresses, aiguillettes et autres articles propres à l'équipement de la cavalerie.

Les prix de journée et le mode de procéder sont les mêmes que pour la soie.

Il existe à *Ercuis* deux passementiers qui occupent une trentaine d'individus, hommes, femmes et enfans par tiers, à dévider, tisser le coton et la laine qu'ils montent en frange.

On porte à dix mille kilogrammes la quantité de coton retors que les fabricans de *Neuilly* et d'*Ercuis* réexpédient sur la capitale.

Il y a eu pendant quelque tems des ateliers pour le tissage du coton à *Ully-Saint-Georges*; ils occupaient des ouvriers du pays et de *Foulangue*, *Neuilly-en-Thelle*, *Le Tillet*, Cauvigny canton de Noailles. Cette industrie a cessé d'exister en 1816.

On a dit plus haut que l'usine hydraulique de *Mainnecourt* à *Chambly* était devenue en 1825 une filature de coton, en 1831 une fabrique d'instrumens de fer, et que depuis 1834 M. *Bethgen*, nouveau propriétaire, y avait réorganisé une filature marchant simultanément avec la préparation des farines.

Le travail du coton occupe une vingtaine d'ouvriers, dont dix hommes, six femmes et quatre enfans, tous habitans de la ville; il emploie un sixième seulement de la force du moteur.

Les cotons viennent du Hâvre et de Paris.

Les salaires réglés à la pièce peuvent être évalués à soixante-quinze centimes pour les enfans, un franc vingt-cinq centimes pour les femmes, et deux francs à deux francs cinquante centimes pour les hommes.

On porte à trois ou quatre mille kilogrammes la quantité de cotons filés qui est renvoyée chaque année sur la capitale.

Cet établissement gouverné avec un soin remarquable, ne paraît pas devoir prendre un plus grand développement.

Laines. M. *Lefevre* (*Jean-Baptiste*) organisa, dans l'année 1824,

Digitized by Google

à *Cires-les-Mello*, une manufacture pour la filature et le tissage des laines mérinos, qui eut pour premier moteur le moulin hydraulique appartenant alors à M. *Léguillon*. On y ajouta une machine à feu de la force de quatre chevaux. Dès 1825, cette entreprise occupait quarante ouvriers (1), et employait cinq mille kilogrammes de laine tirée de Reims, qui produisaient quatre mille cinq cents kilogrammes de fil dont une partie était vendue à Paris, et le reste converti, par vingt autres ouvriers, en flanelle et en tissus de mérinos. Elle était chauffée avec la tourbe extraite du marais de *Cires*.

En 1834, la même usine avait une machine à vapeur de la force de douze chevaux; le nombre des ouvriers s'était élevé à cinq cent quatre-vingts, trois cents hommes, deux cent cinquante femmes et une trentaine d'enfans. La masse annuelle des salaires comportait une somme de deux cent quarante mille francs, et la production une quantité de quatre-vingt-seize mille aunes, formant trois mille pièces. Le travail tendait encore vers l'accroissement.

Passé aujourd'hui, après une interruption, dans les mains de M. *Vateau*, cet établissement comprend comme personnel une soixantaine d'ouvriers, hommes, femmes et enfans, par tiers, presque tous de *Cires*, et comme matériel, un assez grand nombre de machines préparatoires avec vingt métiers à filer. Les salaires fixés à la pièce ont pour taux moyen, selon l'âge et le sexe, un franc cinquante centimes, quatre-vingts ou soixante centimes.

On peut évaluer à quinze mille kilogrammes l'importance des matières premières mises actuellement en œuvre, qui rendent treize mille cinq cents kilogrammes en fil de laine et en tissu de cachemire.

Une autre filature a été récemment organisée par M. *Lefèvre* dans la commune de *Balagny-sur-Thérain*. Cette entreprise, qui a remplacé une usine hydraulique, est munie d'un chauffage à la vapeur, de vingt machines à filer et de vingt autres mécaniques; elle occupe, comme fileurs ou rattacheurs, cinquante-huit personnes, dont moitié d'enfans; et comme tisserands cent cinquante individus résidant dans les villages voisins. La journée est évaluée à deux francs par homme, un franc pour les femmes qui sont en petit nombre, et soixante centimes pour les enfans. L'ensemble du travail donne par an dix-huit mille kilogrammes de laine peignée, qui sont versés dans le commerce de la capitale.

(1) Statistique industrielle du canton de Creil (par le duc de *La Rochefoucauld*), pag. 76.

Digitized by Google

M. *Dangu* avait établi, vers 1796, une fabrique d'étoffes de laine ou molletons dans la commune d'*Ully-Saint-Georges*. Il occupa, pendant trois ans, vingt-cinq à trente individus, mais cette manufacture avait perdu son activité dès 1799.

Plus anciennement, la ville de *Chambly* était le siége d'une fabrique considérable de draperie. On a rapporté plus haut la disposition de la coutume spéciale rédigée au commencement du quatorzième siècle, pour réglementer cette industrie alors fort importante, selon laquelle trois surveillans ou égards étaient institués pour surveiller la fabrication. D'après d'autres articles, nul tisserand ne pouvait travailler sur moins de seize livres. La pièce de trente-quatre aunes de *Chambly* valait seulement vingt aunes de Paris, et la petite *moison*, ou pièce de vingt-six aunes, ne faisait que quinze aunes de Paris : cette dernière pièce pouvait seule être vendue au détail ou par aune. Les pièces confectionnées plus courtes entraînaient une amende de soixante sols attribuée moitié au maire et moitié aux pairs. Les égards avaient la faculté d'agir arbitrairement au sujet des pièces mal tondues ou mal teintes, et si l'on avait employé de mauvaise laine, le drap était *ars sans aulcun rachapt*. Ceux qui portaient le drap à parer hors la ville sans permission, subissaient une amende arbitraire à la volonté du maire et des égards. Ces mesures rigoureuses avaient pour but de soutenir la bonne renommée de la fabrique qui, en effet, était distinguée parmi celles de Picardie. Elle existait encore sous le règne de Louis XIII, et l'on ne connaît plus les causes qui ont déterminé sa cessation.

Il y a deux foires et deux marchés dans l'étendue du pays.

La ville de *Chambly* possède depuis une époque maintenant ignorée, mais qui remonte à la domination des comtes de Beaumont, une foire tenant le lendemain de la fête patronale de la nativité de la vierge, le huit septembre; il y en avait une deuxième fixée au lundi, après le premier dimanche de carême, qui paraît abandonnée. On y amène des vaches, un petit nombre de chevaux, et quantité de porcs provenant de la haute Picardie. On y expose aussi en vente les articles de quincaillerie et de ménage propres à ces sortes de réunions. Il s'y fait peu d'affaires, et l'établissement semble marcher vers sa décadence.

Les foires appartenaient à l'abbaye du Moncel en même-tems que la châtellenie; elles duraient alors huit jours.

La deuxième foire existe à *Neuilly-en-Thelle* où l'on croit que son institution est aussi ancienne que la fondation de l'église; elle a lieu en deux fois, un jour le lundi après le vingt-deux avril, anniversaire de l'invention du corps de saint Denis, patron du pays, et

Digitized by Google

un autre jour le lundi après le neuf octobre, fête de Saint-Denis. On y vend les mêmes denrées que sur les marchés ordinaires, et en outre des bestiaux, chevaux, ânes, porcs, une grande quantité d'articles de friperie, cordonnerie, quincaillerie, sabotterie, et des objets de vannerie et de boisselerie venant de Compiègne et de Senlis. La population s'y rend de deux myriamètres à la ronde. Cet établissement a une tendance remarquable vers l'extension depuis l'achèvement de la route de Beaumont-sur-Oise.

Le marché de *Chambly*, dont la création paraît la même que celle de la foire, consiste en un faible débit de fruits et de légumes au profit de la consommation locale. Il tient les dimanche, mercredi et vendredi. Il y vient quelques habitans de *Belléglise* et de Ronquerolles (Seine-et-Oise).

Le marché de *Neuilly-en-Thelle* a été fondé en 1652 en même tems que le marquisat de *Fresnoy*; il se tenait autrefois au *Bellay*, mais on l'a transféré peu à peu au centre du chef-lieu. C'était dans l'origine un marché à grains et fourrages, qui cessa d'exister par l'effet du maximum révolutionnaire; on continua cependant d'y vendre de l'avoine jusqu'en 1804. Quoique réduite à peu près aux objets de consommation journalière, cette réunion a une certaine importance. Elle a lieu le lundi depuis midi jusqu'au soir.

On y expose des graines de prairies artificielles, des légumes secs et verts apportés de *Chambly*, *Foulangue*, *Ully-St.-Georges*, Angy, Mouy, Berne, Persan, Beaumont-sur-Oise, des œufs et de la volaille qu'on enlève pour la vallée de Montmorency, des fruits récoltés dans la vallée du Thérain, dans le vallon de Bonqueval, et achetés surtout par des revendeurs de Paris.

Le marché de *Neuilly* prendrait beaucoup d'extension si les chemins vicinaux qui aboutissent immédiatement au bourg n'étaient la plupart impraticables pendant la mauvaise saison. Il est fréquenté par les habitans de *Belléglise*, *Boran*, *Chambly*, *Crouy*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Foulangue*, *Fresnoy*, *Le Mesnil-Saint-Denis*, *Morangle*, *Puiseux*, *Ully-Saint-Georges*, Blaincourt, Maysel, Précy canton de Creil, Champagne, Ronquerolles, Persan (Seine-et-Oise).

Les autres marchés suivis par la population, sont pour le commerce des grains, ceux de Clermont, Méru, Beaumont-sur-Oise surtout, et pour les menus objets, ceux de Mouy, Chantilly, Mello, Précy-sur-Oise.

Voici le tableau des poids et mesures anciennement usités dans l'étendue du canton, avec leur rapport aux mesures du système décimal.

Digitized by Google

MESURES AGRAIRES.

Anciennes mesures.		*Nouvelles mesures.*
Arpent forestier de 100 perches, divisé en 4 mines, 8 quartiers, perche de 24 pieds, pied de 11 pouces.	En usage à *Balagny-sur-Thérain, Belléglise, Chambly, Cires-les-Mello, Crouy-en-Thelle, Dieudonne, Ercuis, Foulangue, Fresnoy-en-Thelle, Le Mesnil-St-Denis, Morangle, Neuilly-en-Thelle, Puiseux-le-Hauberger, Ully-Saint-Georges.*	51 ares 07,20 l'arpent. 25 53,60 la mine. 0 51,07 la perche.
Arpent de 72 perches, divisé en deux mines, mine de 4 setiers.	En usage à *Balagny-sur-Thérain.*	36 ares 77,18 l'arpent. 18 38,59 la mine. 4 59 65 le setier.
Arpent de 90 perches, divisé en 2 mines.	En usage à *Boran.*	45 ares 96 48 l'arpent. 22 98,24 la mine.
Journel de 66 perches 2/3. (*Mesure de Beaumont-sur-Oise*).	En usage à *Belléglise, Chambly, Crouy, Fresnoy-en-Thelle, Le Mesnil-Saint-Denis, Morangle, Neuilly-en-Thelle, Puiseux-le-Hauberger.*	34 ares 04.80.

MESURES POUR LE BOIS.

Corde de 16 pieds sur 2, bois de 3 pieds 6 pouces.	En usage à *Balagny, Belléglise, Boran, Chambly, Cires, Foulangue, Crouy, Fresnoy, Le Mesnil, Morangle, Neuilly, Puiseux.*	3 stères 83,91.
Corde de 8 pieds sur 4, bois de 3 pieds 8 pouces.	En usage à *Balagny, Cires, Ercuis.*	4 stères 02,19.
Corde de 8 pieds sur 4, bois de 4 pieds.	En usage dans toutes les communes.	4 stères 38,75.

MESURES POUR LES LIQUIDES.

Muid de 36 veltes, 30 veltes de Paris.	En usage à *Balagny-sur-Thérain.*	2 hectol. 68,22 le muid. 0 07 45,05 la velte.
Muid de Creil de 285 pintes, pinte de Saint-Denis.	En usage à *Boran, Belléglise, Chambly, Cires, Crouy, Dieudonne, Ercuis, Foulangue, Fresnoy, Le Mesnil, Morangle, Neuilly, Puiseux, Ully-Saint-Georges.*	2 hectol. 65,43 le muid. 0 01,46,54 la pinte.

Digitized by Google

MESURES POUR LES GRAINS.

1.° *Pour le blé.*

Muid de 3 sacs, sac de 4 mines, mine de 4 quartiers, quartier de 11 pintes 3/8 de Paris. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Balagny, Cires-les-Mello, Ully-Saint-Georges.*	5 hectol. 08,50 le muid. 1 69 50 le sac. 0 42,37 la mine. 0 10 59 le quartier.
Setier de 6 minots ou 3 mines, minot de 2 quartiers. (*Mesure de Mouy*).	En usage à *Balagny, Foulangue.*	1 hectol. 72,80 le setier. 0 55 30 la mine. 0 27,65 le minot.
Muid de 8 setiers, setier ou sac de 3 mines, mine de 2 minots, minot de 19 pintes de Saint-Denis. (*Mesure de Beaumont-sur-Oise.*)	En usage à *Boran, Belléglise, Chambly, Crouy, Dieudonne, Ercuis, Fresnoy, Le Mesnil, Morangle, Neuilly, Puiseux, Ully-Saint-Georges.*	13 hectol. 36,46 le muid. 1 67,06 le sac. 0 55 69 la mine. 0 27,84 le minot.

L'ancienne mesure de *Chambly*, composée de deux boisseaux, correspondait au minot.

2.° *Pour l'avoine.*

Sac de 4 mines, mine de 68 pintes 1/4, divisée en quartier. (*Mesure de Clermont*)	En usage à *Balagny, Cires-les-Mello, Ully-Saint-Georges.*	2 hectol. 54.25 le sac. 0 63.56 la mine. 0 15,89 le quartier.
Setier de 3 mines, mine de 3 minots. (*Mesure de Mouy*).	En usage à *Balagny, Foulangue.*	2 hectol. 48 83 le setier. 0 82,94 la mine. 0 27,65 le minot.
Sac de 3 mines, mine de 2 minots, minot de 28 pintes 1/2 de Saint-Denis. (*Mesure de Beaumont-sur-Oise*).	En usage à *Boran, Belléglise, Chambly, Crouy, Dieudonne, Ercuis, Fresnoy, Le Mesnil, Morangle, Neuilly, Puiseux, Ully-Saint-Georges.*	2 hectol. 50 59 le sac. 0 83 53 la mine. 0 41,76 le minot.

Digitized by Google

Digitized by Google

MESURES POUR LES GRAINS.

1.° *Pour le blé.*

Muid de 3 sacs, sac de 4 mines, mine de 4 quartiers, quartier de 11 pintes 3/8 de Paris. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Balagny*, *Cires-les-Mello*, *Ully-Saint-Georges.*	5 hectol. 08,50 le muid. 1 69 50 le sac. 0 42,37 la mine. 0 10 59 le quartier.
Setier de 6 minots ou 3 mines, minot de 2 quartiers. (*Mesure de Mouy*).	En usage à *Balagny*, *Foulangue.*	1 hectol. 72,80 le setier. 0 55 30 la mine. 0 27,65 le minot.
Muid de 8 setiers, setier ou sac de 3 mines, mine de 2 minots, minot de 19 pintes de Saint-Denis. (*Mesure de Beaumont-sur-Oise.*)	En usage à *Boran*, *Belléglise*, *Chambly*, *Crouy*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Fresnoy*, *Le Mesnil*, *Morangle*, *Neuilly*, *Puiseux*, *Ully-Saint-Georges.*	13 hectol. 36,46 le muid. 1 67,06 le sac. 0 55 69 la mine. 0 27,84 le minot.

L'ancienne mesure de *Chambly*, composée de deux boisseaux, correspondait au minot.

2.° *Pour l'avoine.*

Sac de 4 mines, mine de 68 pintes 1/4, divisée en quartier. (*Mesure de Clermont*)	En usage à *Balagny*, *Cires-les-Mello*, *Ully-Saint-Georges.*	2 hectol. 54.25 le sac. 0 63.56 la mine. 0 15,89 le quartier.
Setier de 3 mines, mine de 3 minots. (*Mesure de Mouy*).	En usage à *Balagny*, *Foulangue.*	2 hectol. 48 83 le setier. 0 82.94 la mine. 0 27,65 le minot.
Sac de 3 mines, mine de 2 minots, minot de 28 pintes 1/2 de Saint-Denis. (*Mesure de Beaumont-sur-Oise*).	En usage à *Boran*, *Belléglise*, *Chambly*, *Crouy*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Fresnoy*, *Le Mesnil*, *Morangle*, *Neuilly*, *Puiseux*, *Ully-Saint-Georges.*	2 hectol. 50 59 le sac. 0 83 53 la mine. 0 41,76 le minot.

Digitized by Google

Digitized by Google

MESURES POUR LES GRAINS.

1.° *Pour le blé.*

Muid de 3 sacs, sac de 4 mines, mine de 4 quartiers, quartier de 11 pintes ³/₈ de Paris. (*Mesure de Clermont.*)	En usage à *Balagny*, *Cires-les-Mello*, *Ully-Saint-Georges*.	5 hectol. 08,50 le muid. 1 69 50 le sac. 0 42,37 la mine. 0 10 59 le quartier.
Setier de 6 minots ou 3 mines, minot de 2 quartiers. (*Mesure de Mouy*).	En usage à *Balagny*, *Foulangue*.	1 hectol. 72,80 le setier. 0 55 30 la mine. 0 27,65 le minot.
Muid de 8 setiers, setier ou sac de 3 mines, mine de 2 minots, minot de 19 pintes de Saint-Denis. (*Mesure de Beaumont-sur-Oise.*)	En usage à *Boran*, *Belléglise*, *Chambly*, *Crouy*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Fresnoy*, *Le Mesnil*, *Morangle*, *Neuilly*, *Puiseux*, *Ully-Saint-Georges*.	13 hectol. 36,46 le muid. 1 67,06 le sac. 0 55 69 la mine. 0 27,84 le minot.

L'ancienne mesure de *Chambly*, composée de deux boisseaux, correspondait au minot.

2.° *Pour l'avoine.*

Sac de 4 mines, mine de 68 pintes ¼, divisée en quartier. (*Mesure de Clermont*)	En usage à *Balagny*, *Cires-les-Mello*, *Ully-Saint-Georges*.	2 hectol. 54.25 le sac. 0 63.56 la mine. 0 15,89 le quartier.
Setier de 3 mines, mine de 3 minots. (*Mesure de Mouy*).	En usage à *Balagny*, *Foulangue*.	2 hectol. 48 83 le setier. 0 82.94 la mine. 0 27,65 le minot.
Sac de 3 mines, mine de 2 minots, minot de 28 pintes ½ de Saint-Denis. (*Mesure de Beaumont-sur-Oise*).	En usage à *Boran*, *Belléglise*, *Chambly*, *Crouy*, *Dieudonne*, *Ercuis*, *Fresnoy*, *Le Mesnil*, *Morangle*, *Neuilly*, *Puiseux*, *Ully-Saint-Georges*.	2 hectol. 50 59 le sac. 0 83 53 la mine. 0 41,76 le minot.

Digitized by Google

Digitized by Google